

CONSEIL MUNICIPAL DU
17 février 2025
ORDRE DU JOUR

Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME

1) Adoption des termes de la convention à intervenir entre la Ville de Migné-Auxances, Grand Poitiers communauté urbaine et Ekidom pour la réalisation de 7 logements locatifs sociaux rue des Perrayeurs

COMMUNICATION

2) Adoption des termes de l'avenant n°4 à la convention à intervenir avec Exterion Media pour l'occupation du domaine public

ADMINISTRATION GENERALE

3) Rapport annuel 2023 – 2024 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

RESSOURCES HUMAINES

4) Modification du tableau des emplois

FINANCES

- 5) Demande de subventions pour l'aménagement de l'épicerie solidaire et du café associatif
- 6) Prise en charge du déplacement des jeunes représentants du Conseil Municipal des Jeunes pour la visite de l'Assemblée nationale
- 7) Rapport et débat sur les orientations budgétaires (DOB) 2025

QUESTIONS DIVERSES

Conseil municipal du 17 février 2025
Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2024

Jean-Marc MAZIERE : je ne prends pas part au vote puisque je n'étais pas là.

Convocation du 11/02/2025

Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire

20250217_DV_00

Rapporteur : Madame la Maire

Présents : 20

- JARDIN Florence
- MAINARD Philippe
- COUDERC Isabelle
- JUIN Daniel
- MANOIR Laurence
- LHERAHOUX Michel
- NOSENT Agnès
- FRAPPIER Etienne
- POHU Valérie
- LEONARD Sébastien
- PEDRON Véronique
- BOUTIN Marc
- MORGAT Aurélien
- FAGE Manuela
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe
- CHOU MIL Michel
- CHEBROUX Jeannie
- MOINE Éric
- MAZIERE Jean-Marc

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 20 juillet 2020, modifiée par celle du 9 octobre 2023, portant délégation à Madame la Maire pour la durée de son mandat, le tableau ci-joint récapitule l'ensemble des décisions prises depuis celles présentées lors de la dernière séance du Conseil municipal, soit le 1^{er} décembre 2024.

Pouvoirs : 6

- CAILA Jean-Luc à
MAINARD Philippe
- AYRAULT Marie-Christine à
COUDERC Isabelle
- BIANCIOTTO Janine à
MANOIR Laurence
- GAUD Dominique à
PEDRON Véronique
- POPINEAU Marie-Rose à
JARDIN Florence
- FORTAIN Sylvie à
MOINE Éric

Absents : 2

- BLOT Jean-Denys
- GHARBI Linda

Secrétaire de séance :
Valérie POHU

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

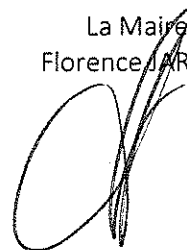
Affiché le :
20 février 2025

Mis en ligne :
20 février 2025

La secrétaire de séance
Valérie POHU



La Maire
Florence JARDIN



Décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Impression du 11/02/2025

N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contractant	Montant
format : année mois jour_DM_numéro registre					
20241204_DM_729	290/115	04/12/2024	Divers quincaillerie école maternelle Desnos	Brico Cash	62,85 €
20241204_DM_730	21/37	04/12/2024	produits d'entretiens pour le CTM	Copronet	328,85 €
20241206_DM_731	290/116	06/12/2024	matériel pour l'EPHAD	CEDEO	128,06 €
20241209_DM_732	29/099	09/12/2024	achat de 15 bornes escamotables	AD Production	3 170,40 €
20241210_DM_733	26/124	10/12/2024	Achat de pièces pour la tondeuse et la machine à peinture	SAS MDM	184,28 €
20241210_DM_734	26/125	10/12/2024	pièces pour le stock des espaces verts	SAS MDM	149,98 €
20241210_DM_735	290/117	10/12/2024	menuiseries pour école Desnos	Leroy merlin	75,86 €
20241210_DM_736	290/118	10/12/2024	matériaux pour École Schoelcher	Leroy merlin	57,30 €
20241216_DM_737	53/37	16/12/2024	renouvellement lampes salle Jean Ferrat	GIGATECK	116,01 €
20241216_DM_738	/	16/12/2024	Modification règlement intérieur salle Jean Ferrat	/	/
20241216_DM_739	/	16/12/2024	Modification règlement complexe sportif	/	/
20241216_DM_740	/	16/12/2024	Modification règlement intérieur salle Pierre Saumon	/	/
20241218_DM_741	-	18/12/2024	Photos illustration Bulletin municipal n° 63	Mel&Photos	490,00 €
20241218_DM_742	53/38	18/12/2024	Denrées pour animation marché du 21/12/2024	Netto	71,51 €
20241218_DM_743	19/70	18/12/2024	Achat mange debout et housses	Retif	908,88 €
20241024_DM_744	26/127	24/10/2024	réparation télécummande Fiat Ducato GB773ES	GIGATECK	79,00 €
20241128_DM_745	290/113	28/11/2024	Entretien des bacs à graisses et poste de relevage de la commune et des séparateurs hydrocarbures du CTM	SARP OSIS	1 320,00 €
20241210_DM_746	26/126	10/12/2024	fournitures Espaves Verts	Equip'Jardin	403,63 €
20241212_DM_747	29/100	12/12/2024	Remplacement de la jauge AD Blue du tracteur	SAS Gonnin Duris	2 891,16 €
20241216_DM_748	290/124	16/12/2024	pièces pour le CTM	cedeo	25,72 €
20241218_DM_749	26/128	18/12/2024	pièce pour le Ford Connect DE212WS	APS Automobiles SAS	44,40 €
20241218_DM_750	32/15	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école de Limbre	VERRIER	3,55 €
20241218_DM_751	32/15	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école de Limbre	VERRIER	115,50 €
20241218_DM_752	31/20	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école Victor Schoelcher	VERRIER	7,50 €
20241218_DM_753	31/20	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école Victor Schoelcher	VERRIER	114,06 €
20241218_DM_754	32/20	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école de Limbre	VERRIER	8,96 €
20241218_DM_755	32/20	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école de Limbre	VERRIER	30,31 €
20241218_DM_756	32/20	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école de Limbre	VERRIER	409,18 €
20241218_DM_757		20/12/2024	Avoir sur fournitures école Camille Demarçay (déduit sur un reliquat du bon 30/26)	VERRIER	-27,44 €
20241218_DM_758	30/26	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école Camille Demarçay	VERRIER	14,15 €
20241218_DM_759	30/26	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école Camille Demarçay	VERRIER	20,46 €
20241218_DM_760	30/29	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école Robert Desnos élémentaire	VERRIER	20,16 €
20241218_DM_761	30/29	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école Robert Desnos élémentaire	VERRIER	555,91 €
20241218_DM_762	32/19	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école de Limbre	VERRIER	22,01 €
20241218_DM_763	32/19	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école de Limbre	VERRIER	144,50 €
20241218_DM_764	34/11	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école de la République	VERRIER	22,10 €
20241218_DM_765	34/11	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école de la République	VERRIER	236,08 €
20241218_DM_766	31/17	20/12/2024	Abonnement edulivret 2 ans école Victor Schoelcher	EDUMOOV	30,00 €
20241218_DM_767	30/25	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école Camille Demarçay	VERRIER	34,33 €
20241218_DM_768	30/20	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école Camille Demarçay	VERRIER	38,95 €
20241218_DM_769	30/17	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école Robert Desnos élémentaire	VERRIER	45,85 €
20241218_DM_770	30/17	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école Robert Desnos élémentaire	VERRIER	24,00 €
20241218_DM_771	30/27	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école Camille Demarçay	VERRIER	50,80 €
20241218_DM_772	30/27	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école Camille Demarçay	VERRIER	106,81 €
20241218_DM_773	32/14	20/12/2024	Petites fournitures scolaires école de Limbre	VERRIER	53,20 €
20241218_DM_774	32/23	20/12/2024	Pack educartable et edulivret 1 an + educartable 1 an école de Limbre	EDUMOOV	67,00 €
20241218_DM_775	34/10	20/12/2024	Commande de puzzles école de la République	WESCO	80,77 €
20241218_DM_776	36/04	20/12/2024	Commande matériel pour le RASED	MATERIELDYS & Cie	91,66 €
20241218_DM_777	31/18	20/12/2024	Carte prépayée outils numériques	MON ECOLE	103,50 €
20241218_DM_778	32/21	20/12/2024	Achat de livres pour l'école de Limbre	Éditions Retz	110,03 €
20241218_DM_779	30/19	20/12/2024	Commande de fournitures scolaires école Camille Demarçay	VERRIER	127,99 €
20241218_DM_780	32/22	20/12/2024	Commande de fournitures scolaires école de Limbre	VERRIER	129,89 €
20241218_DM_781	34/09	20/12/2024	Matériel Gym école La république	ASCO & CELDA	130,00 €
20241218_DM_782	30/24	20/12/2024	fournitures scolaires école Camille Demarçay	VERRIER	153,32 €
20241218_DM_783	32/17	20/12/2024	Achat ramettes papiers école de Limbre	VERRIER	181,66 €
20241218_DM_784	32/18	20/12/2024	Achat fournitures scolaires école de Limbre	VERRIER	182,64 €
20241218_DM_785	32/16	20/12/2024	Achat fournitures scolaires école de Limbre	VERRIER	61,43 €
20241218_DM_786	33/08	20/12/2024	Achats de livres école Robert Desnos Maternelle	NATHAN	254,15 €
20241218_DM_787	31/21	20/12/2024	Achat de jeux de société école Victor Schoelcher	EXCALIBUR	339,45 €
20241218_DM_788	33/09	20/12/2024	Achat fournitures + jeux école Robert Desnos Maternelle	PICHON	1 116,62 €
20241223_DM_789	/	23/12/2024	Contrat de prêt	Banque Postale	350 000,00 €

Décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Impression du 11/02/2025

N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contractant	Montant
20241223_DM_790	68/13	03/12/2024	réabonnement revue Les métiers de la petite enfance	Editions Elsevier	208,00 €
20241223_DM_791	59/27	23/12/2024	Commande mobilier Espace Josianne et Claude Chevrier	VERRIER	6 848,26 €
20241113_DM_792	26/129	13/11/2024	pièces pour le tracteur LS MTRON	Dousset Matelin	634,13 €
20241210_DM_793	290/120	10/12/2024	pièces pour le CTM/école Schoelcher/Cimetière/SDF	Legallais	286,35 €
20241220_DM_794	290/128	20/12/2024	bouton pour commande portail Ecole Desnos	Legallais	24,86 €
20241220_DM_795	290/126	20/12/2024	menuiserie et peinture pour bureau Bérénice	Leroy merlin	77,26 €
20241223_DM_796	290/132	23/12/2024	robinet mitigeur pour la crèche de la Ribambelle	Legallais	75,49 €
20241223_DM_797	290/129	23/12/2024	verrou pour la crèche de la Ribambelle	Legallais	50,65 €
20241226_DM_798	290/133	26/12/2024	croche piton et chevilles pour la crèche la Ribambelle	Brico Cash	35,71 €
20241209_DM_799	19/69	09/12/2024	Avis valeur vénale parcelles AB n° 259-260	SAFER	120,00 €
20241211_DM_780	290/122	11/12/2024	téléphone d'astreinte et housse de portable	GIGATECK	20,00 €
20241219_DM_781	290/125	19/12/2024	entrées matières recyclées au cimetière du Porteau	Action Recyclage	1,35 €
20241220_DM_782	290/127	20/12/2024	évacuations dépôts sauvages	Action Recyclage	374,85 €
20241220_DM_783		11/12/2024	Box set of 80 Numicom école Robert Desnos Elementaire	Martin média	70,00 €
20241220_DM_784	32/13	18/12/2024	Transports TAP Poitiers école Limbre	TRANSPORTS MARTIN	86,00 €
20241220_DM_785	32/12	18/12/2024	Transports TAP Poitiers école Limbre	TRANSPORTS MARTIN	150,00 €
20241220_DM_786	32/10	31/12/2024	Transports Cinéma Le majestic Neuville école Limbre	ALLIANCE ATLANTIQUE	162,00 €
20241220_DM_787	59/23	30/11/2024	Transports sportifs Migné-Auxances écoles Robert DESNOS + Victor SCHOELCHER	ALLIANCE ATLANTIQUE	1 061,00 €
20241220_DM_788	59/26	31/12/2024	Transports sportifs Migné-Auxances école Robert DESNOS	ALLIANCE ATLANTIQUE	1 716,00 €
20241220_DM_789	59/25	31/12/2024	Transports sportifs Migné-Auxances écoles Robert DESNOS + Victor SCHOELCHER + Limbre	ALLIANCE ATLANTIQUE	1 874,00 €
20241220_DM_790	59/24	30/11/2024	Transports sportifs Migné-Auxances école Robert DESNOS	ALLIANCE ATLANTIQUE	2 184,00 €
20241220_DM_791	49/165	28/11/2024	Jeux de société Noel APS Victor SCHOELCHER	King Jouet	103,43 €
20241220_DM_792	49/166	29/11/2024	Gants latex non poudré (carton de 10 boîtes de 100)	SAS Copronet	85,66 €
20241220_DM_793	49/168	04/12/2024	Jeux de société Noel APS LA REPUBLIQUE	King Jouet	271,90 €
20241220_DM_794	49/171	10/12/2024	Lampe Genius pour VIVITEK Ecole Camille DEMARCAY	Gigateck	149,00 €
20241220_DM_795	49/172	12/12/2024	Matériels loisirs créatifs APS Victor SCHOELCHER	Rentrée discount	138,49 €
20241220_DM_796	49/175	15/12/2024	Matériels loisirs créatifs APS Limbre	Rentrée discount	178,83 €
20241220_DM_797	49/176	16/12/2024	Mise à jour tarifs 2025 cuisine centrale audit conseil	Qualysse	454,44 €
20241220_DM_798	49/177	16/12/2024	Mise à jour tarifs 2025 marché grand poitiers UPC + offices	Qualysse	762,66 + 422,40
20241220_DM_799	49/179	23/12/2024	Matériels + produits	SAS Copronet	1 676,72 €
20241220_DM_800	49/125	09/09/2024	Socle balayette wc +nettoyant vitres	SAS Copronet	16,99 €
20250106_DM_01	/	06/01/2025	adoption convention d'objectifs et de financement - Fonds d'aide à l'investisseemnt ALSH	CAF de la Vienne	23 581,00 €
20250102_DM_02	29/005	02/01/2025	fournitures de 3 panneaux de rue	SELF SIGNAL	255,46 €
20250107_DM_03	-	07/01/2025	Fournitures de 150 pièces cocktail Vernissage B, Matignon	Délices Gourmands	165,00 €
20250107_DM_04	19/03	07/01/2025	achats des vins pour les vœux aux agents	Le bateau ivre	685,80 €
20250107_DM_05	19/04	07/01/2025	Achat de centre de tables pour vœux aux agents	Fleurs Ô Naturel	100,00 €
20250107_DM_06	-	07/01/2025	Maintenance et abonnement transmission pour panneau lumineux	Lumiplan	2 869,15 €
20250107_DM_07	19/02	07/01/2025	carton PV prescription / réquisition mise en fourrière	Editions la Baule	31,82 €
20250107_DM_08	51/01	03/01/2025	Réabonnement à "Géo ado"	Milan presse	58,00 €
20250107_DM_09	53/39	07/01/2025	Achat denrées pour les vœux du personnel	Metro	118,62 €
20250113_DM_10		13/01/2025	Diagnostics immobiliers 14 rue de la Comberie	AGENDA DIAGNOSTICS	360,00 €
20250115_DM_11	59/01	03/01/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les installations sportives et culturelles de Migné-Auxances (janvier 2025)	Alliance Atlantique	2 132,00 €
20250115_DM_12	59/02	03/01/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les installations sportives de Grand Poitiers (janvier 2025)	Alliance Atlantique	1 999,00 €
20250115_DM_13	59/03	03/01/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les installations sportives et culturelles de Migné-Auxances (février 2025)	Alliance Atlantique	1 196,00 €
20250115_DM_14	59/04	03/01/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les installations sportives de Grand Poitiers (février 2025)	Alliance Atlantique	1 372,00 €
20250115_DM_15	59/05	15/01/2025	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers le collège Joséphine Baker (février 2025)	Alliance Atlantique	250,00 €
20250115_DM_16	53/40	13/01/2025	Commande de Vouvray pour les vœux institutionnels	Le bateau ivre	145,80 €
20250113_DM_17	290/119 - 290/06	13/01/2025	pièces pour l'EHPAD et pour le CTM	Legallais	219,38 €
20250116_DM_18	290/123	16/12/2024	Mise en place de poteaux sur piste cyclable de st Nicolas	Lefarges	45,65 €
20250115_DM_19	/	15/01/2025	création d'une régie de recettes pour les produits du cimetière	Trésor Public	/
20250108_DM_20	290/130-290/131-290/134-290/01	08/01/2025	Achat de matériels pour le CTM / école Schoelcher / crèche la Ribambelle / la Comberie / école de Limbre	Sonepar	972,55 €

Décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Impression du 11/02/2025

N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contractant	Montant
20250115_DM_21	/	15/01/2025	création d'une régie pour les paiements par Internet	Trésor Public	/
20250102_DM_22	29/004	02/01/2025	vérification périodique des équipements sportifs en mars 2025	APAVE	2 588,69 €
20250102_DM_23	29/003	02/01/2025	travaux d'élagage sur les chemins communaux	Etaf Aubert	4 464,00 €
20250102_DM_24	29/002	02/01/2025	réfection d'une tête de mur à la Comberie	Doidi David El	1 668,00 €
20250106_DM_25	26/120	06/01/2025	pièces de vélo sprt animation	Intersport	52,38 €
20250108_DM_26	290/139-290/140	08/01/2025	pièces pour le cimetière	Fransbonhomme	613,76 €
20250110_DM_27	26/01	10/01/2025	pièces pour le tracto pelle case 580 SM MJE 544029	Sefydro	91,07 €
20250113_DM_28	29/006	13/01/2025	commande de signalétique pour le complexe sportif	RJ2D Signalétique	2 685,84 €
20250113_DM_29	26/02	13/01/2025	pièces pour le Renault Kangoo 883VJ86 et le Fiat Ducato GB773E5	AD Talbot 86	186,82 €
20250110_DM_30	290/02	10/01/2025	réhausse pour le cimetière	Libaud	186,07 €
20250110_DM_31	290/05	10/01/2025	matériels pour le CTM et pour l'école de Limbre	Prolians	265,48 €
20250114_DM_32	29/007	14/01/2025	remplacement de 2 batteries pour les portes de l'entrée de la mairie	AXED	912,00 €
20250116_DM_33	-	16/01/2025	Animation des festivités du 13 juillet	Cie l'Accord des On	3 000,00 €
20250117_DM_34	/	17/01/2025	adoption de la convention de partenariat pour la mise à disposition de locaux (permanences) - modification de la convention 20241108_DM_595 pour diminution des tarifs au public	Mutualia	/
20250120_DM_35	-	20/01/2025	Commande de 150 pièces cocktail pour vernissage Adèle Husson	Délices Gourmands	165,00 €
20250120_DM_36	33/01	01/01/2025	Commande de transports des enfants de l'école maternelle Robert Desnos de Migné-Auxances vers le Centre Loup Garou à Lezay les 24 et 26 juin 2025	Alliance Atlantique	528,00 €
20250120_DM_37	-	23/01/2025	Reconduction annuelle des licences Zoom	DEKOM	1 440,00 €
20250120_DM_38	49/02	16/01/2025	Produits d'hygiène écoles / offices / APS	PLG	2 271,84 €
20250120_DM_39	49/03	20/01/2025	Loisirs créatifs APS Robert DESNOS Maternelle et élémentaire + Camille DEMARCA Y	Rentrée Discount	339,51 €
20250120_DM_40	49/04	21/01/2025	Carte + Lexan CDE relevage marmite cuisine centrale	AXIMa	584,08 €
20250128_DM_41	-	28/01/2025	Prises de vue par drone du complexe sportif pour inauguration vestiaires	X Drone	180,00 €
20250114_DM_42	26/03	14/01/2025	Accessoires de vélo	Futurosport Sarl	81,00 €
20250114_DM_43	26/04	14/01/2025	Matériel pour le bâtiment	Leroy Merlin	109,00 €
20250114_DM_44	290/09 - 290/14	14/01/2025	matériel pour le cimetière / location camion + nacelle	New Loc	385,42 €
20250115_DM_45	26/05	15/01/2025	pièces pour le Nissan NV 400 DV631LK	VVI Sarl	443,14 €
20250115_DM_46	26/06	15/01/2025	pièces pour le tracto pelle case 580 SM MJE 544029	W45TP	35,11 €
20250116_DM_47	290/13	16/01/2025	serrure 3 points pour la Comberie	Foussier	182,99 €
20250116_DM_48	29/009	16/01/2025	missions de contrôle technique et de coordination SPS pour la rénovation d'un bâtiment en épicerie sociale et bar associatif	Socotec	9 520,80 €
20250117_DM_49	290/15	17/01/2025	location nacelle autoportée 18 m pour les déco noel	Loxam	660,00 €
20250120_DM_50	29/008 - 29/011	20/01/2025	commande de panneau "CAF" et "Subvention"	Idefixe	228,00 €
20250120_DM_51	29/010	20/01/2025	commande de 2 équipements avec installation à l'EHPAD	Kompan	21 384,00 €
20250121_DM_52	29/012	21/01/2025	travaux de réfection de toiture pour les écoles de Limbre / Demarcay / Schoelcher et la Comberie	SAS Jean Robert	5 459,74 €
20250121_DM_53	290/17	21/01/2025	outillage CTM	MDM	6,41 €
20250122_DM_54	290/24	22/01/2025	support de chauffe-eau pour l'école Demarcay	CEDEO	48,90 €
20250123_DM_55	290/10 - 290/21 - 290/23	23/01/2025	matériel pour les écoles, le stade, le CTM et la Comberie	Legallais	667,51 €
20250122_DM_56	290/22	22/01/2025	registres de sécurité et panneaux pour le stade et la Comberie	Signals	218,48 €
20250203_DM_57	/	03/02/2025	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un bâtiment en épicerie sociale et bar associatif	SARL ATELIER DUNE	83 969,87 €
20250203_DM_58	53/41	27/01/2025	achat d'un cable d'alimentation pour le téléphone portable de la police municipale	Gigateck	10,00 €
20250207_DM_59	59/06	29/01/2025	Commande lot de ballons mousse HB	Futurosport Sarl	102,00 €

Conseil municipal du 17 février 2025
Annexe au compte rendu des décisions prises par le Maire
Au titre de l'article L2122-22 du CGCT
Page 1

Philippe SANCHEZ : bonsoir. On a quelques questions par rapport à la mise à jour des tarifs 2025, marché Grand Poitiers UPC, ça veut dire quoi ?

Florence JARDIN : c'est la cuisine centrale ça l'UPC.

Philippe SANCHEZ : et cette mise à jour ça consiste en quoi ?

Cédric HAMELIN, directeur général des services : On participe au groupement de commandes mené par Grand Poitiers pour l'achat de produits alimentaires et les fournisseurs ont augmenté leurs tarifs. Donc on adapte la convention pour adopter les tarifs réhaussés, pour la plupart des matières et des fournisseurs.

Philippe SANCHEZ : OK. Merci. Il y avait aussi une autre ligne... Par rapport à l'adoption d'objectifs et de financement pour la CAF. On redonne de l'argent à la CAF ? c'est parce que c'est marqué CAF Vienne...

Cédric HAMELIN : ce sont des recettes que nous avons encaissé dans le cadre de cette convention. C'est le soutien de la CAF au fonctionnement de nos deux établissements d'accueil du jeune enfant.

Philippe SANCHEZ : c'est donc de l'argent qui rentre ?

Cédric HAMELIN : oui, ce sont des recettes

Philippe SANCHEZ : ce n'était pas clair en fait... Et j'ai une autre ligne... La reconduction annuelle des licences Zoom ?

Florence JARDIN : ce sont des outils de visio

Philippe SANCHEZ : ah d'accord. Merci

Laurence MANOIR : [intervention inaudible]

Jeannie CHEBROUX : bonsoir. J'avais deux petites choses. Commande de signalétique pour le complexe sportif, 2.685 € qu'est-ce ?

Florence JARDIN : ce sont les fameuses plaques avec les noms des personnes choisies

Philippe MAINARD : il y a à la fois une plaque sur l'actuelle conciergerie qui sera le local de l'OMSFEL, avec l'enseigne de l'OMFSEL ainsi qu'une plaque pour l'espace Josianne et Claude Chevrier et un totem directionnel qui indiquera où sont situés les différents lieux : la halle aux raquettes Anne Divet, la halle des Sports Claude Dasriaux... pour répondre à la demande des associations.

Jeannie CHEBROUX : d'accord. Quelque chose de plus léger mais que je ne comprends pas : prise de vue par drone pour inauguration vestiaires. C'est pas cher, 180 € mais ?

Conseil municipal du 17 février 2025
Annexe au compte rendu des décisions prises par le Maire
au titre de l'article L2122-22 du CGCT
Page 2

Philippe MAINARD : dans l'espace convivial que vous serez amenés à venir voir éventuellement le 15 mars, lors de l'inauguration, il y aura un grand mur. Et sur ce grand mur, seront mises des photos qui à la fois vont symboliser... ce n'est pas encore tout à fait terminé.... Symboliser ce lieu là avec des photos anciennes avec une bonne qualité pour être exposé et des photos par drone pour montrer cet espace. Vous verrez lors de l'inauguration 3 de ces photos qui seront exposées.

Jeannie CHEBROUX : OK merci.

Convocation du 11/02/2025

Objet : Adoption des termes de la convention à intervenir entre la Ville de Migné-Auxances, Grand Poitiers communauté urbaine et Ekidom pour la réalisation de 7 logements locatifs sociaux rue des Perrayeurs

N°20250217_DV_01

Rapporteur : Daniel JUIN

Nomenclature Préfecture :
7.5.2.

Quorum : 15

Présents : 20

- JARDIN Florence
- MAINARD Philippe
- COUDERC Isabelle
- JUIN Daniel
- MANOIR Laurence
- LHERAHOUX Michel
- NOSSENT Agnès
- FRAPPIER Etienne
- POHU Valérie
- LEONARD Sébastien
- PEDRON Véronique
- BOUTIN Marc
- MORGAT Aurélien
- FAGÉ Manuela
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe
- CHOUMIL Michel
- CHEBROUX Jeannie
- MOINE Éric
- MAZIERE Jean-Marc

Ekidom a déposé, fin décembre 2024, auprès de Grand Poitiers Communauté urbaine, délégataire des aides à la pierre de l'Etat, un dossier pour la réalisation de 7 logements locatifs sociaux rue des Perrayeurs commune de Migné-Auxances.

Cette opération comprend 5 logements financés par PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 2 logements financés par PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Conformément à la délibération municipale adoptée le 25 juin 2018 qui définit les modalités et la participation financière de la commune à la production de logements sociaux, une subvention doit être apportée à EKIDOM d'un montant de 7.300 € correspondant à 20 % de l'aide totale de Grand Poitiers qui s'élève à 36.500 €.

Celle-ci sera versée en intégralité à l'achèvement du chantier sur production de justificatifs.

Compte tenu de ces éléments,

Pouvoirs : 6

- CAILA Jean-Luc à
- MAINARD Philippe
- AYRAULT Marie-Christine
- à COUDERC Isabelle
- BIANCIOTTO Janine à
- MANOIR Laurence
- GAUD Dominique à
- PEDRON Véronique
- POPINEAU Marie-Rose à
- JARDIN Florence
- FORTAIN Sylvie à
- MOINE Éric

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention à intervenir entre la commune de Migné-Auxances, Grand Poitiers Communauté urbaine et EKIDOM pour la réalisation de 7 logements locatifs sociaux rue des Perrayeurs à Migné-Auxances,
- d'attribuer à EKIDOM une subvention d'équipement de 7.300 € pour la réalisation de ces 7 logements locatifs sociaux,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

Absents : 2

- BLOT Jean-Denys
- GHARBI Linda

Secrétaire de séance :
Valérie POHU

Affiché le :

20 février 2025

Mis en ligne :

20 février 2025

La secrétaire de séance
Valérie POHU



La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 17 février 2025
Annexe à la question n°1

Éric MOINE : Bonsoir à tous, bonsoir à toutes. Une petite précision, Daniel. J'avais cru que ce lotissement était privé, une initiative privée.

Daniel JUIN : oui, c'est un aménageur privé qui le construit... On a imposé... on a négocié parce qu'imposer, le terme est fort... Le PLU prévoit l'obligation de créer des logements sociaux à partir de 30 logements. Là, il y en avait moins de 30 dans l'opération. On a négocié avec l'aménageur pour qu'il puisse intégrer un certain nombre de logements sociaux sur cette parcelle. On aurait souhaité 30 %, on s'en approche dans cette opération. Dans ces presque 30 % logements de sociaux, il y a 7 logements dont 30 % de PLAI ça fait 2 logements PLAI et 5 logements PLUS. Privé donc oui. C'est Poitou terrain qui construit et Ekidom a acheté une parcelle et fait construire ces logements.

Éric MOINE : malgré que ce soient des terrains privés, il y a obligation de contribuer à...

Daniel JUIN : ce sont toujours des terrains privés. Quand Ekidom achète un terrain c'est toujours des terrains privés

Éric MOINE : c'est la contribution de chacun

Daniel JUIN : le logement social est une obligation pour les communes. On doit atteindre les 20 % et quelques que soient le mode de réalisation, que ce soit sur un terrain public ou privé... il y a des communes qui ont des réserves foncières publiques sur lesquelles elles construisent mais le fond de construction restera propriété d'Ekidom

Florence JARDIN : le principe, c'est que si on laissait tous les lotissements privés sans logements sociaux, on n'arriverait jamais à atteindre nos objectifs. Donc on a des cadres, le PLU, les orientations d'aménagement sur les différentes parcelles, etc. qui engagent les promoteurs même privés à inclure du logement social. Effectivement, à partir de 30.

Convocation du 11/02/2025

Objet : Adoption des termes de l'avenant n°4 à la convention d'occupation du domaine public pour l'affichage publicitaire avec Exterion Média (France) SA

N°20250217_DV_02

Rapporteur : Laurence MANOIR

Nomenclature Préfecture :
3.5.2.

Quorum : 15

Présents : 20
- JARDIN Florence
- MAINARD Philippe
- COUDERC Isabelle
- JUIN Daniel
- MANOIR Laurence
- LHERAHOX Michel
- NOSENT Agnès
- FRAPPIER Etienne
- POHU Valérie
- LEONARD Sébastien
- PEDRON Véronique
- BOUTIN Marc
- MORGAT Aurélien
- FAGÉ Manuela
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe
- CHOUMIL Michel
- CHEBROUX Jeannie
- MOINE Éric
- MAZIERE Jean-Marc

Par délibération en date du 25 novembre 2013, le Conseil municipal a décidé de signer une convention avec Exterion Média pour l'implantation de mobilier urbain sur le domaine public comprenant 19 emplacements, soit 38 faces, (dont 9 faces réservées pour la communication municipale), pour une durée de 9 ans.

L'évolution réglementaire en matière publicitaire avec l'entrée en vigueur du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), avait conduit la Ville, en décembre 2022, à signer avec Exterion Media un avenant prorogeant d'un an la convention, afin de permettre l'examen de la mise aux normes progressive de l'ensemble des dispositifs.

Lors de la séance du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté l'avenant n°3 pour prolonger les effets de la convention.

Il apparait qu'une nouvelle prolongation d'un an est nécessaire pour conduire à bien la mise aux normes de l'ensemble des dispositifs.

Pouvoirs : 6

- CAILA Jean-Luc à
MAINARD Philippe
- AYRAULT Marie-Christine
à COUDERC Isabelle
- BIANCIOTTO Janine à
MANOIR Laurence
- GAUD Dominique à
PEDRON Véronique
- POPINEAU Marie-Rose à
JARDIN Florence
- FORTAIN Sylvie à
MOINE Éric

C'est pourquoi, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°4 à intervenir tel qu'il est annexé à la présente afin de prolonger d'un an la convention initiale dans des conditions financières inchangées.

Absents : 2


- BLOT Jean-Denys
- GHARBI Linda

Secrétaire de séance :
Valérie POHU

Affiché le :
20 février 2025

Mis en ligne :
20 février 2025

La secrétaire de séance
Valérie POHU



La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 17 février 2025
Annexe à la question n°2

Jeannie CHEBROUX : on est bien dans la dernière année.

Laurence MANOIR : c'est pour ça qu'on prolonge. Il y a eu une visite encore cette semaine avec les agents pour voir où les sucettes pourraient être disposées. Certaines vont être enlevées complètement, notamment zone de la Loge, elles vont disparaître. Donc on est en train de voir avec l'entreprise où est-ce qu'on peut en mettre. Il faut au moins l'année pour faire ça. Et puis après, de toute façon, on refera... pas un appel d'offres mais... on mettra en concurrence les entreprises. On s'arrête fin 2025.

Jeannie CHEBROUX : on est dans la légalité là ? les documents ont été signés le 31 décembre 2024... Quand est-ce que vous allez le signer ?

Florence JARDIN : dès que la délibération est prise

Jeannie CHEBROUX : c'est légal ? on est en roue libre là !

Laurence MANOIR : il n'y a aucun risque

Cédric HAMELIN : pour l'occupation du domaine public, on facture une fois dans l'année.

Jeannie CHEBROUX : c'est par rapport à la signature de l'avenant

Cédric HAMELIN : l'avenant, il sera signé et rétroagira au 1^{er} janvier. Et pour la facturation, elle est réalisée en fin d'année Mme CHEBROUX.

Conseil municipal du 17 février 2025
Préambule à la question n°3

Agnès NOSSENT : alors, je suis très contente de vous présenter le rapport d'accessibilité. Il doit être fait chaque année. L'année dernière, on ne l'a pas fait pour une simple raison, c'est qu'on était en réorganisation des services. Et nous avons eu le plaisir de voir Madame BARREY, qui est agent à l'urbanisme, qui a été désignée pour être la responsable communale pour l'accessibilité. Et elle a d'ailleurs suivi une formation en fin d'année 2024 pour être au fait de certaines réglementations.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
17 février 2025

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire

Convocation du 11/02/2025

Objet : Rapport annuel 2023 – 2024 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

N°20250217_DV_03

Rapporteur : Agnès NOSSENT

Nomenclature Préfecture :
7.10.

Quorum : 15

Présents : 20

- JARDIN Florence
- MAINARD Philippe
- COUDERC Isabelle
- JUIN Daniel
- MANOIR Laurence
- LHERAHOUX Michel
- NOSSENT Agnès
- FRAPPIER Etienne
- POHU Valérie
- LEONARD Sébastien
- PEDRON Véronique
- BOUTIN Marc
- MORGAT Aurélien
- FAGE Manuela
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe
- CHOUMIL Michel
- CHEBROUX Jeannine
- MOINE Éric
- MAZIERE Jean-Marc

Pouvoirs : 6

- CAILA Jean-Luc à
MAINARD Philippe
- AYRAULT Marie-Christine à
COUDERC Isabelle
- BIANCIOTTO Janine à
MANOIR Laurence
- GAUD Dominique à
PEDRON Véronique
- POPINEAU Marie-Rose à
JARDIN Florence
- FORTAIN Sylvie à
MOINE Éric

Absents : 2

- BLOT Jean-Denis
- GHARBI Linda

Secrétaire de séance :
Valérie POHU

Affiché le :
20 février 2025

Mis en ligne :
20 février 2025

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dans son article 46 modifié par l'article 98 de la loi 2009-526 du 12 mai 2009, dite de modification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, impose aux maires des communes de plus de 5.000 habitants la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, chargée d'établir un rapport annuel.

La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) constitue donc à une instance consultative composée des membres suivants : élus de la commune, services municipaux et associations de personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti actuel des établissements recevant du public, de la voirie et des espaces publics et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Elle organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le rapport annuel de la CCAPH comporte d'une part, un bilan des actions conduites au titre de l'accessibilité à travers l'ensemble des services municipaux et propose, d'autre part, des axes d'amélioration et des actions à mettre en place sur le territoire communal, améliorant la mise en accessibilité de l'existant.

Pour répondre à l'obligation de présenter un rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sur la situation en matière de handicap,

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- prendre acte du contenu de ce document de synthèse joint en annexe.

La secrétaire de séance
Valérie POHU

La Maire
Florence JARDIN



BILAN 2023-2024

DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE

Préambule :

Une commission accessibilité a eu lieu le 20 septembre 2023. (voir le compte rendu ci-joint).
Aucune commission ne s'est déroulée en 2024 en raison des réorganisations des services municipaux. Une commission est donc prévue le 4 février 2025. Désormais, Madame Karine BARREY est la correspondante « accessibilité » en tant qu'agent municipal.

Cadre réglementaire :

Article 46 – loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées « Art. L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales – Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

« Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. »

« Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport. »

« Le Maire préside la commission et arrête la liste des membres. »

« Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. »

Informations administratives

Lors de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2020, une délibération a été proposée :

Objet : Désignation des membres du Conseil Municipal à la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CAPH).

Madame le Maire donne lecture du rapport suivant :

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoyait parmi ses mesures phares, l'accessibilité de

la cité au sens large et à tous types de handicap. Les communes ou groupements de communes de plus de 5 000 habitants sont directement concernés avec l'obligation de créer une commission communale pour l'accessibilité et de rendre accessible les espaces et équipements publics aux personnes handicapées.

Les compétences de cette commission sont définies par la loi, à savoir :

- dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté au conseil municipal ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Cette commission composée d'élus municipaux, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées, est présidée par le Maire qui arrête la liste de ses membres. La CAPH de Migné-Auxances a été créée par délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2007 et il vous est proposé de désigner les membres du Conseil Municipal à cette commission.

Sont désignés membres de la CAPH : Agnès NOSSENT

1. -Etienne FRAPPIER
2. -Daniel JUIN
3. -Laurence MANOIR
4. -Marie-Christine AYRAULT
5. -Michel LHERAHOUX
6. -Sylvie FORTAIN
7. -Jean-Noël CHAIGNE : démission du conseil municipal, liste opposition.
8. -Jean-Marc MAZIERE

Adopté à l'unanimité.

La commission sera également composée de membres nommés pour leurs compétences :

-Cinq associations de personnes handicapées, représentant les différents types de handicap : LARNAY-SAGESSE, GIHP, ADMR, RESEAU DYS 86 et APAJH.

-Des représentants ou usagers en situation de handicap habitants la commune : 5

- Un représentant du conservatoire régional du site de MIGNE-AUXANCES, du centre socio-culturel, de L'OMSFEL.

- Madame Isabelle Bert représente La Mission Handicap et Accessibilité de la communauté urbaine de Grand Poitiers.

- La directrice de l'EHPAD « Les FOUGERES » et un membre du Conseil de Vie de cet établissement.

- Les services municipaux apportent leurs aides, techniques et administratives, aux membres de la Commission, qui pourra également associer tout partenaire susceptible d'apporter une expertise nécessaire à ses travaux.

- Secrétariat : Restructuration des services, en attente.

- Bâtiment / Urbanisme : Monsieur Georges Milord / Madame Karine Barrey.

En date du 15 janvier 2024 : Madame la Maire a reçu une lettre de démission de Monsieur CHAIGNE Jean-Noël et ce dernier n'a pas été remplacé au sein du Conseil Municipal (liste opposition)

Lors de Commission Communale D'Accessibilité du 25/11/2021, le règlement intérieur a été adopté :

Règlement intérieur de la commission d'accessibilité de MIGNE-AUXANCES.

La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées de la Ville de Migné-Auxances a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2008.

Article 1 : les membres.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2020, une délibération a été proposée et adoptée. Cf informations administratives.

- Les membres sont nommés pour la durée du mandat du conseil municipal.
- Les associations locales sont représentées par un de leurs membres.
- En cas de dissolution d'une association, ses représentants cessent d'être membres de la commission.
- Des représentants de nouvelles associations peuvent être nommés membres de la commission.
- Les membres de la commission ne perçoivent aucune indemnité ou rémunération.

Article 2.

La commission communale d'accessibilité est une commission de travail, un espace d'expression, de concertation, de proposition qui se doit, de prendre en compte la problématique de l'accessibilité dans le contexte global de la commune et de ses habitants et des contraintes budgétaires. Les réunions ne sont pas publiques.

La commission émet des avis, mais ne procède pas à des votes.

Article 3.

- Fréquence

La commission communale d'accessibilité se doit de faire au minimum une séance plénière par an.

Selon les sujets à traiter sur la commune, la présidente Madame Florence JARDIN, Maire de MIGNE-AUXANCES ou la vice-présidente Madame Agnès NOSENT peuvent convoquer la commission plusieurs fois par an.

Sur demande de la majorité des membres nommés, une réunion peut être organisée.

- Groupes de travail

Des groupes de travail peuvent être créés pour approfondir certaines thématiques, préparer des sujets qui seront partagés et/ou débattus dans une séance plénière.

Article 4.

Les missions :

- La commission participe à la réalisation de l'état des lieux et du niveau d'accessibilité de la voirie communale (Grand Poitiers, Communauté Urbaine a compétence en matière de voirie, mais la commune reste force de proposition dans un cadre budgétaire très strict)

Tous les travaux de voirie sont soumis à vérification de conformité d'accessibilité par le service accessibilité de Grand-Poitiers et la Direction Départementale des Territoires).

- De faire un recensement des logements accessibles
- De suivre la déclaration annuelle de l'état d'emploi dans la collectivité des personnes en situation de handicap.
- De poursuivre l'évolution des travaux dans les bâtiments publics en respectant L'Agenda d'Accessibilité Programmé de la commune.
- De réactualiser Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics.
- De soutenir et favoriser toutes les initiatives éducatives, culturelles,... organisées sur le territoire qui portent les valeurs de l'inclusion.
- La commission doit établir un rapport annuel qui est transmis à Commission Intercommunale d'Accessibilité de Grand Poitiers. Celle-ci établit un rapport qui est présenté en Conseil Communautaire puis transmis au représentant de l'Etat dans le Département, au Président du Conseil Départemental et à tous les gestionnaires concernés.
- Les représentants de cette commission qui participent à la commission intercommunale doivent faire le lien de manière à donner une cohérence à l'échelle du territoire

Article 5

Les convocations seront faites par la Présidente ou la Vice-Présidente par mail au moins 5 jours avant la réunion.

Article 6.

Un compte rendu sera fait après chaque réunion et adressé à chaque membre.

Article 7.

La commission peut inviter des personnes extérieures ou des agents de la collectivité. Si les sujets abordés nécessitent une expertise particulière.

Commission intercommunale d'accessibilité de Grand Poitiers :

Deux représentants de la CAPH de MIGNE-AUXANCES ont été désignés ;

Agnès NOSSENT

Marie-Christine AYRAULT

Le PAVE :

Adoption du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics en conseil municipal du 19 décembre 2019. Il n'a pas été revu et il sera travaillé en intégrant le schéma mobilité de Grand Poitiers, qui se finalise, pour une cohérence des déplacements sur la commune et ne pas multiplier les aménagements coûteux et inutiles.

Exemple : aménagement du chemin des coudres qui reliera le quartier des coudres à la rue St Nicolas et qui permettra de rejoindre le collège Joséphine BAKER et de rejoindre l'avenue du Plateau des Glières vers Poitiers.

BILAN DES TRAVAUX 2023

Voirie et espaces publics

Les aménagements en cours d'étude ou réalisés en 2023 sont :

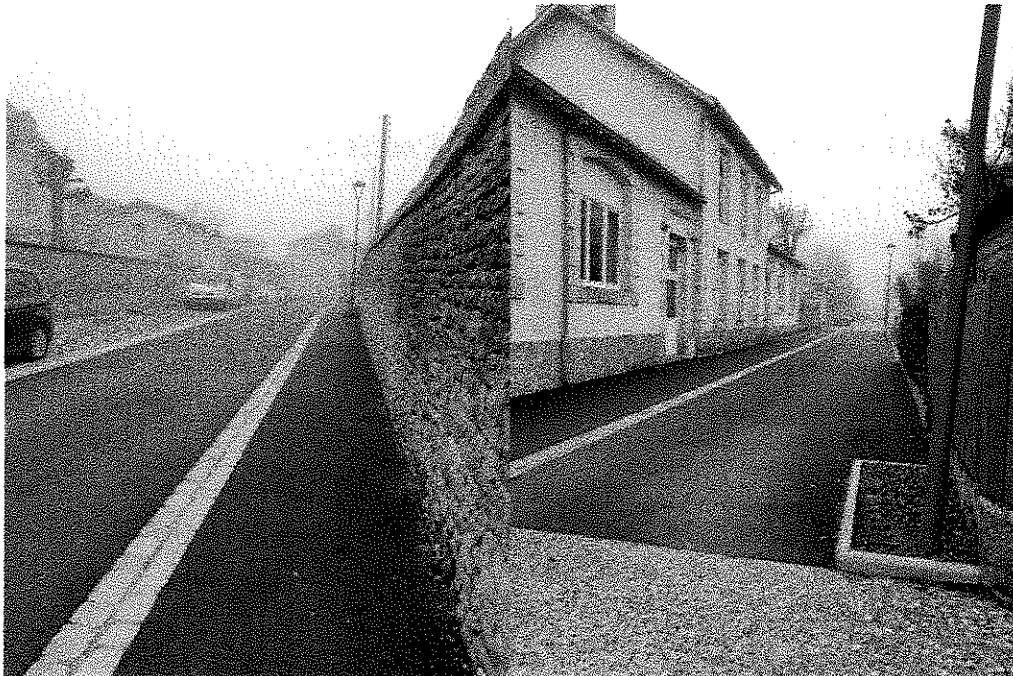
- Aménagements cyclables :
Chemin des coudres qui relie la rue de l'érable à la rue Saint Nicolas. En étude.
- Rue des Cosses. Cette rue présente de grosses difficultés de circulation et de sécurité. Les travaux engagés ont été achevés en 2024
- Allée des Turquoises : réfection des espaces publics et mise en accessibilité d'un passage piétons. Mise en voie partagée donc vitesse limitée à 20 km/h.
- Réaménagement du carrefour des rues Zamanski, Rochereaux et du Docteur Daniel Mesmain.
- Co-construction avec les riverains du projet de réfection des rues de la République, du Quéreux et du 8 mai 45 jusqu'à la salle Jean Ferrat.

Les aménagements réalisés en 2024 sont :

- Aménagements cyclables :
 - Réfection du chemin des Sous-Remuets, ce chemin permet de relier le quartier de Nanteuil au centre bourg.
Un revêtement émulsion de bitume a été utilisé pour rendre l'accès non seulement sécurisé mais accessible aux personnes empêchées.
 - Aménagement du chemin de Salvert.
Ce cheminement permet une liaison entre Chardonchamp et la zone de la Loge. Même revêtement que pour le chemin des Sous-Remuets et même but permettre un déplacement pour tous dans la commune.



- Réalisation des travaux du centre : Rue de la République, rue du Quéreux et la portion de la rue du 8 mai 1945 sera, elle, faite à la fin des travaux de réfection du mur de soutien de l'école de la République.(2025)
Mise en voie partagée : Zone 20





- Fin des travaux de la rue des Cosses : Zone partagée dans les portions les plus étroites et zones 30 quand il existe des trottoirs.

Places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap.

Un nouvel inventaire a été fait, la signalétique a été refaite et un nouvel arrêté a été signé par Mme la Maire le 21 juin 2024.

Vis les articles L2213-1 et L2213-2 Code Général des Collectivités Territoriales,
Vis les articles L. 411-1 et R. 417-11 du Code de la Route.

Considérant qu'il convient de réserver des emplacements pour le stationnement des véhicules transportant des personnes en situation de handicap

ARRETE

ARTICLE 1 : Les présentes dispositions se substituent aux arrêtés municipaux précédemment réglementant le stationnement réservé aux personnes en situation de handicap.

ARTICLE 2 : Les emplacements suivants sont réservés aux véhicules transportant des personnes handicapées de services (RG-GR)

- un emplacement situé rue Louis Pasteur, entre n° 4/6 et n° 4/8 de l'habitat de l'habitat et le terrain de pétanque
- un emplacement situé rue du 8 mai 1945, à hauteur de la Mairie
- deux emplacements situés rue du 8 mai 1945, à hauteur de la rue des Sines
- deux emplacements situés rue de Poitiers, à hauteur de la Halle des Sports
- deux emplacements, rue de Poitiers, à l'entrée du stade
- un emplacement, rue Louis Pasteur, à hauteur de l'école Victor Schœlcher
- un emplacement, 14 rue Camille Desmoulins
- deux emplacements, rue de Nanteuil, à hauteur de l'école Robert Desnos
- un emplacement, rue du Centre, face au Café du Centre
- un emplacement, rue du Centre, face à la Poste
- un emplacement, rue du Centre entre l'Eglise et le Croix
- un emplacement, rue des Châlioux, face à l'école de Louche
- deux emplacements, rue de la Couraude, face à l'EPHAD
- un emplacement, rue des Lourdeux, à hauteur du restaurant des Lourdeux
- deux emplacements, rue de Saint-Nicolas, à hauteur de la Courbe Centrale
- deux emplacements, rue de Nanteuil, dans le parc du Centre associatif de la Courbe
- deux emplacements situés, rue de Nanteuil, sur le parking du Centre associatif de la Courbe
- deux emplacements rue de Saumur, parking en face le Mobilis Vert
- un emplacement rue de Saumur, angle avec la rue Moutonny
- un emplacement rue de la République, face à l'école maternelle de la République
- un emplacement rue du 8 mai 1945, en face de l'entrée du parking de la salle Jean Perrot
- un emplacement rue de Saint-Nicolas, à l'entrée du Centre Technique Municipal
- un emplacement situé des Opales face au numéro 12
- deux emplacements Parc des Costes, 49 rue des Costes
- un emplacement, 19 rue du Centre, devant l'entrée du pôle petite enfance
- un emplacement, à côté du n°44 rue Germaine Tillion, sur la parcelle cadastrée section AC n°243
- un emplacement, à côté du n°44 rue Germaine Tillion, sur la parcelle cadastrée section AC n°250
- trois emplacements, à côté du n°56 rue Danielle Casanova (parcelle cadastrée section AC251)

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, sous services de Police et de Circulation et les Services Techniques concernés, seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Maire de Migné-Auxances - 1, rue du 8 mai 1945 - 56440 Migné-Auxances
Tél. : 05 49 51 71 01 - Fax : 05 49 51 33 17 - www.ville.migne-auxances.fr

ARTICLE 4 : Ampliation de présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Commissaire de Police de Bri Ar à Poitiers
Archives municipales

A Migné-Auxances, le 21 juin 2024

Le Maire

FABRICE JARDIN

Une convention a été signée avec le bailleur social EKIDOM pour permettre au Policier Municipal de faire respecter les emplacements réservés PMR.

Fin 2023, le policier municipal a fait un état des lieux des places réservées avec le suivi de la mise aux normes des places publiques. Un autre travail a été mené pour que les privés respectent la réglementation. Certains ont fait le nécessaire, d'autres, non.

AMENAGEMENTS DANS DES IOP :

Des études sont en cours pour la mise en place de passerelles permettant de joindre le parking derrière la Mairie et la place où se tient entre autres le marché et le CRR.

Cadre bâti – Établissement recevant du public.

Agenda D'Accessibilité Programmée :

L'Arrêté préfectoral n°2015-DDT-1357 en date du 2 décembre 2015 approuve notre Agenda D'Accessibilité Programmée n°086 158 15 A0001. La sous-commission départementale d'accessibilité a émis un avis favorable par procès-verbal du 26 novembre 2015.

La municipalité a mis en œuvre en 2016 une programmation d'études et de travaux pour respecter son Agenda d'Accessibilité.

Etat d'avancement de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

MAIRIE BIBLIOTHEQUE	
EPICERIE SOLIDAIRE	Prévu dans le projet réaménagement du Centre. En cours
ECOLE DE LIMBRE	
ECOLE ELEMENTAIRE SCHOELCHER	
ECOLE MATERNELLE LA REPUBLIQUE	
ECOLE ELEMENTAIRE DESNOS	
ECOLE MATERNELLE DESNOS	
ECOLE DEMARCAY	
ECOLE DE MUSIQUE : Conservatoire	Prévu dans le projet réaménagement du Centre. Etudes en cours
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	Fin des travaux, novembre 2022
CRECHE	Fin des travaux, novembre 2022
LA POSTE	La poste a quitté les locaux
LA POSTE	Prévu dans le projet réaménagement du Centre.
LE CLUB HONNE HANO ET VOLLEY	
LA COMBERIE CSC	
IOP PLATELAGES (MAIRIE)	A intégrer dans le projet réaménagement du Centre ? Continuité du cheminement.
IOP ZONE DE DÉTENTE : JARDIN ENTRE LA MAIRIE ET LA PLACE.	En partie accessible, réaménagement Prévu dans le cadre du projet Centre.2025
CIMETIERE DU PORTEAU	
CIMETIERE DES SOUS-REMUETS	Travaux réalisés mais l'accessibilité y Reste difficile.
IOP LA COMBERIE	Partie haute oui, le bas du parc difficile à aménager car dénivelé important.
IOP PLAINE DES ROCHEREAUX	Aménagement prévu après les travaux de L'EHPAD, la partie basse a été traitée.
IOP RUE DES COSES	
SALLE DES PETES Jean PERRAT	
SALLE PIERRE SAUMON	

VESTIAIRES DU STADE TRIBUNE BUVETTE	
HALLE DE SPORT RAQUETTES	
EHPAD	
EGLISE	
CUISINE CENTRALE	
SERVICES TECHNIQUES	
ADMN	

En vert : Accessibilité validée.

En jaune : Travaux en cours ou accessibilité partielle.

En rouge : Accessibilité non traitée.

Ci-joint, copie du courrier, envoyé à la Direction Départementale des Territoires pour le suivi et achèvement de notre agenda d'accessibilité.

Nouveaux ERP sur la commune :

2024 :

- Construction de nouveaux vestiaires et d'un club house partagé au niveau du complexe sportif. Livraison janvier 2025
- L'ancienne conciergerie qui était un lieu d'habitation héberge une association : OMSFEL
 Progrès pour l'accessibilité car auparavant, leur bureau était au 1^{er} étage sans ascenseur. Cet ancien pavillon est de plein pied.

Ville de

Le 22 mars 2023

Madame la Maire

à

**Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
Eric SIGALAS
DDT de la Vienne**
Unité Pôle Immobilier et Qualité de la Construction
Cellule Accessibilité
20, Rue de la Providence
BP 80523
86020 POITIERS Cedex

Objet : *Suivi et achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée*

V/REF : *Courrier du 27 janvier 2023*

N/REF : *GM*

Dossier suivi par Georges MILORD et Karine BARREY

Monsieur le Directeur,

J'ai pris connaissance de votre courrier cité en référence, qui a retenu toute mon attention.

En complément du bilan 2021 de la commission d'accessibilité de la commune de Migné-Auxances, je tiens à vous apporter les informations suivantes, concernant la mise en accessibilité des équipements municipaux :


- Crèche « La Ribambelle » et relais d'assistantes maternelles regroupés dans le nouvel équipement dénommé « Pôle Petite Enfance » (ci-joint l'attestation d'accessibilité de SOCOTEC, du 13 septembre 2022)
- La Poste – ce bâtiment n'est plus occupé
- Epicerie sociale, Ecole de Musique, IOP zone de détente entre la mairie et la place de l'église (accessibilité à revoir, dans le cadre du réaménagement du Centre bourg)
- En partie accessible et en étude pour l'ensemble des IOP parc de la Comberie et parc des Rochereaux
- IOP cimetière des sous remuets (ci-joint l'attestation sur l'honneur)

Mairie de Migné-Auxances - 1, rue du 8 Mai 1945 - BP 20034 - 86440 Migné-Auxances
Tél : 05 49 51 71 02 - Fax : 05 49 51 33 12 - www.migne-auxances.fr

Club House hand et volley : un projet de construction d'un club house accessible à toutes les associations sportives est programmé, avec un début de travaux dans le 2^{ème} semestre de l'année 2024, sur le complexe sportif.

Monsieur MILORD reste à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires.

Je vous prie de recevoir l'assurance de toute ma considération

 La Maire,
Florence LARDIN

PROJETS de CONSTRUCTION :

- Le bâtiment de la poste va être investi en 2025, les travaux vont commencer. Le projet est d'accueillir dans ces locaux un lieu de vie associatif et l'épicerie sociale.
- Le Lancement des consultations pour la construction du Conservatoire à Rayonnement Régional sur le site de MIGNE-AUXANCES : En cours

Cadre bâti – Logements

L'offre de logements accessibles :

Nous n'avons pas d'état des lieux sur les logements privés.

Déclaration annuelle auprès du FIPHEP :

Pour 2024

Effectif total en ETP rémunéré au 31 décembre 2023 :74,56

Effectif total rémunéré déclaré au 31 décembre 2023 :88

Effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation de l'emploi rémunérés au 31 décembre 2023 :3

Le taux communal d'emploi direct : 3,41 (agents)

(Pour mémoire, taux légal = 6%)

Dépenses 2023 pouvant être valorisées au titre des actions à destination des BOE : 1471,12 €.

Thématiques et actions portées par la commission, les associations et les structures communales.

Trois associations liées au handicap sur la commune :

-APAJH 86 : 25 rue Saint Nicolas 86440 MIGNE-AUXANCES

-RESEAU DYS : 10 rue de la Comberie 86440 MIGNE-AUXANCES.

Ateliers le samedi au CSC « La COMBERIE » :

Le but des ateliers est d'apprendre à utiliser les outils numériques aux jeunes et leurs parents pour qu'ils puissent les maîtriser à la maison comme dans leur établissement scolaire.

- soit dans le cadre d'un PAP lié avec le Rectorat (décision du médecin scolaire) pour mettre en place des adaptations pour la scolarité.
- soit dans le cadre d'un PPS lié à une reconnaissance de Handicap avec la MDPH et avec le Rectorat pour mettre en place des adaptations pour la scolarité.

-PEP 86 : CAMSP et SESSAD IV : 10, allée du Champ Dinard · Zone de l'Actiparc II · 86440 MIGNE-AUXANCES

Par la commune :

DENOMINATION DES INFRASTRUCTURES DU COMPLEXE SPORTIF :

Il a été fait le choix par la commune de choisir une para athlète de haut niveau. Madame Anne DIVET, pongiste, licenciée au TTACC depuis 2006, pour la HALLE AUX RAQUETTES.

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Continuité de l'accueil périscolaire pour les enfants en situation de handicap.

Soutien financier de la commune à la Crèche Parentale de la RIBAMBELLE, pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap

Mars 2024 : vote d'un soutien financier mensuel de 98€ pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap et l'achat d'un fauteuil adapté de 1107€.

Septembre 2024 : vote d'un nouveau soutien financier de 700€ par mois de septembre à décembre 2024 et à partir du 1^{er} janvier 2025, ce soutien sera de 798€.

CSC la COMBERIE :

Le Centre Socio Culturel accueille également plusieurs enfants en situation de handicap, le financement dédié à cette prise en charge n'est pas valorisé.

Cela est financé sur la subvention annuelle de fonctionnement liée à la CPO signée entre la Mairie, la CAF et le CSC.

MOBILITE

Le CIF-SP permet une réponse pour les personnes en situation de handicap. La continuité de la convention pour le transport solidaire en 2023 et 2024 est assurée.

LES EVENEMENTS :

EN 2023.

STAGE SPORT, DÉCOUVERTE ET SANTÉ 2023

Ce stage organisé par l'OMSFEL s'est déroulé du lundi 13 février au jeudi 16 février 2023 au complexe sportif de Migné-Auxances.

BUT : le partage, l'entraide et le plaisir, le handicap et les autres sports.

Gratuit – à Partir de 12 ans.

L'encadrement a été assuré par Messieurs Louis Milord, Anthony Delage, Luc Bergeas de l'ASSHAV, sans oublier les animateurs des différents centres de loisirs de Fontaine le Comte, Migné-Auxances, Saint Julien l'ars et Beaumont St Cyr. La réception du Centre d'accueil pour enfants et adultes polyhandicapés Oasis et Terra Nova situés à Biard a été effectué.

Les « Accessifs » 2023. Le 31 Mai 2023 au CSC « LA COMBERIE ».



La soirée sur la santé mentale a eu lieu au CSC La COMBERIE a été animée par FRED ABRACKHOFF.

Le vernissage de l'exposition photographique a été réalisé au LOGIS de la COUR à Jazeneuil, par le photographe poitevin PIKO PASEOS. Ce dernier a capté des moments précis en laissant une place à la paroles des résidents. Cette exposition a été enrichie par des explications issues des neurosciences pour permettre de mieux comprendre ces troubles.

Puis , une soirée cabaret santé mentale a eu lieu avec la présentation :

du théâtre improvisé par la compagnie « Il n'y a pas que les flamands roses qui savent jouer du violon »

La soirée mixant humour et réalité a permis de déconstruire les idées reçues sur la santé mentale. Entre chaque scènette, le Docteur PERON, psychiatre, expliquait la réalité de la maladie et le lien avec les préjugés qui s'y rattachent.

EN 2023 , une collaboration entre ECOLES de la Commune et un Institut Médico Educatif.

Les animations de territoire suivantes ont eu lieu :

« Ils cousent des sacs pour les écoliers »

Des jeunes de l'institut médico-éducatif ont confectionné trente sacs. (Photo NR-CP)

L'institut médico-éducatif de Moulins de Sèvres-Anxaumont a créé un partenariat avec l'école Robert-Desnos. Ainsi, Jeanne, Angie, Zoé, Manon, Ilina, Jade, Eva, Ophélie et Léana, de l'institut, et leurs éducatrices Marion Polo et Nelly Jarry ont travaillé sur un projet de couture pour la réalisation de trente sacs en tissu.

Chaque jeune avait une tâche à fournir en fonction de sa capacité. Ces sacs en tissu ont été remis aux enfants de la classe de maternelle de Sabrina Vesvres, mardi 27 juin, et ont été utilisés toute l'année scolaire 2023-2024.

« la mise sous pli du bulletin municipal : les jeunes de l'IME de MOULINS continuent d'assurer ce service ».

Famillathlon 86 Septembre 2023

MIGNE AUXANCES : PLACE AU SPORT EN FAMILLE EN 2023 :

Les familles sont venues faire du sport en famille le samedi 23 septembre au centre socioculturel « la Comberie ».

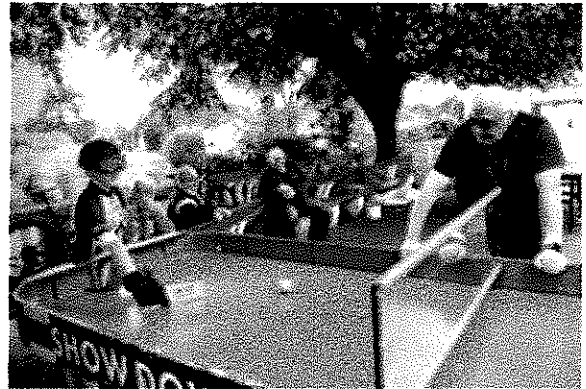
Par une belle journée ensoleillée, dans une ambiance festive, des centaines de personnes se sont succédées pour pratiquer, souvent en famille avec leurs enfants, des activités sportives et ludiques en partageant fous rires et joie de se retrouver.

Dès 14 heures, plusieurs pôles d'activités étaient proposés aux familles qui pouvaient choisir entre sports collectifs, individuels ou sports de combat, entre des activités moins pratiquées comme le tir à l'arc ou moins connues comme le chaze tag (course poursuite sur un terrain limité rempli d'obstacles), sans oublier les structures gonflables pour les grands ou les petits.

Étaient également proposées la découverte du handisport avec du handi-basket et une table de showdown, ..

En milieu d'après midi, une table ronde sur l'olympisme "Haut les JO !" réunissait grands sportifs et entraîneurs renommés venus parler de leur expérience, des JO auxquels ils ont participé, relatant souvenirs et missions.

Avec la présence de ANNE DIVET : Vice-championne du monde de double dames en para-tennis de Table et pressentie pour les jeux para-olympiques de 2024.



Téléthon 2023 Migné-Auxances:

Les manifestations Téléthon ont commencé en novembre 2023 à Migné-Auxances avec une première soirée Théâtre le 11 novembre et une soirée Tapas qui a eu lieu le 25 novembre 2023.

Sur la Commune de Migné-Auxances, de nombreuses associations coordonnées par l'OMSFEL ont participé au Téléthon, formidable mouvement de solidarité nationale.

AFMTELETHON INNOVER POUR GUERIR **8 ET 9 DECEMBRE 2023**

PROGRAMME DE DECEMBRE

SABEDI 3 DECEMBRE - 18H45 CMC LA COMMUNE
SOIREE CONCERT THEATRE PAR LA SOCIETE MUSICAL
PLUSIEURS ORCHESTRES - PREX LIBRE A PARTIR DE 5€

VENDEDI 5 DECEMBRE - 18H30 - 21H SALLE JEAN FERRAT
MUSIQUE POP BARBETS ET ANCIENS DU MUGUOL
PROPOSEE PAR ASSOCIATION CHATELAIN
PREX LIBRE A PARTIR DE 5€ - BANQUETTE

SABEDI 8 DECEMBRE - PLACE DU MARCHE
18H45 - 19H
STAND TELETHON THEATRE PAR ANTOINE CAPEL - PREX LIBRE 5€

MERCREDI 13 DECEMBRE - 18H45 - 19H30 - MARCHE NERVOUX
PROPOSEE PAR ASSOCIATION ALMA RANCO - PARTICIPATION 4 €

19H45
SOIREE LIT
PROPOSEE PAR ASSOCIATION ACVA - PARTICIPATION 4 €

MARDI 9 DECEMBRE - 18H45 - 19H45 - 19H45
JEU DE TABLE BARBETS ET ANCIENS AVEC ORCHESTRE

SABEDI 9 DECEMBRE - JARDINIERE TRUFFAUT
18H45 A 20H45 - 18H45 A 19H45
VENTE DE BOISSONS CHAUDES - CATERING

MARDI 9 DECEMBRE - SALLE JEAN FERRAT - 18H45
CONCERT DU CHORALE THEATRE DE MUSIQUE
VENTE DES PROGRAMMES - BANQUETTE

DIMANCHE 10 DECEMBRE - SALLE JEAN FERRAT - 18H
JEU DE TABLE BARBETS ET ANCIENS AVEC ORCHESTRE

3037

SI LE MARCHÉ C'EST GRÂCE À VOUS.
LE TELETHON ECHANGE MA VIE

Un loto à la salle « Jean Ferrat » a été organisé en 2023 par le GIHP.

Ce loto avait pour but de récolter des financements pour permettre à des personnes en situation de handicap de participer aux jeux paralympiques en tant que spectateurs.

EN 2024 :

Les animations du territoire suivantes ont eu lieu :

MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE (guichet accessible)



JOURNEE DE LA MOBILITE POUR TOUS EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIO-CULTUREL.

Samedi 4 Mai 2024, dans le cadre de mai à vélo, la journée s'est enrichie par rapport aux années précédentes et s'est nommée : « SE DEPLACER AUTREMENT, DES SOLUTIONS »

Au-delà de la pratique du vélo, il a été mis un accent sur les mobilités pour tous.

Une présentation d'un vélo cargo à assistance électrique a eu lieu.

L'organisation de manifestations en présence des réseaux de transports en commun tels que VITALIS , les CARS REGIONAUX, mais aussi le GIHP, le CIF-SP et le pôle mobilité et insertion du CSC de la BLAISERIE a permis de rencontrer des personnes empêchées ou leurs aidants. Des contacts ont été pris pour trouver des solutions.



Journal municipal « Trait d'union » : Printemps 2024

Un article a été publié pour expliquer la création du guichet unique confié au DAC 86 pour l'aide à la mobilité pour les personnes empêchées afin de leur proposer la solution adaptée à leurs besoins.

MISE EN PLACE EN SEPTEMBRE 2024 D'UN CAFE DES AIDANTS à L'EHPAD « LES FOUGERES »

Une convention a été signée entre l'EHPAD, le CIF-SP et le CCAS de BUXEROLLES.

Ainsi, tous les premiers jeudis du mois, les personnes aidantes de la commune sont invitées à partager, chercher du soutien et de l'information auprès des intervenants de la MAISON des ENTR'AIDANTS.

MAISON des AIDANTS
*Vous voulez un café?
 Nous veillons sur vous.*

Parce qu'il est important de ne pas rester seul face aux difficultés de la vie...

Ouvverture d'une pause café des aidants à Migné-Auxances !

Tous les premiers jeudis du mois
 de 14h30 à 16h30
 à l'EHPAD Les Fougeres
 13704 Les Fougeres
 86340 Migné-Auxances

Un temps consacré pour trouver de l'information,
 du conseil, rencontrer d'autres aidants...

Remarque: 06 09 51 80 67
 www.buxerolles.fr

BALADE SENSORIELLE NOCTURNE LE 29 Août 2024 organisée par Grand Poitiers. Cette balade a eu lieu autour de la Mairie sur un parcours accessible PMR, animée par Monsieur Nacer SIDER de l'association Armmelhisca.

A la BIBLIOTHEQUE :

Lire à l'aise : des livres accessibles, pour oser lire !

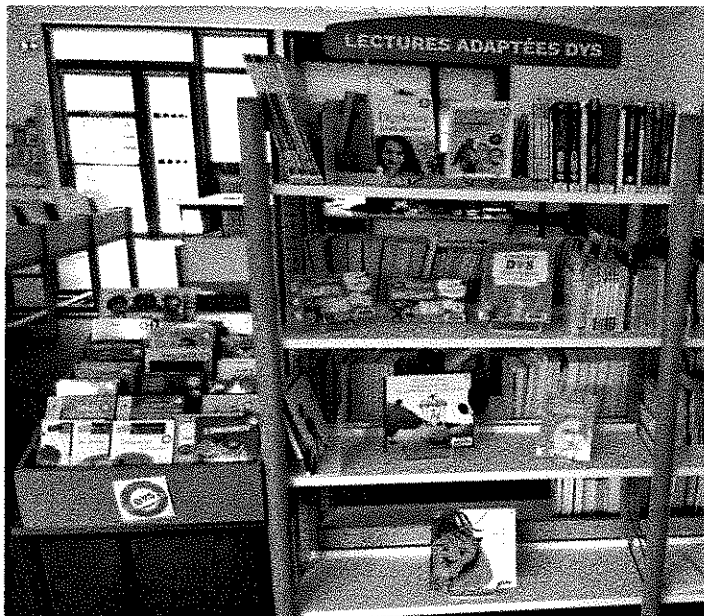
La démarche Facile à lire et Dys dans la Vienne : pour des bibliothèques plus inclusives !

- **SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024 - bibliothèque de Migné-Auxances : Café croissant en compagnie de La Poule qui pond !**

Valentin Mathé, éditeur, a conversé sur la police de caractère, de mots syllabés, de liaisons obligatoires et de lettres muettes, pour un vrai petit déjeuner Dys .

L'association Réseau DYS, Handicap Ecole était présente.

La bibliothèque de Migné-Auxances propose maintenant un fond dédié d'une soixantaine de livres adaptés pour les enfants dyslexiques (des albums aux romans pour adolescents, avec des adaptations variées).



LES VIRADES DE L'ESPOIR : ACTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Migné-Auxances : une course d'orientation pour aider à vaincre la mucoviscidose

Le conseil municipal des jeunes a mobilisé 100 participants à cette course d'orientation solidaire.

Les élus du conseil municipal des jeunes (CMJ) de Migné-Auxances ont organisé, dimanche 29 septembre 2024, une course d'orientation au départ du centre socioculturel « La Comberie ». Mise en place sous la houlette de la Fédération de course d'orientation, cette course était au profit de l'association Vaincre la Mucoviscidose, dans le cadre des Virades de l'espoir.

L'association accompagne les malades et leurs familles dans chaque aspect de leur vie bouleversée par la mucoviscidose. Les jeunes ont organisé cette course avec l'aide de Mesdames Agnès Omer, éducatrice sportive à la mairie, et de Laurence Manoir, adjointe communication jeunesse, et des membres de la commission jeunesse.

Trois circuits étaient à la disposition de nombreux marcheurs ou coureurs (plus de 100 personnes) avec trois circuits de 8 km, 5 km ou 3 km. Un quiz avec plusieurs questions sur la maladie avait été réalisé par le CMJ. Une somme de plus de 500 € a été récoltée et sera remise à l'association.

Activités sportives adaptées :

Les personnes en situation de handicap peuvent accéder aux salles de sport en tant que public prioritaire. Quelques enfants en ont profité à Migné-Auxances.

Ces activités sportives adaptées se font en partenariat avec l'USMA Athlétisme, l'EPA 86, le Comité Départemental d'Athlétisme et Comité Départemental du Sport Adapté de la Vienne,

La Ligue Sport Adapté de la Nouvelle-Aquitaine a organisée une journée compétitive.

Le CHAMPIONNAT DE PARA-ATHLETISME ADAPTE Jeunes de la ZONE NORD-OUEST a eu lieu le MERCREDI 10 AVRIL 2024 au Stade André Jarasson à MIGNE-AUXANCES.



STAGE SPORT, DÉCOUVERTE ET SANTÉ 2024

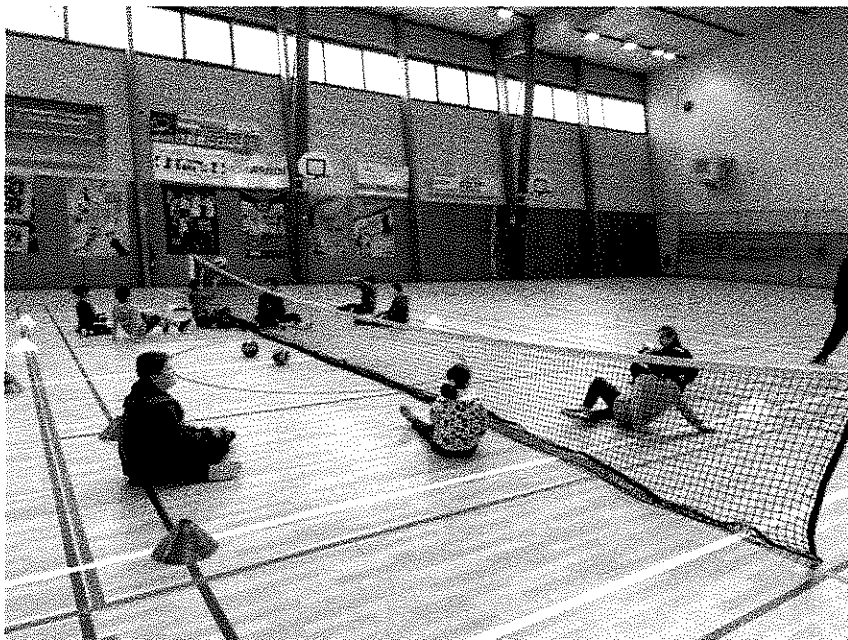
Les enfants découvrent le handi-sport pendant les vacances de février 2024 à Migné-Auxances.

Ce stage organisé par l'OMSFEL s'est déroulé du 26 au 29 février 2024 au complexe sportif. Il était encadré par Messieurs Louis Milord et Anthony Delage, Luc Bergeas de l'ASSHAV ainsi que les animateurs des différents centres de loisirs de Fontaine-le-Comte, Migné-Auxances, Saint-Julien-l'Ars et Beaumont qui étaient venus compléter cette organisation.

Les nombreux enfants présents ont pu se sensibiliser au handi-sport en s'initiant à plusieurs sports de ballon pratiqués par les déficients visuels (goalball) dont l'objectif est de marquer un but à l'adversaire en lançant un ballon sonore au ras du sol. Pendant que les uns pratiquaient le goalball, les autres testaient le cécifoot ou l'escalade en aveugle. Pour ces disciplines, cela nécessitait un silence complet dans le gymnase pour écouter le guide, lui faire confiance et avoir une communication efficace entre les joueurs.

Pendant ce stage, les jeunes ont pu aussi explorer de nouveaux sports souvent méconnus comme le handibasket, le volley assis, le foot gaélique, le vince pong.

Ce fut une belle semaine pour tous les enfants présents ainsi que pour les animateurs qui voulaient mettre en avant le sport comme facteur d'inclusion.





TELETHON 2024 et JEUX OLYMPIQUES 2024.

A l'occasion de la soirée Tapas/Musique du Téléthon 2024 sur Migné-Auxances, l'OMSFEL a profité de l'entracte de la soirée pour revenir sur un des temps forts de cette année olympique sur notre commune : le "Voyage de dirigeants sportifs mignanxois aux Jeux paralympiques de Paris avec la Team Wersy le 1^{er} septembre 2024".

L'OMSFEL s'est engagé dès 2023 avec les élus et éducateurs de la Mairie et le centre CSC « la Comberie » mais aussi les écoles via l'association USEP ASEPMA sur des actions jeunes de type "Génération 2024" : rencontres sportives scolaires des classes USEP + activités périscolaires / stages multisports OMSFEL / Familiathlon 2023 / secteur jeunes CSC / ...

La rencontre entre l'OMSFEL et le para triathlète poitevin Geoffrey WERSY et son papa-manager Pascal a donné une nouvelle dimension à nos actions avec le projet " Team Wersy -JOP Paris 1^{er} sept 24" . S'en est suivie l'organisation du voyage vers les Champs Élysées de 100 personnes dont 20 de l'OMSFEL pour le para triathlon olympique du 1^{er} septembre : 2 bus affrétés + communication forte sur réseaux sociaux + t-shirts/banderoles + ...



Comme chaque année, un programme conséquent et varié organisé par l'OMSFEL est fait pour mobiliser et récolter des fonds.

Les manifestations Téléthon ont commencé cette année en novembre à Migné-Auxances avec une première soirée Théâtre le 9 novembre 2024 et une soirée Tapas réussie qui ont eu lieu le 30 novembre dernier.

Concerts, ventes de viennoiserie et de vin chaud avec des propositions sportives ont prolongé la mobilisation début décembre.

AFFMTELETHON
MUSCLE TON TELETHON
Migné-Auxances

Vendredi 6 décembre 2024

Mettez vos muscles sains au service des muscles malades !

A partir de 18h30
Salle Jean Ferrat

Amateur ou averti, n'hésitez plus, dépassez-vous au profit du Téléthon !
Venez en famille, entre amis...

Chaussez vos baskets... et bougez votre corps en musique

Françoise vous fera découvrir votre corps en 3D et vous bougerez en musique pour solliciter votre :

1. Endurance cardio-respiratoire
2. Aptitude à la coordination et l'équilibre
3. Force et endurance musculaire
4. Souplesse
5. Et votre mémoire

Le Téléthon permet d'acquiescer la recherche sur les maladies neuro-musculaires et d'aider les malades et leurs familles.
* 2 euros de contribution au profit du Téléthon pour une entrée de 10 euros

Formation d'un agent à l'accessibilité

Madame Karine BARREY, Agent municipal a reçu une formation relative à l'accessibilité le 24 novembre 2024, organisée par les services communautaires de Grand Poitiers.

Conseil municipal du 17 février 2025
Annexe à la question n°3
Page 1

Je pense que vous avez lu le PAVE, pas le pavé, qui est le rapport annuel. Je vais vous faire juste un petit rappel de choses qui me semblent importantes.

Alors justement, je vais revenir sur le PAVE qui est le plan d'aménagement des voies et des espaces

Le PAVE :

Nous avons établi un PAVE qui a été présenté en conseil municipal le 19 décembre 2019. Ça fait déjà quelques temps mais il n'y a pas de retard. Beaucoup de communes ne l'ont pas fait encore. Par contre, comme il y a eu beaucoup de réaménagement sur la commune, des chemins qui ont été faits et qui peuvent être accessibles à des personnes en mobilité réduite ou des mamans en poussette et des enfants qui utilisent soit des drassiennes soit d'autres moyens de locomotion, on va le refaire. Il y a déjà un gros travail de fait et si on superpose avec les liaisons douces qui ont été faites sur la commune, on a déjà beaucoup d'éléments à revoir et à mettre à jour. On devrait avoir un plan qui soit plus près des besoins qu'il ne l'était en 2019.

Il y a eu également un important travail qui a été fait par le policier municipal et Jean-Luc, élu, qui ont fait le tour des places de stationnement de la commune pour qu'elles soient remises aux normes, pour que les tracés soient faits, de bien faire attention à la signalétique verticale. Ensuite, ils ont fait un travail sur l'année 2024 auprès des commerçants... Dans les commerces, le nombre de places à créer n'est pas toujours respecté, et quand ces places existent, elles ne sont parfois pas aux normes. Et impossible de verbaliser quand il n'y a pas de place PMR matérialisée. Donc, il y a eu un tour de fait, il y a quand même eu l'intervention de la DDT qui oblige les gens à se mettre dans la légalité.

A signaler dans nos bâtiments, les nouveaux ERP sur la commune :

1. Construction de nouveaux vestiaires et d'un club house partagé au niveau du complexe sportif.
Livraison janvier 2025
2. L'ancienne conciergerie, lieu d'habitation qui est mise maintenant à la disposition de l'OMSFEL

Projets de construction

- Le bâtiment de la poste va être investi en 2025, les travaux vont commencer. Le projet est d'accueillir dans ces locaux un lieu de vie associatif et l'épicerie sociale. Là on sera en accessibilité puisque dès qu'on lance un programme, l'accessibilité est traitée en même temps.
- Le lancement des consultations pour la construction du Conservatoire à Rayonnement Régional sur le site de Migné-Auxances, qui répondra lui aussi aux normes, d'autant qu'il y a des enfants en situation de handicap qui sont accueillis.

Une petite contrariété pour moi, la déclaration annuelle auprès du FIPHFP, organisme pour les collectivités qui aide à l'aménagement des postes, au sens large, des personnes ayant une RQTH. Lorsque les collectivités n'ont pas le taux légal de 6%, elles payent des pénalités. Cette année, le taux communal d'emploi direct est de 3,41 agents. Il va donc y avoir des pénalités à payer qui sont aux alentours de 7.000 €. Ça s'explique par le départ d'agents RQTH en retraite ou en mutation. A Poitiers, ils ont passé une convention pour essayer d'atteindre les taux dans les différents pôles de la collectivité.

Pour ce qui est du Vivre ensemble, on peut souligner la mise à l'honneur par la Ville d'une para athlète de niveau international, Anne DIVET, au travers de la dénomination le 1^{er} juin 2024 de la Halle aux raquettes. Hélas, elle n'a pas été sélectionnée aux Jeux Olympiques et on le regrette.

Conseil municipal du 17 février 2025
Annexe à la question n°3
Page 2

Au niveau de l'accueil périscolaire, il y a des enfants en situation de handicap et il y a le soutien financier de la commune à la Crèche Parentale de la RIBAMBELLE, pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap, mais vous le savez, on a délibéré et on a voté 700 € jusqu'à la fin 2024. Et ça va augmenter à partir du 1^{er} janvier 2025 à 798€/mois. Le Centre Socio Culturel accueille également plusieurs enfants en situation de handicap.

Au niveau mobilité, on renouvelle la convention avec le CIF-SP qui permet une réponse pour les personnes en situation de handicap mais pas que, les personnes en situation de mal vision, qui ont des difficultés d'orientation peuvent y faire appel.

On a également mis en place une mutuelle communale. L'aménagement de l'accueil de la mairie qui est tout à fait accessible aux PMR. Une autre chose aussi, c'est le café des aidants à l'EHPAD qui est accessible à toute personne aidante de la commune. Il y a aussi une mise en valeur, par Grand Poitiers, de nos platelages, qui sont remarquables dans le monde du handicap comme une des rares structures pour des promeneurs en situation de handicap. Si vous vous baladez sur les platelages dans la journée, vous avez dû rencontrer des personnes aveugles. L'institut de Larnay l'utilise régulièrement pour des promenades qui sont plus autonomes que sur des chemins qui ne sont pas balisés et qui ne sont pas repérables au niveau du sol.

A la bibliothèque, on remercie beaucoup Anne-Sophie CASTELLANI qui a fait une démarche en faveur des dys. C'est une dynamique qu'il y a dans la Vienne, pour des bibliothèques plus inclusives, et de ce fait la bibliothèque est dotée de livres facilitateurs de lecture pour les enfants et les adultes et aussi de matériel adapté. Le 21 septembre 2024, on a eu le bonheur de recevoir la maison d'édition qui s'appelle La Poule qui pond ! et qui fait des livres spécifiques pour ces publics-là.

Et aussi, on remercie le CMJ qui a fait une belle action à l'occasion des VIRADES DE L'ESPOIR pour récolter de l'argent contre la mucoviscidose.

J'ai donc relevé les points qui me semblaient importants mais je reste à votre disposition si vous avez besoin de précisions.

Michel CHOUMIL : bonsoir. Quand vous parliez que la commune n'avait pas atteint son quota d'employés... il y a une piste. On peut acheter des services ou des produits qui viennent de CAT.

Agnès NOSSENT : c'est déjà fait. On a la mise sous pli, ce n'est plus une mise sous pli, mais on a le Trait d'Union qui est mis en paquet par un ESAT. Enfin un IME pro et puis effectivement, il y a des interventions qui se font par des ESAT pour du matériel qui est acheté, ou des produits. On connaît la piste ! Mais quand on perd des salariés, il faut prendre le temps, il faut aussi trouver le bon recrutement, ce n'est pas toujours évident.

Philippe MAINARD : je me permettrai aussi Agnès de rajouter que le monde sportif dans la commune fait beaucoup de choses dans l'intégration, dans l'inclusion dans le handicap. La semaine prochaine l'OMSFEL organise un stage. Le monde sportif est très à l'écoute de ça et tous les clubs favorisent l'inclusion.

Conseil municipal du 17 février 2025

Annexe à la question n°3

Page 3

Agnès NOSSENT : tout à fait. Il y a cette dynamique. Je ne suis pas revenue dessus parce que tous les ans c'est la même chose. Mais il y a des stages pour les jeunes avec le handisport. Il y a eu cette année toute une dynamique autour des jeux paralympiques. Il y a aussi le Téléthon qui est organisé par l'OMSFEL avec une mobilisation importante de bénévoles, l'ACVA qui a une section adaptée, le club de gym volontaire qui a une section équilibre... je pense que toutes nos structures ont... l'ALMA escalade a aussi des créneaux pour les personnes en situation de handicap. On a de la chance, on a un terrain associatif qui est très riche.

Florence JARDIN : quelques précisions du Directeur des services sur l'emploi.

Cédric HAMELIN : oui. Actuellement, ça a été évoqué, il y a des postes qui sont ouverts à tous les travailleurs porteurs de handicap ou pas. Mais les candidats, on ne va pas les choisir sur ce critère-là. On ne peut pas exiger une reconnaissance de travailleur en situation de handicap comme condition de recrutement. Juste sur l'organisation de nos services. On a la responsable du périscolaire de Desnos qui a suivi une formation et qui va devenir à compter de septembre 2025, notre référente handicap sur le territoire communal. Elle sera l'interlocutrice des parents et de la communauté éducative et sera un relai pour tous les professionnels évoluant sur l'enfance et la petite enfance et même auprès de la Ribambelle. Dernier point, nous avons un partenariat fort avec le SESSAD. Nous accueillons régulièrement des jeunes, sur le périscolaire et la cuisine centrale pour des immersions professionnelles. Moi je travaille avec eux pour faire des simulations d'entretien de recrutement avec des jeunes sur le marché de l'emploi qui sont suivis par le SESSAD. Et la commune a été représentée au forum de l'emploi pour les personnes handicapées organisé par le Centre de Gestion. On a tenu un « stand » pour recevoir et coacher les personnes en situation de handicap pour les aider à être crédibles sur le marché de l'emploi.

Convocation du 11/02/2025

Objet : **modification du tableau des emplois**

N°20250217_DV_04

Rapporteur : Florence JARDIN

Nomenclature Préfecture :
4.1.6.

Vu le Code général de la fonction publique,

Quorum : 15

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Présents : 20

- JARDIN Florence
- MAINARD Philippe
- COUDERC Isabelle
- JUIN Daniel
- MANOIR Laurence
- LHERAHOUX Michel
- NOSENT Agnès
- FRAPPIER Etienne
- POHU Valérie
- LEONARD Sébastien
- PEDRON Véronique
- BOUTIN Marc
- MORGAT Aurélien
- FAGE Manuela
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe
- CHOUMIL Michel
- CHEBROUX Jeannie
- MOINE Éric
- MAZIERE Jean-Marc

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité

Pouvoirs : 6

- CAILA Jean-Luc à
MAINARD Philippe
- AYRAULT Marie-Christine
à COUDERC Isabelle
- BIANCIOTTO Janine à
MANOIR Laurence
- GAUD Dominique à
PEDRON Véronique
- POPINEAU Marie-Rose à
JARDIN Florence
- FORTAIN Sylvie à
MOINE Éric

1. Considérant qu'il apparaît qu'un agent adjoint d'animation à temps non complet a pris en charge la responsabilité d'un site périscolaire important, et que cette dernière se voit depuis la rentrée scolaire 2024-2025 rémunérer des heures complémentaires, de telle sorte que son temps de travail hebdomadaire atteint les 35h, il pourrait être décidé de la modification de son poste pour le transformer à temps complet ;

2. Considérant que la réorganisation fonctionnelle de l'accueil de l'hôtel de Ville et la création d'un poste d'accueil des services techniques / secrétariat du DST donnent pleinement satisfaction aux usagers comme aux agents, il pourrait être décidé de pérenniser cette organisation nouvelle en créant un poste permanent. Il est ici à préciser qu'à l'heure actuelle la personne exerçant ces fonctions est contractuelle, sur un emploi non permanent.

Cette ouverture de poste permanent participe ainsi de la limitation de l'emploi précaire dans la collectivité, dans une logique de motivation et de fidélisation des personnels ;

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la collectivité comme suit :

Absents : 2

- BLOT Jean-Denys
- GHARBI Linda

Filière animation

- Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation passant de 33/35^{ème} à 35/35^{ème}, au sein des services périscolaires

Secrétaire de séance :
Valérie POHU

Filière administrative

- Ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps complet en vue d'une stagiairisation au sein des services administratifs.

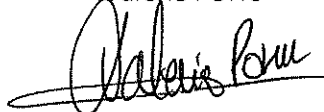
Affiché le :
20 février 2025

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

Mis en ligne :
20 février 2025

- fixer le tableau des emplois de la commune conformément au document annexé à la présente délibération
- dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025,
- autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Valérie POHU



La Maire
Florence JARDIN



TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS

GRADE	FONCTION	CAT.	POSTES CREEES	POSTES POURVUS		POSTES NON POURVUS	DATE DELIB.	ETP	DATE D'ENTREE	CGFP	COMMENTAIRE
				TITULAIRE	CONTRACTUEL						
FILIERE ADMINISTRATIVE											
DGS	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1	0	0	25/01/1988	1	15/05/2023		
TOTAL			1	1	0	0		1			
ATTACHE PRINC.	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1	0	0	22/03/2023	0	15/05/2023		
TOTAL			2	2	0	0		0			DETACHEMENT DUGUY OLIVIER
REDACTEUR PRINC. 1ERE CLASSE	COMPTABILITE	B	1	1	0	0	28/09/2011	1	01/12/1989		
	RESPONSABLE POLE ADMIN GEN ET AFFAIRES SOCIALES	B	1	1	0	0	27/09/2018	1	22/05/2023		
TOTAL			2	2	0	0		2			
REDACTEUR PRINC. 2EME CLASSE		B	1	0	0	1	20/07/2020	0			
TOTAL			1	0	0	1		0			
REDACTEUR	RESPONSABLE EPICERIE SOCIALE/CCAS	B	1	1	0	0	20/07/2020	1	01/08/2015		
TOTAL			1	1	0	0		1			
ADJ. ADMINISTRATIF PRINC. 1ERE CLASSE	COMMUNICATION CULTURE	C	1	1	0	0	21/09/2017	1	01/03/2006		
TOTAL			1	1	0	0		1			
ADJ. ADMINISTRATIF PRINC. 2EME CLASSE	RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES	C	1	1	0	0		1	25/12/2023		
	ACCUEIL ETAT-CIVIL	C	1	0	0	1	13/09/2019	0			DETACHEMENT GLOUCKHOFF ANASTASIA
TOTAL			2	1	0	1		1			
ADJ. ADMINISTRATIF	ACCUEIL - CIMETIERE	C	1	1	0	0	11/07/2023	1	01/01/2025		
	FACTURATION PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	21/12/2021	1	01/10/2021		
	SECRETARIAT SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1	21/03/2023	1			STAGIAIRISATION
TOTAL			3	2	0	1		3			STAGIAIRISATION A VENIR
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			13	9	0	4		9			
FILIERE TECHNIQUE											
INGENIEUR PRINCIPAL	DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES	A	1	1	0	0	29/06/2009	1	01/02/1987		
TOTAL			1	1	0	0		1			
TECHNICIEN PPAL 1ERE CLASSE	URBANISME	B	1	1	0	0	29/06/2009	1	18/08/2003		
TOTAL			2	2	0	0		2			
TECHNICIEN	RESPONSABLE CTM	B	1	1	0	0	24/11/2020	1	01/12/2020		
	ADJOINT AU RESPONSABLE CTM	B	1	1	0	0	12/04/2024	1	10/06/2024		
TOTAL			2	2	0	0		2			
AGENT DE MAITRISE	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	0	0		1	01/09/2023		
	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	0	0	01/07/2013	0.86	25/09/2003		
	RESPONSABLE PRODUCTION CULINAIRE	C	1	1	0	0	12/05/2017	1.00	16/01/2020		
	ENTRETIEN ESPACES VERTS	C	1	1	0	0	20/07/2020	1	15/01/2014		
	ENTRETIEN ESPACES VERTS	C	1	1	0	0	27/06/2022	1	01/10/2013		
		C	1	0	0	1	29/09/2020	0			TC
	ENTRETIEN ESPACES VERTS	C	1	1	0	0	29/09/2020	1	01/04/2004		
TOTAL			7	6	0	1		5.86			
ADJ. TECHNIQUE PRINC. 1ERE CLASSE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0		1	01/06/1987		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	16/06/2011	1	01/03/1993		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	29/09/2016	1	01/09/2005		
	PRODUCTION CULINAIRE	C	1	1	0	0	29/09/2016	1	01/01/2003		CDD REMPL CHARBONNIER LAURENT
	ATSEM - ENFANCE	C	1	1	0	0	21/03/2023	1	01/01/1994		CDD REMPL RENAUD MADEGE
	RESPONSABLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	1	1	16/12/2024	0.94	01/10/2005		
	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	1	1	16/12/2024	0.77	01/09/2003		
	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	0	0	21/09/2017	0.86	01/09/2003		
TOTAL			8	6	0	2		7.57			
ADJ. TECHNIQUE PRINC. 2EME CLASSE	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	1	0	0	14/06/2012	1	01/09/1998		
	RESPONSABLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	0	1	14/06/2012	0			TNC 33/35
	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	0	0	25/09/2019	0.94	01/10/2005		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	21/12/2021	0.77	01/09/2003		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	20/07/2020	1	14/06/2011		
TOTAL			6	4	0	2		3.71			DISPONIBILITE MANUEL COUET TC
ADJ. TECHNIQUE	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	1	0	0	28/09/2009	0.5	01/12/2010		
	ENTRETIEN DES LOCAUX PERISCOLAIRES	C	1	0	0	1		0			TC
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	25/06/2018	0.86	10/03/2020		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	29/05/2000	1	01/10/2021		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	2	0	0	27/06/2022	1	01/12/2022		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	27/06/2022	1	01/04/2022		
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	21/12/2021	0.69	05/09/2017		
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	0	1	0		0.43	26/08/2009		CDD
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	2	0	0		1	01/12/2022		
	ENTRETIEN DES LOCAUX PERISCOLAIRES	C	1	1	0	0	11/06/2014	0.86	26/08/2009		
	ENTRETIEN DES LOCAUX PERISCOLAIRES	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.74	16/04/2012		
	ENTRETIEN DES LOCAUX RESTAURATION	C	1	1	0	0	23/03/2021	0.71	04/10/2021		
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.71	17/08/2020		
	ATSEM - ENFANCE	C	1	1	0	0	11/07/2023	1.00	22/08/2022		
	PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.86	15/10/2020		
	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	0	0	21/12/2021	1.00	22/10/2020		
	PRODUCTION CULINAIRE	C	1	1	0	0	21/12/2021	1.00	01/02/2024		
	PRODUCTION CULINAIRE	C	1	1	0	0	21/12/2021	1.00	01/02/2024		
	RESPONSABLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.94	05/05/2014		
		C	1	1	0	1	12/04/2024				RECRUTEMENT EN COURS
		C	1	0	0	1	12/12/1996	0			TNC 28/35
TOTAL			21	17	1	3		15.30			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			45	37	0	8		36.44			
FILIERE ANIMATION											
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	RESPONSABLE SERVICES PERISCOLAIRES	B	1	1	0	0	21/03/2023	1.00	01/05/2021		
TOTAL			1	1	0	0		1			
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	ANIMATEUR SPORTIF	C	1	1	0	0	20/07/2020	1.00	01/01/1998		
TOTAL			1	1	0	0		1			
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	RESPONSABLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	0	1	21/12/2020	0.96			Detachment VEZIEZ GERALDINE du 01/11/2024 au 31/10/2025
TOTAL			1	0	0	1		0.96			
ADJ. D'ANIMATION	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.69	01/09/2016		
	RESPONSABLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.94	03/09/2015		
	RESPONSABLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	27/06/2022	0.80	01/10/2016		Passage à temps complet
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	10/07/2023	0.74	09/11/2020		
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	10/07/2023	0.86	12/11/2019		
TOTAL			5	5	0	0		4.03			
TOTAL FILIERE ANIMATION			8	7	0	1		6.99			
FILIERE SPORTIVE											
EDUCATEUR APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE	EDUCATRICE SPORTIVE	B	1	1	0	0	14/06/2012	1.00	01/04/1989		
TOTAL			1	1	0	0		1			
TOTAL FILIERE SPORTIVE			1	1	0	0		1			
FILIERE SOCIALE											
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE	RESPONSABLE RELAIS PETITE ENFANCE	A	1	1	0	0	27/06/2012	0.8	01/09/2005		
TOTAL			1	1	0	0		0.8			
ATSEM PRINC. 1ERE CLASSE	ATSEM	C	1	1	0	0		1.00	01/02/2009		
	ATSEM	C	1	1	0	0	11/06/2014	1.00	10/09/1984		
	ATSEM	C	1	1	0	0	13/06/2024	1.00	27/08/2019		TP 90% SUR AUTORISATION

	ATSEM	C	1	1	0	0	21/09/2017	1.00	01/07/2003	
TOTAL			4	4	0	0		4.00		
ATSEM PRINC. 2EME CLASSE	ATSEM	C	1	0	0	1	20/09/2007	1		TC
	ATSEM	C	1	1	0	0	12/04/2012	1	01/09/2015	
	ATSEM	C	1	1	0	0	27/06/2022	1.00	07/01/2004	
	ATSEM	C	1	1	0	0	29/09/2020	1.00	04/01/2021	
TOTAL			4	3	0	1		4.00		
TOTAL FILIERE SOCIALE			9	8	0	1		8.80		
FILIERE POLICE										
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	POLICIER MUNICIPAL	C	1	1	0	0	16/06/2011	1	01/09/2008	
TOTAL			1	1	0	0		1		
TOTAL FILIERE POLICE			1	1	0	0		1		
FILIERE CULTURELLE										
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINC IERE CLASSE	RESPONSABLE BIBLIOTHEQUE	B	1	1	0	0	27/06/2022	0.50	02/01/2020	
TOTAL			1	1	0	0		0.50		
ASSISTANT DE CONSERVATION	AGENT DE BIBLIOTHEQUE	B	1	1	0	0		0.50	01/07/2009	
TOTAL			1	1	0	0		0.50		
TOTAL FILIERE CULTURELLE			2	2	0	0		1.00		
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS			80	65	1	14		64.53		

TABLEAU DES EFFECTIFS NON-PERMANENTS											
GRADE	FONCTION	CAT.	POSTES CREES	POSTES POURVUS		POSTES NON POURVUS	DATE DELIB.	ETP	DATE D'ENTREE	CGPP	COMMENTAIRE
				TITULAIRE	CONTRACTUEL						
FILIERE ADMINISTRATIVE											
ADJ. ADMINISTRATIF	ACCUEIL	C	1	0	0	1	23/01/2024	0.00		L332-23 1*	ATA
	ACCUEIL	C	1	0	0	1	23/01/2024	0.00		L332-23 1*	ATA
	ACCUEIL	C	1	0	1	0	23/01/2024	1	28/02/2024	L332-23 1*	ATA
	ACCUEIL	C	1	0	1	0	23/01/2024	1	19/02/2024	L332-23 1*	ATA
	ACCUEIL	C	1	0	0	1	23/01/2024	0		L332-23 1*	ATA
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			5	0	2	1		2.00			
FILIERE TECHNIQUE											
ADJ. TECHNIQUE	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.86	06/09/2024	L332-23 1*	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.57	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.51	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.66	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.80	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.44	01/09/2024	L332-23 1*	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.77	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.46	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.69	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.83	01/09/2024	L332-23 1*	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.51	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.71	01/09/2024	L332-23 1*	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.34	09/09/2024	L332-23 2*	ASA
	AGENT DE RESTAURATION	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.49	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.59	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	AGENT D'ENTRETIEN	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.66	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	AGENT D'ENTRETIEN	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.80	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.71	01/09/2024	L332-23 1*	ATA
	AGENT TECHNIQUE	C	1	0	1	0	23/01/2024	1.00	14/10/2024	L332-23 1*	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.58	01/09/2024	L332-23 2*	ASA
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			20	0	10	0		19.48			
CONTRATS SPECIFIQUES											
APPRENTIS	ANIMATION		1	0	0	1	30/09/2022	0		DROIT PRIVE	
TOTAL			1	0	0	1		0			
AGENTS RECENSEURS	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
TOTAL			11	0	0	11		0			
TOTAL CONTRATS SPECIFIQUES			12	0	0	12		0			
TOTAL EFFECTIFS EMPLOIS NON PERMANENTS			37	0	22	15		14.68			

EFFECTIF TOTAL	ETP
88	79.20

Légende:

	Postes non pourvus
	Postes à ouvrir
	Postes à fermer
	Modifications à apporter

Convocation du 11/02/2025

Objet : Demande de subventions pour aménagement de l'épicerie solidaire et du café associatif.

N°20250217_DV_05

Rapporteur : Etienne FRAPPIER

Nomenclature Préfecture :
7.5.1.

Conformément aux engagements de l'équipe municipale en faveur de la promotion des solidarités, du vivre ensemble et du soutien aux populations les plus fragiles, la Commune de Migné-Auxances va procéder, au cours des exercices 2025 et 2026 à l'aménagement d'une épicerie solidaire et d'un café associatif.

Présents : 20

- JARDIN Florence
- MAINARD Philippe
- COUDERC Isabelle
- JUIN Daniel
- MANOIR Laurence
- LHERAHOX Michel
- NOSENT Agnès
- FRAPPIER Etienne
- POHU Valérie
- LEONARD Sébastien
- PEDRON Véronique
- BOUTIN Marc
- MORGAT Aurélien
- FAGE Manuela
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe
- CHOUMIL Michel
- CHEBROUX Jeannie
- MOINE Éric
- MAZIERE Jean-Marc

Ce projet prend place au sein de la démarche de revitalisation du cœur de bourg initiée en début de mandature et s'inscrit dans un projet de requalification globale d'un pôle d'équipements publics situé 7 rue du Centre et constitué du Conservatoire à Rayonnement Régional, aujourd'hui implanté dans des locaux vétustes, ainsi que de locaux commerciaux vacants et anciens, qui étaient jusque-là occupés par La Poste.

Pouvoirs : 6

- CAÏLA Jean-Luc à
- MAINARD Philippe
- AYRAULT Marie-Christine à
- COUDERC Isabelle
- BIANCIOTTO Janine à
- MANOIR Laurence
- GAUD Dominique à
- PEDRON Véronique
- POPINEAU Marie-Rose à
- JARDIN Florence
- FORTAIN Sylvie à
- MOINE Éric

La commune de Migné-Auxances gère depuis de nombreuses années, via son Centre Communal d'Action Sociale, et avec le soutien d'une quinzaine de bénévoles, une épicerie solidaire, le Panier Garni.

Cette structure est aujourd'hui installée dans un local ancien, exigu, présentant des performances thermiques médiocres et ne répondant pas aux normes d'accessibilité.

La collectivité a donc fait le choix de réhabiliter les locaux laissés libres par La Poste, pour y implanter l'épicerie solidaire de manière à offrir un lieu accessible aux personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite, moderne et adapté aux nécessités d'organisation spatiale propres à un établissement recevant du public.

La structure serait localisée dans la partie arrière du bâtiment, qui abritait la salle de tri postal.

La partie avant de l'immeuble, qui était consacrée à l'accueil du public, sera, elle réhabilitée pour accueillir un café associatif avec un espace d'expression scénique.

Absents : 2

- BLOT Jean-Denys
- GHARBI Linda

Ce projet, au-delà de la seule requalification d'une friche commerciale, contribuera à renforcer l'animation du cœur de Ville.

Celle-ci sera par ailleurs confortée par la construction du nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional, sur la même unité foncière, dont les travaux devraient débuter au début du second semestre 2026.

Secrétaire de séance :
Valérie POHU

Affiché le :
20 février 2025

Mis en ligne :
20 février 2025

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue le 9 janvier 2025.

Le démarrage des travaux est prévu pour le mois de septembre 2025, ceux-ci devant s'achever en fin d'année 2026.

D'un montant total de 712 K€, honoraires compris, cette opération sera financée par la mobilisation d'une enveloppe de DETR, par un fonds de concours versé par Grand Poitiers Communauté urbaine, par une subvention

d'équipement sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne ainsi que par un financement propre de la commune.

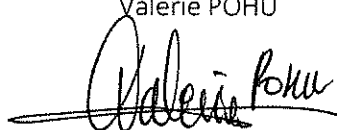
Le plan de financement prévisionnel de l'opération sera le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
		Etat (DETR)	250 000 €
Honoraires	76 900 €	Département de la Vienne	54 000 €
Travaux	635 100 €	Grand Poitiers CU	40 000 €
		CAF	100 000 €
		Autofinancement	268 000 €
TOTAL	712 000 €	TOTAL	712 000 €

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adopter le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents à intervenir et notamment, à déposer les dossiers de demandes de subventions relatifs à ce dossier auprès des différents partenaires.

La secrétaire de séance
Valérie POHU



La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 17 février 2025
Annexe à la question n°5

Michel CHOUMIL : moi je n'étais pas trop là au début... Le café associatif, qu'est-ce qu'il y a comme projet derrière et qui va s'occuper de ça ?

Etienne FRAPPIER : le projet c'est bien entendu de faire un café associatif avec effectivement possibilité de prendre un café... à la base c'était aussi pour faire un bar associatif, dans un deuxième temps, une fois que l'école de musique sera partie des anciens locaux techniques. C'est donc l'association des 40 mars qui prend en charge ce projet pour l'instant. Eux ils veulent aussi faire un endroit de partage avec d'autres associations, un endroit où l'on peut éventuellement faire des petits spectacles. C'est pour ça qu'il y aura une petite salle « d'activités » où il pourra y avoir des représentations.

Michel CHOUMIL : et financièrement ?

Etienne FRAPPIER : c'est totalement à la charge de l'association des 40 mars.

Michel CHOUMIL : vous ne subventionnez pas du tout ?

Etienne FRAPPIER : on subventionne comme d'habitude, certains fonctionnements de l'association, à la demande de l'association mais ça ne va pas plus loin que ça. Pour certains événements en particulier, il y a des subventions exceptionnelles mais pour le fonctionnement en lui-même du café associatif, c'est l'association. Nous on va payer seulement la partie bâtiment, le chauffage... ce qui est déjà pas mal !

Michel CHOUMI : ce qui est déjà beaucoup !

Convocation du 11/02/2025

Objet : prise en charge du déplacement des jeunes représentants du Conseil municipal des jeunes pour la visite de l'Assemblée nationale

N°20250217_DV_06

Rapporteur : Laurence MANOIR

Nomenclature Préfecture :
7.5.2.

Madame Lisa BELLUCO, députée de la circonscription, a récemment proposé à la Commune l'organisation d'une visite de l'Assemblée Nationale.

Quorum : 15

Dans la continuité de l'accompagnement à l'engagement citoyen des membres du Conseil municipal des jeunes, il est envisagé de financer le déplacement de 10 jeunes pour cette visite de cet emblème de la démocratie française.

Présents : 20
- JARDIN Florence
- MAINARD Philippe
- COUDERC Isabelle
- JUIN Daniel
- MANOIR Laurence
- LHERAHOUX Michel
- NOSENT Agnès
- FRAPPIER Etienne
- POHU Valérie
- LEONARD Sébastien
- PEDRON Véronique
- BOUTIN Marc
- MORGAT Aurélien
- FAGE Manuela
- RIVIERE Fabien
- SANCHEZ Philippe
- CHOUMIL Michel
- CHEBROUX Jeannie
- MOINE Éric
- MAZIERE Jean-Marc

Par ailleurs et afin de bénéficier d'un tarif plus intéressant, la commune pourrait financer l'achat de l'ensemble des billets de train, y compris ceux des adultes accompagnant les jeunes, puis se faire rembourser les frais par les adultes ayant participé au déplacement.

La dépense prévisionnelle globale serait de l'ordre de 1.000 €.

Pouvoirs : 6

- CAILA Jean-Luc à
MAINARD Philippe
- AYRAULT Marie-Christine
à COUDERC Isabelle
- BIANCIOTTO Janine à
MANOIR Laurence
- GAUD Dominique à
PEDRON Véronique
- POPINEAU Marie-Rose à
JARDIN Florence
- FORTAIN Sylvie à
MOINE Éric

Absents : 2

- BLOT Jean-Denys
- GHARBI Linda

Secrétaire de séance :
Valérie POHU

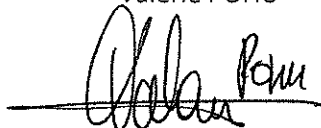
Affiché le :
20 février 2025

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

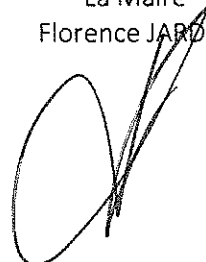
- d'émettre un avis favorable à la prise en charge des frais de déplacements des jeunes membres du Conseil municipal des jeunes dans le cadre de leur déplacement à Paris pour la visite de l'assemblée nationale du 23 avril 2025
- d'émettre un avis favorable à l'acquisition de l'ensemble des billets par la commune, moyennant le remboursement par les adultes accompagnant des frais engagés pour le financement de leur déplacement,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire.

Mis en ligne :
20 février 2025

La secrétaire de séance
Valérie POHU



La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 17 février 2025
Annexe à la question n°6

Jeannie CHEBROUX : je voudrais être bien sûre de comprendre. Vous demandez aux adultes accompagnateurs de rembourser leur billet de train ?

Laurence MANOIR : oui

Jeannie CHEBROUX : vous demandez à des adultes d'accompagner les enfants et vous leur demandez de payer leur billet ? Vous pouvez nous expliquer ?

Florence JARDIN : parce que c'est nous !
Ce sont les élus. Nous avons décidé de ne pas faire porter la charge de ces billets à la collectivité

Jeannie CHEBROUX : ah ! Précisez-le ! Ce n'est pas noté que ce sont les élus !

Florence JARDIN : s'il y avait un professionnel dans le cadre de ses missions, ce sera pris en charge.

Jeannie CHEBROUX : d'accord

Michel CHOUMIL : ce ne sont pas des parents volontaires ?

Laurence MANOIR : non

Florence JARDIN : c'est dans la journée, il y a des gens qui travaillent

Laurence MANOIR : il y a déjà... c'est pendant les vacances scolaires... sur 15 élus il y en a que 10. Les autres sont partis en vacances ou ils travaillent.

Florence JARDIN : les élus du CMJ. On n'a pas demandé à tout le conseil municipal !

Laurence MANOIR : oui, les enfants du CMJ bien sûr. Au lieu de 15 il y en a 10. C'est l'opportunité.

Jeannie CHEBROUX : OK je comprends mieux, merci.

Convocation du 11/02/2025 **Objet : Rapport et débat sur les orientations budgétaires 2025**

N°20250217_DV_07 **Rapporteur : Etienne FRAPPIER**

Nomenclature Préfecture :
7.1.6.

Quorum : 15

- Présents : 20
- JARDIN Florence
 - MAINARD Philippe
 - COUDERC Isabelle
 - JUIN Daniel
 - MANOIR Laurence
 - LHERAHOUX Michel
 - NOSSENT Agnès
 - FRAPPIER Etienne
 - POHU Valérie
 - LEONARD Sébastien
 - PEDRON Véronique
 - BOUTIN Marc
 - MORGAT Aurélien
 - FAGE Manuela
 - RIVIERE Fabien
 - SANCHEZ Philippe
 - CHOUMIL Michel
 - CHEBROUX Jeannie
 - MOINE Éric
 - MAZIERE Jean-Marc

Pouvoirs : 6

- CAILA Jean-Luc à
MAINARD Philippe
- AYRAULT Marie-Christine
à COUDERC Isabelle
- BIANCIOTTO Janine à
MANOIR Laurence
- GAUD Dominique à
PEDRON Véronique
- POPINEAU Marie-Rose à
JARDIN Florence
- FORTAIN Sylvie à
MOINE Éric

Absents : 2

- BLOT Jean-Denys
- GHARBI Linda

Secrétaire de séance :
Valérie POHU

Affiché le :
20 février 2025

Mis en ligne :
20 février 2025

L'article 107 de loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, impose la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) par l'exécutif de la collectivité aux membres des conseils municipaux des communes de plus de 3.500 habitants. Ce rapport doit être communiqué au minimum 5 jours avant la séance du Conseil au cours de laquelle il sera procédé à la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Ce débat se déroule en phase initiale de la préparation budgétaire (dans les dix semaines précédant le vote du budget).

Il vous est donc proposé, à partir du rapport joint en annexe, de débattre des orientations budgétaires susceptibles d'être mises en œuvre en 2025 avant le vote du budget prévu le 7 avril 2025.

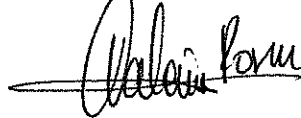
Ce rapport, selon l'article D.2312-3-C du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est transmis à la Présidence de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité dont la commune est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est mis à disposition du public à la Mairie, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires.

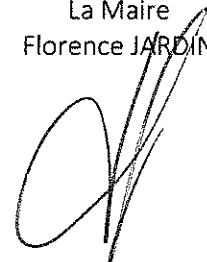
A la majorité des présents et représentés (20 voix pour, 4 abstentions, 2 voix contre), le Conseil municipal :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025,
- adopte le rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2025,
- décide de transmettre l'ensemble des éléments au représentant de l'Etat et à Grand Poitiers Communauté urbaine.

La secrétaire de séance
Valérie POHU



La Maire
Florence JARDIN





Rapport d'Orientations Budgétaires Exercice 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

PREAMBULE

Exercice obligatoire depuis la loi du 6 février 1992, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins permettre au Conseil Municipal :

- d'être informé de l'évolution des données économiques locales et nationales,
- de prendre connaissance de la situation financière de la Ville,
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Rappels sur la présentation du budget et sur le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

La présentation du budget

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décisions modificatives).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes devant être égales aux dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes récurrentes.

La section d'investissement présente, elle, les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux (construction d'un nouvel équipement).

Le vote du budget doit être précédé du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire :

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, et L 5211-26 du Code général des collectivités territoriales).

S'il participe à l'information des élus, ce débat peut également jouer un rôle important en direction des habitants.

Ce débat qui doit se dérouler dans les dix semaines qui précèdent l'examen du budget primitif n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une discussion à l'issue de laquelle le Conseil Municipal prend acte de sa tenue sous forme d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) ne donne pas lieu à un vote. Il a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget et à l'exécutif d'apporter d'éventuelles modifications conformes aux souhaits exprimés par les conseillers municipaux avant la séance du conseil relative à l'adoption définitive du budget.

Formalité substantielle de la procédure budgétaire, le DOB permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il est l'occasion de vérifier la pertinence des lignes d'action directrices proposées et adoptées par l'équipe municipale en matière budgétaire.

Véritable outil de prospective, il constitue un moment essentiel dans la vie de la collectivité, préalablement à l'adoption du Budget Primitif.

Le présent Rapport d'Orientation budgétaire comporte plusieurs parties :

- les données du contexte budgétaire et les tendances macro-économiques pour 2025,
- la rétrospective financière des années 2020 à 2023,
- les premiers éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insèrera le budget 2025.

Table des matières

1. L'environnement macro-économique du BP 2025	5
1.1 Une situation budgétaire nationale quasi-inédite	5
<i>a) Contexte</i>	<i>5</i>
<i>b) La loi spéciale</i>	<i>6</i>
<i>c) L'inflation et la croissance du PIB</i>	<i>6</i>
<i>d) Déficit public</i>	<i>6</i>
<i>e) Dette publique</i>	<i>7</i>
1.2 Les conséquences pour les collectivités locales	7
<i>a) Des conséquences certaines</i>	<i>7</i>
<i>b) Des conséquences probables</i>	<i>8</i>
2. Rétrospective financière de la Ville	8
2.1 Les charges de fonctionnement	9
<i>a) Les charges à caractère général (Chapitre 011)</i>	<i>10</i>
<i>b) Les charges de personnel (Chapitre 012)</i>	<i>10</i>
<i>c) Les autres charges de gestion courante / dotations, participations et subventions (Chapitre 65)</i>	<i>10</i>
2.2 Les produits de fonctionnement	11
<i>a) La fiscalité directe locale</i>	<i>12</i>
<i>b) Les droits de mutation</i>	<i>12</i>
<i>c) Les produits des services et du domaine</i>	<i>13</i>
2.3 L'épargne	13
2.4 La gestion de la dette	14
<i>a) La capacité de désendettement</i>	<i>15</i>
<i>b) Le ratio dette / produits de fonctionnement</i>	<i>15</i>
<i>c) Le ratio encours de dette / habitant</i>	<i>16</i>
3. Le contexte de la préparation budgétaire pour 2025	16
3.1. Section de fonctionnement	16
<i>A. Dépenses</i>	<i>16</i>
<i>B. Recettes</i>	<i>17</i>
3.2. Section d'investissement	19
<i>A. Dépenses</i>	<i>19</i>
<i>B. Recettes</i>	<i>20</i>
CONCLUSION	21
Fonctionnement	21
Investissement	21

1. L'environnement macro-économique du BP 2025

Faire un rappel du contexte économique permet d'éclairer les conditions d'exécution du budget à venir. En effet, l'environnement économique peut avoir des conséquences souvent importantes sur les budgets des collectivités territoriales.

Cette année s'avère très particulière, en raison du rejet du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PFLSS) et de la censure concomitante du Gouvernement BARNIER.

Malgré un horizon budgétaire et financier nébuleux résultant de l'instabilité politique et de l'absence de Loi de Finances pour 2025, certaines incidences sont d'ores et déjà prévisibles pour les collectivités locales, résultant des dispositions de la Loi Spéciale ou encore du discours de politique générale prononcé par le Premier ministre devant l'Assemblée Nationale le 14 janvier dernier.

1.1 Une situation budgétaire nationale quasi-inédite

a) Contexte

Au niveau de la zone Euro, l'incertitude politique française n'est pas sans incidence sur le moral des acteurs économiques internationaux.

Leurs inquiétudes sont par ailleurs renforcées par les difficultés industrielles et politiques de l'Allemagne, par les interrogations quant à la place de l'Europe dans les nouvelles relations à construire avec les USA du Président TRUMP, par la concurrence industrielle de la Chine, par la concurrence agricole de l'Amérique du Sud (potentielle entrée en vigueur des accords du MERCOSUR) ou encore par le faible recul des coûts de l'énergie lié aux conflits en Ukraine et au Moyen-Orient.

La croissance du PIB en zone Euro sera donc très mesurée en 2025, estimée entre 1,1% et 1,3% selon les institutions (Banque Centrale Européenne/ Commission Européenne/ OCDE/ FMI).

L'inflation en zone Euro serait, selon ces mêmes institutions, stabilisée aux alentours de 2%, permettant à la BCE de poursuivre sa politique de desserrement monétaire se traduisant par une baisse de ses taux directeurs.

Au niveau national, le calendrier budgétaire a été considérablement affecté par la dissolution du mois de juin 2025.

Le Projet de loi de finances (PLF) pour 2025, déposé à l'Assemblée Nationale le 10 octobre 2024, prenait acte de la dégradation préoccupante des finances publiques et s'engageait dans une démarche volontariste de redressement des comptes publics.

Dans l'exposé des motifs du PLF 2025, le Gouvernement BARNIER soulignait l'incidence des taux d'intérêt élevés sur le reflux de l'investissement privé, la propension des ménages à épargner davantage qu'avant la crise tout en mettant en exergue la légère reprise des exportations.

Selon le PLF, la hausse des prix de l'énergie devrait ralentir, notamment du fait de la baisse des prix des produits pétroliers. Les prix des produits alimentaires et manufacturés, eux, se stabiliseraient. L'inflation serait principalement soutenue par le prix des services, en lien avec la dynamique des salaires.

Le Gouvernement indiquait qu'en l'absence de mesures fortes destinées à améliorer les finances publiques, le déficit public aurait atteint 7% du PIB. Le PLF 2025 prévoyait donc des économies de dépenses à hauteur de 40 milliards d'€ et des recettes supplémentaires pour 20 Mds d'€, tablant sur une croissance du PIB estimée à 1,1%, et sur une inflation de 1,8%.

La censure du Gouvernement, puis sa démission, le 5 décembre 2024, a cependant suspendu les discussions parlementaires sur le projet de loi de finances.

Afin d'assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, et dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année, le Gouvernement a donc déposé, le 11 décembre 2024, un projet de loi spéciale.

b) La loi spéciale

Promulguée le 20 décembre 2024, cette loi spéciale a été prise sur le fondement combiné des articles 47 de la Constitution du 4 octobre 1958 et 45 de la Loi Organique relatives aux Lois de Finances (LOLF) ainsi que de la jurisprudence du Conseil Constitutionnel.

Elle autorise l'Etat à percevoir l'impôt et à recourir à l'emprunt (de même que certains organismes de sécurité sociale) dans le but d'assurer la continuité de la vie du pays.

Dans cette optique, un décret du 30 décembre 2024 a habilité l'Etat à dépenser à hauteur maximale des crédits de la loi de finances pour 2024 (notion de services votés) sans qu'il n'y ait en revanche de limite plancher.

Ces crédits ayant vocation à assurer le fonctionnement des services publics dans les mêmes conditions que prévues par la loi de finances 2024, il n'y aura pas pour l'heure de nouvelles dépenses, sauf le financement des projets d'investissement déjà engagés.

Le décret prévoit également le versement des dotations aux collectivités locales, sur la base des crédits 2024, par douzièmes provisoires.

c) L'inflation et la croissance du PIB

Après une forte inflation constatée en 2022 (+5,2%) et en 2023 (+4,9%), la hausse des prix a nettement diminué en 2024. L'inflation (IPC) définitive 2024 est ainsi fixée par l'INSEE à 2% en moyenne annuelle (et 2,3% pour l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé- IPCH).

L'érosion de l'inflation résulte du fort ralentissement de la hausse des prix de l'alimentation (+1,4 % en 2024 après +11,8 %) mais aussi de la stabilité de ceux des produits manufacturés (après +3,5 %) et, dans une moindre mesure, du ralentissement de la croissance des prix de l'énergie (+2,3 % après +5,6 % en 2023) et des services (+2,7 % après +3,0 % en 2023).

Pour 2025, ce ralentissement devrait se poursuivre, avec une inflation (IPC) estimée, selon les institutions (INSEE/ Banque de France/ Commission européenne/ OFCE/ FMI) entre 1,6% et 1,9%.

S'agissant en second lieu de la croissance du PIB, le PLF 2025 avait été élaboré sur une prévision à +1,1%. Le Gouvernement avait donc retenu la fourchette haute des estimations fournies par les institutions précitées, les plus pessimistes retenant une croissance du PIB de 0,8%.

Pour mémoire, la croissance du PIB en 2024 s'est établie à 1,1%.

Sans préjuger du contenu de la prochaine loi de finances, le Premier ministre, à l'occasion de son discours de politique générale du 14 janvier dernier, a retenu une hypothèse de croissance du PIB de 0,9% en 2025.

d) Déficit public

Selon le Gouvernement (exposé des motifs du projet de loi de finances pour 2025), les effets combinés d'une moindre augmentation des prélèvements obligatoires (du fait de la dégradation du contexte macro-économique), de la hausse de la charge de la dette (résultant de la remontée des taux d'intérêt), ainsi que de dépenses de prestations vieillesse en nette hausse (en raison de la forte inflation passée et du vieillissement démographique), auraient conduit, sans réaction budgétaire, à un **déficit public** égal à 7% du PIB en 2025.

Face à cette dégradation préoccupante des finances publiques, le Gouvernement proposait dans le PLF 2025 des mesures d'ampleur pour ramener le déficit à 5,0 % du PIB en 2025, alors que celui-ci a atteint 6,1 % en 2024.

L'ensemble de ces mesures représentaient au total un effort de 60 milliards d'euros, soit 2 points de PIB.

Lors de son discours de politique générale du 14 janvier, le Premier ministre a finalement indiqué que le **déficit public 2025 serait de 5,4% du PIB**, avec un objectif de retour à 3% en 2029

e) Dette publique

Après une forte hausse résultant des choix budgétaires opérés dans un contexte de crise sanitaire, la **dette publique** (qui était de 109,9% du PIB en 2023) a augmenté en 2024 à 112,9 % du PIB, sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt.

En 2025, le ratio de dette publique augmenterait, mais plus modérément qu'en 2024 en raison de l'amélioration du solde public. Il augmenterait de 1,8 point (contre 3 points en 2024) pour atteindre **114,7 % du PIB**.

Il est ici à noter que la baisse des taux directeurs engagée par la Banque Centrale Européenne (BCE) depuis juin 2024 ne s'est toutefois pas traduite par une baisse des taux longs. L'instabilité politique et la dégradation des finances publiques contribuent à maintenir à un niveau élevé le taux auquel emprunte la France à 10 ans, qui était toujours à environ 3% fin 2024.

Pour mémoire, les critères de convergence en Zone euro fixés par le Traité de Maastricht imposent une dette inférieure à 60 % du PIB.

1.2 Les conséquences pour les collectivités locales

a) Des conséquences certaines

Malgré toutes les incertitudes que fait peser l'instabilité politique actuelle sur la préparation du budget de notre commune, quelques éléments sont d'ores et déjà actés, car ne dépendant pas d'un projet de loi de finances à intervenir.

➤ Réévaluation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

Le coefficient de réévaluation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est égal à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre n-1 et novembre n-2.

Pour 2025, ce coefficient sera de 1,7%.

➤ Hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL

Les prévisions préliminaires évoquent une hausse substantielle du taux de cotisation patronale, actuellement fixé à 31,65 %. Cette augmentation, prévue à hauteur de 3 % pour 2025, avait été intégrée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (qui établissait une évolution de +12% sur quatre ans, pour atteindre un taux de 43,65%) avant que les débats politiques ne viennent en suspendre l'examen.

Cette hausse répond à la nécessité de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), dont le ratio actifs/retraités se détériore continuellement.

Il est toutefois à noter qu'une telle augmentation annuelle ne relève que d'un décret dont un projet, soumis en décembre 2024 au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL), a reçu un avis défavorable des élus locaux.

Ces avis n'étant que consultatifs, un décret entérinant cette hausse a été pris le 30 janvier 2025.

b) Des conséquences probables

Par conséquences probables, il faut comprendre que dans un contexte de dégradation des comptes publics, un budget de rigueur sera vraisemblablement présenté par le Gouvernement et que les collectivités locales seront associées à ce mouvement.

Le PLF 2025 prévoyait diverses mesures de nature à affecter les finances locales :

- Réduction du taux du Fonds de Compensation de la TVA, de 16,404% à 14,85% et suppression de l'éligibilité de certaines dépenses de fonctionnement.

Selon les analystes de la Banque Postale, la baisse du taux de FCTVA pourrait induire une baisse de 10% des remboursements de TVA perçus par les collectivités.

- Stabilisation de l'enveloppe de DGF au niveau de 2024

Cette stabilisation représentera en réalité une baisse en euros constants, l'inflation 2024 n'étant pas répercutée sur le montant de l'enveloppe budgétaire.

- Réduction drastique des crédits affectés au Fonds Vert
- 5 Mds d'€ d'efforts demandés aux collectivités locales, dont 3Mds d'€ au titre du Fonds de précaution qui s'appliquera aux 450 collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40M€ et une baisse de 800 M€ des crédits du FCTVA.

Si, le 14 janvier dernier, le Premier ministre a précisé que les efforts demandés aux collectivités locales pour participer au redressement des comptes publics ne seraient, en définitive, « que » de 2,2 Mds €, ce dernier n'a toutefois pas explicité ni comment, ni quels types de collectivités seraient concernés par ces mesures d'économie.

Dans ces conditions, il pourrait apparaître opportun de construire un projet de BP 2025 intégrant une stabilité des dotations de l'Etat, en euros courants, ainsi que la réduction du taux de FCTVA.

Par ailleurs, et qu'elles que soient les modalités d'association des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics, il est probable que les partenaires financiers de la commune, tels le Département ou Grand Poitiers, seront amenés à revoir à la baisse les crédits de soutien à l'investissement dans les territoires.

2. Rétrospective financière de la Ville

Sauf précision spécifique, les éléments chiffrés ressortent des comptes administratifs de la Ville (compte administratif prévisionnel pour l'exercice 2024).

L'étude du compte administratif 2024 prévisionnel met en évidence une sensible amélioration des finances publiques communales, malgré une situation qui demeure structurellement tendue, avec un excédent de fonctionnement de 144 887 € (contre 15 144 € en 2023, 106 210€ en 2022 et 631 797€ en 2021, ce dernier exercice ayant été caractérisé par plusieurs recettes exceptionnelles).

L'année écoulée s'est caractérisée par une inflation toujours soutenue, une hausse des taux d'intérêt et les effets en année pleine de la hausse du point d'indice (+ 5% depuis juillet 2022) et des revalorisations successives du SMIC.

S'agissant de la section d'investissement, celle-ci se caractérise par un taux de réalisation des dépenses de l'ordre de 64,2%.

Les dépenses d'investissement auront notamment été financées par la mobilisation de subventions d'équipement, ainsi que par le recours à l'emprunt.

2.1 Les charges de fonctionnement

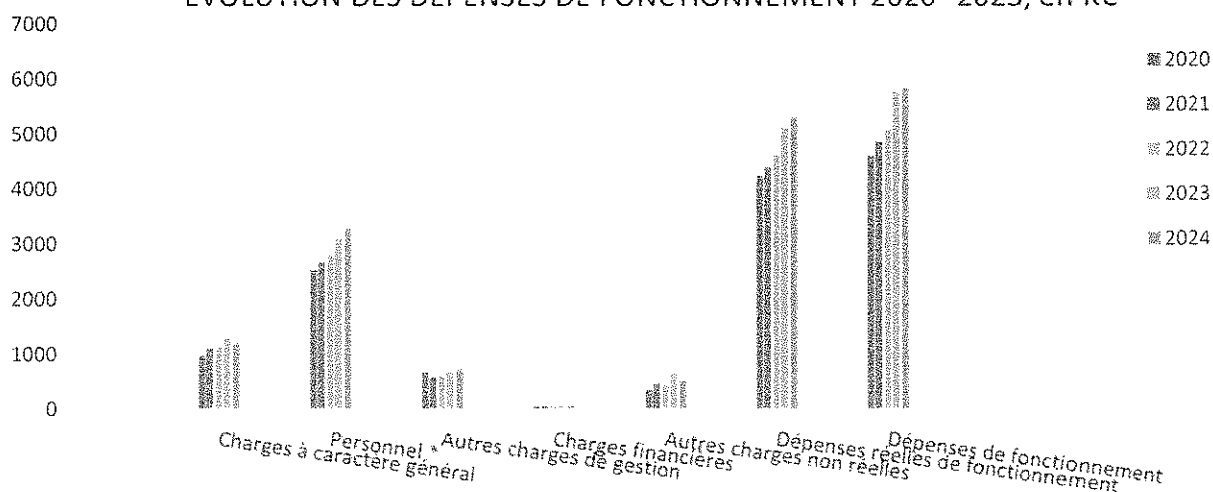
	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général (Chap. 11), en K€	980	1 105	1 129	1 285	1 234
Personnel * (Chap.12 moins Chap.013), en K€	2 535	2 662	2 811	3 098	3 293
Autres charges de gestion (Chap. 65), en K€	677	577	628	671	733
Charges financières (Chap.66), en K€	58	54	50	52	76
Autres charges non réelles (chapitres 68 et 042), en K€	354	457	444	657	531
Dépenses réelles de fonctionnement, en K€ **	4 250	4 401	4 635	5 107	5 329
Dépenses de fonctionnement (avec opérations d'ordre, sans chapitre 014) ***	4 604	4 858	5 079	5 764	5 880

* Les dépenses de personnel ont été recalculées selon la méthodologie de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), afin de faciliter les comparaisons avec l'analyse rétrospective 2019- 2023, à savoir que sont défalqués de ces dépenses les remboursements perçus par la Ville au titre des articles 6419, 6459 et 6479.

** Au sens de la DGFIP, les dépenses réelles de fonctionnement correspondent au total des dépenses réelles (hors opérations d'ordre) desquelles sont défalqués les crédits inscrits aux chapitres 13, 68 et 014.

*** Ces dépenses de fonctionnement sont utilisées par la DGFIP pour exprimer certains ratios dans son document de rétrospective financière 2019- 2023.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020- 2023, en K€



a) Les charges à caractère général (Chapitre 011)

Ces charges représentent 21 % des dépenses de fonctionnement en 2024. Après une hausse substantielle en 2022 et 2023 sous l'effet de l'inflation, et malgré une augmentation des primes d'assurances acquittées à compter de 2024, ce chapitre connaît une baisse de 51 K€ (- 4,1%) sous l'effet combiné du ralentissement de la hausse des prix et des économies de fonctionnement engagées.

b) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Conformément aux nouvelles exigences réglementaires, le rapport du DOB doit désormais présenter les éléments d'information suivants : évolution des dépenses du chapitre 12, évolution des effectifs, état des lieux des NBI (nouvelle bonification indiciaire), des heures supplémentaires, des avantages en nature accordés ainsi qu'un point sur le temps de travail appliqué au sein de la collectivité.

Ces éléments sont abordés en annexe I au présent rapport.

Représentant 56 % des dépenses de fonctionnement en 2024 (54 % en 2023), les charges de personnel ont augmenté en raison de la hausse du point d'indice de la Fonction Publique territoriale (+1,5% au 1/07/2023, après + 3,5 % en 2022) et du SMIC (+ 4% en 2023, puis +2% au 1^{er} novembre 2024).

Ce chapitre est par ailleurs traditionnellement affecté par les incidences du Glissement Vieillesse Technicité (+2% en moyenne).

Enfin, il est à noter en 2024 la hausse conséquente de la cotisation pour l'assurance du personnel (+32% entre 2023 et 2024), qui a affecté les dépenses de ce chapitre.

c) Les autres charges de gestion courante / dotations, participations et subventions (Chapitre 65)

Le chapitre connaît une hausse globale de 9,2% entre 2023 et 2024, résultant pour l'essentiel de l'augmentation de la participation de la Ville au fonctionnement des écoles privées (+27,3% entre 2023 et 2024), de l'abondement de 10K€ apporté au fonctionnement du Centre Socio Culturel de la Comberie ainsi que d'une hausse des cotisations acquittées sur les indemnités des élus.

d) Les charges financières (Chapitre 66)

Ce chapitre connaît une hausse substantielle entre 2023 et 2024, l'exercice 2024 ayant intégré les intérêts acquittés au titre de l'emprunt contracté en 2023 (+25 K€), dont la première échéance a été payée le 1^{er} mai 2024.

Le comparatif avec les comptes de l'année 2023 (derniers chiffres publiés) des communes de la strate nationale à laquelle la Ville appartient (communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement à Fiscalité Professionnelle Unique), montre toutefois que les principales dépenses de fonctionnement demeurent globalement inférieures à celles constatées pour les communes de taille équivalente (source Ministère des Finances).

	Migné-Auxances	Moyenne de la strate
Charges de personnel en € par habitant	492	604
Charges financières en € par habitant	8	19
Achats et charges externes en € par habitant	200	305

2.2 Les produits de fonctionnement

L'évolution à la hausse des recettes réelles de fonctionnement constatée entre 2023 et 2024 résulte majoritairement de la réévaluation des bases de taxe foncière décidée pour 2024 par le Parlement (+3,9%), combinée à l'effet taux.

Pour ce qui concerne la vente de produits courants, les conséquences de l'augmentation des tarifs des services périscolaires entrée en vigueur au dernier trimestre 2023 ont toutefois été érodées par la baisse des effectifs scolaires.

Comme anticipé à l'occasion de la préparation du budget pour 2024, les recettes liées à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sont en net recul entre 2023 et 2024 (- 23,7%), du fait de la dépose de dispositifs publicitaires en application des dispositions du Règlement local sur la publicité intercommunal (RLPI).

S'agissant des dotations d'Etat, la Ville bénéficie de la hausse de l'enveloppe nationale affectée par la loi de finances 2024 aux dotations de péréquation, et notamment à la Dotation de Solidarité Rurale (+12% entre 2023 et 2024).

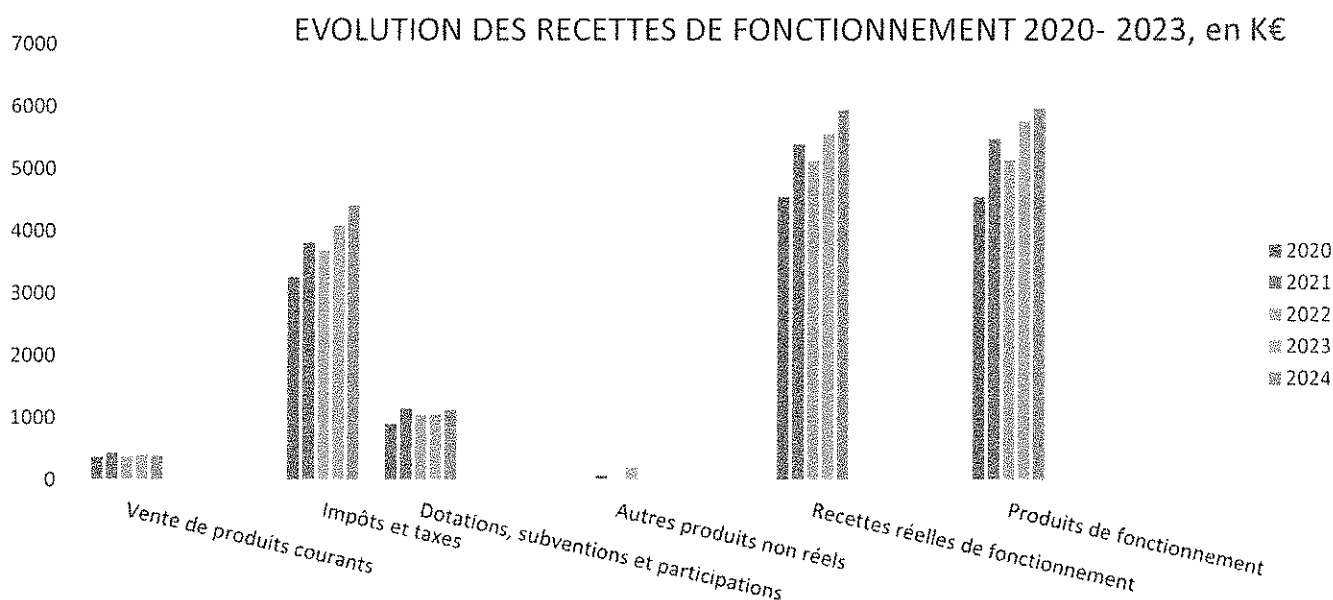
Il est à noter que la lente diminution de la part des dotations dans les produits de fonctionnement de la Ville (celles-ci représentaient 21% en 2021, 20,5% en 2022 et seulement 18,4% en 2023) a été masquée en 2024, outre par la hausse de la DSR précitée, par la perception par la Ville d'une nouvelle dotation, dite Biodiversité et aménités rurales (17 187 €), ainsi que de la dotation de recensement (11 609 €).

En 2024, les dotations ont représenté 18,2 % des produits de fonctionnement de la Commune.

	2020	2021	2022	2023	2024
Vente de produits courants (Chap. 70+ Chap.75), en K€	369	434	383	406	404
Impôts et taxes (Chap. 73 moins chap.014), en K€	3 277	3 820	3 700	4 103	4 423
Dotations, subventions et participations (Chap. 74), en K€	910	1 151	1 058	1 062	1 151
Autres produits non réels (chap.042+ chap.78+ article 775), en K€	7	81	18	208	30
Recettes réelles de fonctionnement en K€ *	4 556	5 405	5 141	5 571	5 974
Produits de fonctionnement (avec opérations d'ordre, sans chapitre 002) **	4 563	5 486	5 159	5 779	6318

* Au sens de la DGFIP, les recettes réelles de fonctionnement correspondent au total des recettes réelles (hors opérations d'ordre) desquelles sont défalqués les crédits inscrits aux chapitres 002,78, 013 et 014 ainsi qu'à l'article 775.

** Ces produits de fonctionnement sont utilisés par la DGFIP pour exprimer certains ratios dans son document de rétrospective financière 2019- 2023.



a) La fiscalité directe locale

La lecture des comptes 2023 de la strate permet de mieux appréhender la situation fiscale de Migné-Auxances et de ses habitants (source Ministère des Finances).

	Migné-Auxances	Moyenne de la strate
Produit impôts locaux en € par habitant (TH résidences secondaires, TFB et TFNB)	608	567
Bases nettes de TH rs, TFB et TFNB imposées (en € par hab.)	1 303	1 588

Les bases fiscales imposées, plus faibles que celles constatées au niveau des communes de la même strate, induisent la fixation de taux plus élevés que ceux constatés en moyenne nationale pour la strate.

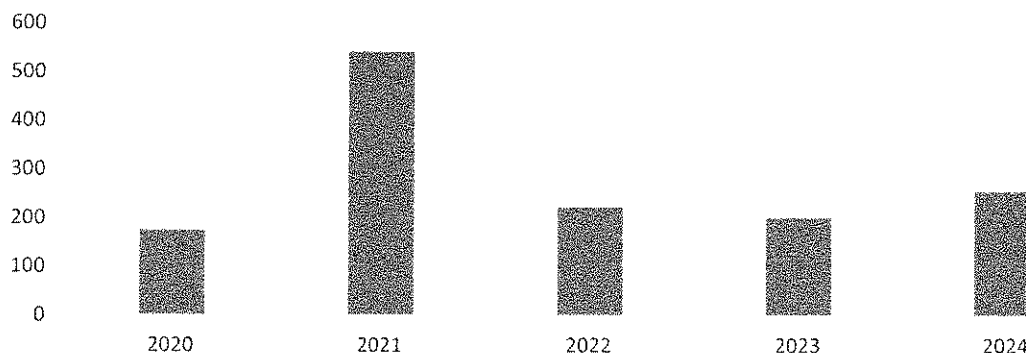
Le produit des impôts locaux a représenté, en 2024, 70 % de l'ensemble des produits de fonctionnement de la commune.

b) Les droits de mutation

Cette recette s'avère éminemment fluctuante selon les exercices, en fonction de l'activité du marché immobilier local.

La Ville a pu bénéficier en 2024 du maintien à bon niveau du marché, et a constaté une recette totale de près de 256 K€. Malgré une relative stabilité depuis quelques exercices (202 K€ en 2023, 223 K€ en 2022), il pourra être opportun d'anticiper au 1^{er} semestre 2025 un tassement du dynamisme de cette recette, liée à la période d'incertitude dans laquelle évoluent actuellement les investisseurs.

EVOLUTION DES DROITS DE MUTATION 2020-2024, en K€



c) Les produits des services et du domaine

Après une forte baisse en 2020, liée tant à la diminution des remboursements versés par Grand Poitiers pour le fonctionnement de l'école de musique qu'à la crise sanitaire, les recettes liées à la vente des services retrouvent dès 2022 une dynamique de croissance.

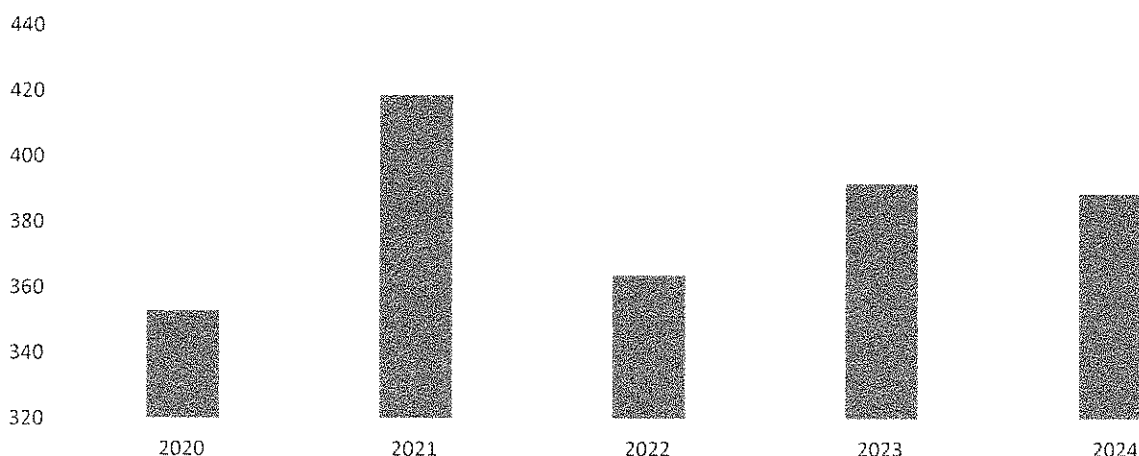
La baisse constatée entre 2021 et 2022 résulte de l'arrêt par la CAF du versement au budget communal de la prestation de service pour la crèche parentale, prestation qui était reversée ensuite à l'établissement.

Pour 2024, on pourra noter que la baisse des effectifs dans les écoles a eu une incidence sur les recettes de garderie et de restauration scolaires.

Cette réduction du nombre d'élèves dans le secteur public engendre par ailleurs un « effet ciseau » indubitable, en ce sens que cette baisse renchérit le coût par élève (qui est égal à l'ensemble des dépenses de fonctionnement des écoles publiques divisé par le nombre d'élèves dans ces mêmes écoles).

La subvention contingentée versée par la Ville aux écoles privées, assise sur ce coût par élève, augmente donc en même temps que les recettes de périscolaire diminuent.

EVOLUTION DES PRODUITS DES SERVICES (Chapitre 70) 2020-2024, en K€



2.3 L'épargne

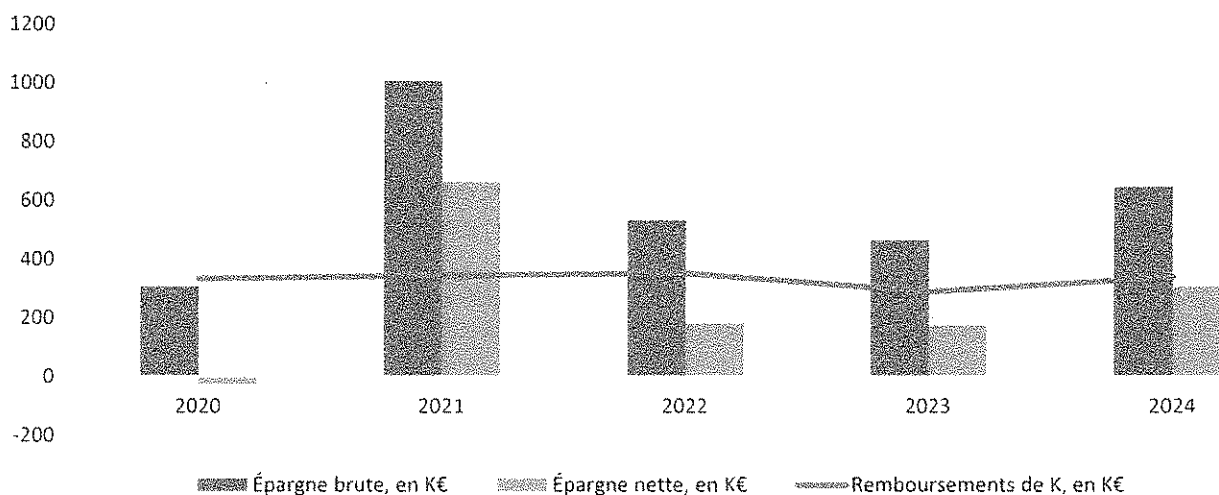
Rappel : l'épargne (ou autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle doit servir, en premier lieu, à couvrir les remboursements des emprunts. Le solde (l'épargne nette) sert ensuite à financer les investissements : il doit donc être largement positif.

Entre 2020 et 2024, l'épargne brute et l'épargne nette (exprimées en k€) auront évolué de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne 2020-2024
Épargne brute, en K€	306	1 008	532	464	645	591
Épargne nette, en K€	-27	663	181	174	5 306	259

Les économies de fonctionnement dégagées depuis fin 2023, les décisions prises en 2023 en matière de politique fiscale et tarifaire, de même que le moindre capital d'emprunt à rembourser en 2024, ont permis d'endiguer la dégradation de l'épargne nette de la collectivité. Pour mémoire, l'année 2021 doit être regardée avec circonspection, dans la mesure où cet exercice budgétaire avait été caractérisé par une recette très importante au titre des droits de mutation, qui avait considérablement abondé les recettes réelles de fonctionnement.

EVOLUTION DE L'EPARGNE 2020-2023, en K€



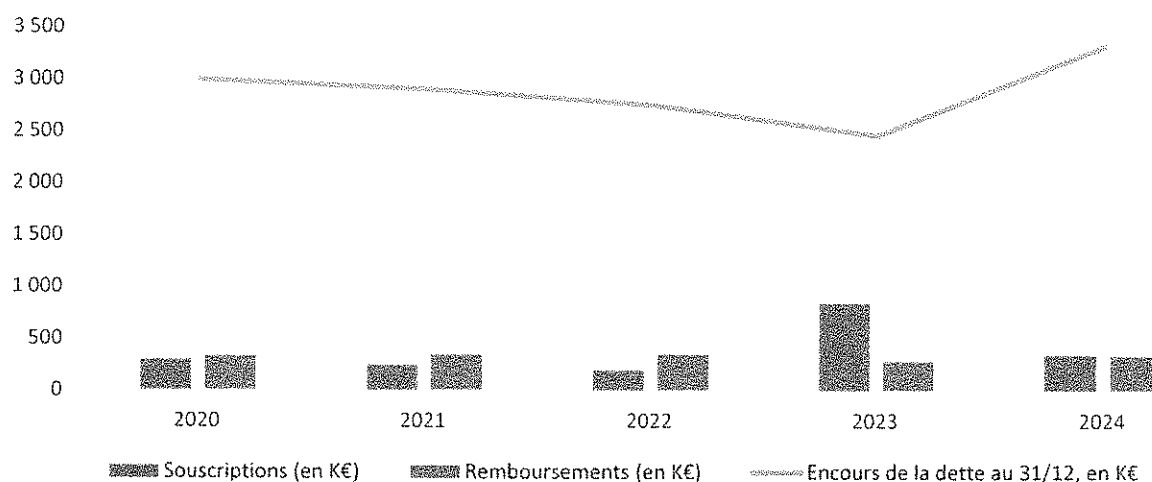
2.4 La gestion de la dette

La Ville porte une attention particulière à la dette et à son évolution en fonction de la politique d'investissement décidée.

	2020	2021	2022	2023	2024
Souscriptions (en €)	300 000	250 000	200 000	850 000	350 000
Remboursements (en €)	333 861	344 862	351 851	290 179	339 406

A l'exception de l'exercice 2023, au cours duquel a démarré concrètement l'opération de construction au complexe sportif, ce qui a nécessité un recours conséquent à l'emprunt, la Ville emprunte annuellement environ l'équivalent du capital de dette qu'elle rembourse sur l'exercice, de manière à maîtriser son endettement.

EVOLUTION DE LA DETTE 2020-2024



Rappels :

- *Encours de la dette : somme en capital des emprunts que la collectivité doit rembourser aux banques.*
- *Annuité de la dette : somme des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital que la collectivité supporte à chaque exercice budgétaire.*

a) La capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est en situation périlleuse. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 7-8 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

Pour la Ville, sur l'exercice 2024, la capacité de désendettement [encours de la dette au 31 décembre 2024 / (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement), soit 3 325 K€ / (5 974 K€ – 5 329 K€)] est de **5,2 années**.

La légère amélioration par rapport à 2023 (ratio de désendettement à 5,3) s'explique, malgré un capital de la dette en augmentation, sur l'exercice 2024, de 1,2M€ (les emprunts de 850 K€ et de 350 K€ ayant été constatés comptablement en 2024), par l'amélioration sensible de l'épargne brute de la collectivité.

b) Le ratio dette / produits de fonctionnement

Il mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en y consacrant la totalité des ressources réelles de fonctionnement. Si ce ratio est supérieur à 1, ce qui signifie qu'il faudrait plus d'une année de produits de fonctionnement pour apurer totalement la dette, alors la collectivité est regardée comme en situation de surendettement.

Pour l'exercice 2024, il est de **0,56**. Il faudrait donc un peu plus de 5 mois pour rembourser la dette, si l'ensemble des produits de fonctionnement y étaient consacrés (4,4 mois en 2023).

c) Le ratio encours de dette / habitant

Il permet d'évaluer le montant de la dette par habitant.

L'examen du niveau de la dette financière montre que la Ville se situe à un niveau très inférieur à la moyenne constatée pour la strate : l'encours total de la dette au 31 décembre 2023 s'élève à **391 € par habitant contre 767 € par habitant** pour la moyenne nationale des communes comparables en 2023, et 688 €/ hab. pour la moyenne départementale des communes de la même strate.

Pour l'exercice 2024, le ratio sera de 526 €/ habitant, toujours inférieur à la moyenne de la strate.

NB : Population INSEE 2024 : 6 316 habitants.

3. Le contexte de la préparation budgétaire pour 2025

3.1. Section de fonctionnement

A. Dépenses

Les prévisions budgétaires 2025 ont été établies à partir de l'analyse des comptes tels qu'ils apparaissent dans le compte administratif 2024 prévisionnel et en fonction des éléments connus à ce jour

1°) Chapitre 011 : charges à caractère général

1 336 000

Dans la poursuite de la démarche d'économies de fonctionnement engagée depuis 2023, il est proposé de retenir un objectif de baisse de 5% de ce chapitre par rapport l'inscription portée au BP 2024.

Il importe ici de préciser qu'il ne s'agira pas d'une diminution mécanique de 5% de toutes les dépenses relevant de ce chapitre.

Les crédits affectés aux écoles ayant déjà été affectés en 2024 par une baisse, ceux-ci ne seront pas concernés en 2025.

Avec une inflation légèrement inférieure à 2%, mais eu égard aux incertitudes pesant pour 2025 sur la conjoncture internationale et nationale, les efforts d'économie porteront sur les consommations énergétiques (avec les effets sur la réduction de ces consommations du fait de l'implantation d'éclairage LED dans les équipements sportifs), sur les fournitures administratives et de petit équipement, ainsi que sur les dépenses de réception.

La proposition d'inscription budgétaire devra en revanche tenir compte de la remontée des prix de l'énergie et du carburant depuis septembre 2024, malgré une baisse constatée sur les douze derniers mois.

2°) Chapitre 012 : charges de personnel

3 450 000€

Les dépenses 2024 se sont élevées à **3 314 081 €**.

Cette proposition d'inscription, en augmentation de 3,6 % par rapport au budget 2024 (+4,2% par rapport à la prévision initiale du BP 2024), prend acte des effets du GVT et de la hausse de la cotisation patronale à la CNRACL (+4%, soit + 19K€).

Elle intègre aussi le financement en année pleine du poste d'adjoint technique créé en 2024 et les coûts, en année pleine également, du remplacement de l'adjoint au responsable du CTM, parti en retraite au 1^{er} juillet 2024 ainsi que d'un agent ayant quitté la collectivité suite à une disponibilité.

Cette proposition d'inscription inclut également une provision de 25K€, pour anticiper l'organisation d'éventuelles élections en 2025 ainsi qu'une probable hausse du SMIC en cours d'année.

3°) Chapitre 014 : Atténuation de produits **305 000€**

Pour mémoire, ce chapitre correspond au montant versé à Grand Poitiers suite aux transferts de l'école de musique, de la voirie et de l'éclairage public. Le montant évolue d'environ 11 000€/an et concerne le transfert de la voirie (Somme correspondant aux annuités d'emprunts transférés au moment du transfert de la compétence).

Il est rappelé qu'en ce qui concerne spécifiquement l'école de musique, le montant de cette dotation est gelé indépendamment de l'impact de la hausse des dépenses de fonctionnement de ce qui constitue désormais l'antenne du conservatoire. Compte tenu des évolutions salariales et du coût de l'énergie, Grand Poitiers Communauté urbaine assure donc une charge croissante sur cet équipement sans que cette augmentation n'ait une quelconque conséquence sur le budget communal.

4°) Chapitre 65 : autres charges de gestion **805 000 €**

Ce chapitre connaîtra une augmentation importante en 2025 du fait d'un nouveau flux financier, résultant de la mutualisation engagée entre la Ville et le CCAS.

La subvention de la Ville au CCAS sera ainsi augmentée d'un montant correspondant au salaire chargé de la responsable du CCAS, agent municipal.

Il est ici précisé que cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement à la Ville, de telle sorte que l'opération s'équilibrera.

Les dépenses contingentées que sont les subventions aux écoles privées de la Ville devraient elles aussi croître, du fait des tendances comparées des effectifs dans le secteur public et dans le secteur privé. Ces dépenses ont été de 114K€ en 2023 et de 145 K€ en 2024. Elles devraient s'élever à 165 K€ pour 2025.

Les financements attribués au secteur associatif ainsi qu'à la Comberie seront globalement maintenus à leur niveau de 2024.

5°) Chapitre 66 : charges financières **80 000€**

Ce chapitre connaît une légère hausse en raison de l'emprunt contracté fin 2024.

L'annuité prévisionnelle 2025 s'établira ainsi à 453 K€ contre 411K€ l'année précédente

6°) L'autofinancement (chapitres 023 et 042) **755 000 €**

Au stade actuel de notre connaissance des données financières, l'autofinancement résulte des amortissements (505 K€) et d'un virement prévisionnel à la section d'investissement d'un montant d'environ 250 K€.

B. Recettes

1°) Chapitre 013 : atténuation de charges **30 000€**

Ce chapitre recense les recettes liées au remboursement des salaires en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle et pour le personnel ne relevant pas de la CNRACL, les arrêts maladie ordinaires. Par nature difficilement prévisible, ce chapitre est abondé à hauteur de 30 K€, étant ici précisé que les recettes 2024 de ce chapitre ont été de 21 K€.

2°) Chapitre 70 : produits des services

420 000€

Ce chapitre va connaître une hausse résultant de la constatation des recettes de remboursement par le CCAS du salaire (charges comprises) de la responsable de l'établissement.

Les produits liés aux services périscolaires devraient demeurer en 2025 aux alentours de 340 K€, du fait du tassement des effectifs.

Les autres services municipaux (location de salle, affaires funéraires, occupation du domaine public communal...) verront leurs tarifs augmenter d'1,5%, soit un peu moins que l'inflation prévisionnelle pour 2025.

3°) Chapitre 73 : impôts et taxes

4 730 000€

La variation forfaitaire des bases « ménages » sera de +1,7 % pour 2025, mais celle concernant le foncier « économique », hors industries est estimée à +0,6% et représente 20% du total des bases (Source : services financiers de Grand Poitiers)

Au final, une hypothèse de +1 .5 % a été retenue pour l'évolution forfaitaire des bases des impôts fonciers.

Quant à la variation physique des bases (nouvelles constructions), il a été retenu une hypothèse de 0% dans l'attente des notifications de l'administration fiscale.

Comme évoqué en commission Finances, l'évolution des taux pourrait être calquée sur l'inflation attendue pour 2025 et être fixée à +1.5 %.

Le produit des impôts directs locaux pourrait ainsi s'élever à 4 230 K€.

En l'absence d'information précise tant sur le montant des bases prévisionnelles de fiscalité pour 2025 que sur le niveau de la DGF qui serait perçu par la Ville, l'évolution prévisionnelle des taux de fiscalité ne sera confirmée que lors du vote du budget.

Les données fiscales feront l'objet d'une présentation détaillée et comparative quand les notifications seront parvenues en Mairie, au moment du vote du budget.

S'agissant des autres ressources que de fiscalité directe locale, l'élaboration du budget pour 2025 s'articulera autour des postulats suivants :

Stabilité de la DSC (autour de 6 700 €) et du FPIC (fonds de péréquation intercommunal), à hauteur de 60 000€ et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR, pour 4 200 €).

Il est par ailleurs anticipée une baisse du produit de la taxe locale sur la publicité extérieure (Inscription de 85K, soit – 5% par rapport au BP 2024) pour intégrer les déposes réalisées par les acteurs économiques afin de se conformer aux dispositions du Règlement Local sur la Publicité intercommunal (RLPi).

Les recettes attendues de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) seront par ailleurs revues à la baisse, le réalisé 2024 ne s'élevant à peine à 160 K€, pour une inscription au BP 2024 de 190 K€. L'inscription pour 2025 sera de 150 K€.

En ce qui concerne enfin la taxe additionnelle sur les droits de mutation, son produit sera éminemment estimatif, comme chaque année, en raison de l'incertitude liée au marché immobilier à court terme. La combinaison d'un ralentissement du nombre de mutations, lié au manque d'offre ainsi qu'à l'augmentation des taux d'intérêt, entraîne une proposition d'inscription à 200 K€ pour 2025 (le réalisé 2024 s'élevant à 255 K€).

4°) Chapitre 74 : dotations, subventions et participations

1 080 000€

Pour mémoire, la DGF est composée de la dotation forfaitaire (part principale) et de deux dotations de péréquation : la DSR (Dotation de solidarité rurale) et la DNP (Dotation nationale de péréquation).

En l'absence de loi de finances, aucune information n'est disponible quant au montant de DGF qui sera attribué par l'Etat aux collectivités locales en 2025.

A titre prudentiel, les présentes orientations tablent sur des recettes de DGF sensiblement équivalentes à celles constatées en 2024

Les participations versées par l'Etat (tarification sociale des cantines, compensation du Service Minimum d'Accueil...) sont estimées à 30 K€ (le réalisé 2024 était de 37K€). Celles de la CAF et de la MSA (Prestations de Service et subventions de fonctionnement) feront l'objet d'une inscription à hauteur de 130 K€ (pour un produit 2024 de 151 K€).

La dotation Biodiversité et aménités rurales d'un montant de 17 187 €, nouvellement perçue en 2024, sera tenue pour reconduite en 2025.

Les recettes prévisionnelles du chapitre 74 n'intègrent en revanche pas la dotation de recensement (- 11 K€), ni le FCTVA perçu sur certaines dépenses de fonctionnement, le Gouvernement BARNIER ayant annoncé la suppression de ce dispositif qui avait généré 6 600 € de recettes en 2024.

5°) Chapitre 75 : autres produits de gestion courante **10 000€**

Ce chapitre enregistre essentiellement les locations de locaux. Considérant les recettes annuelles constatées entre 2020 et 2024, de l'ordre de 15 K€, la proposition d'inscription budgétaire sera de 10 K€ pour 2025.

6°) Chapitre 77 : Produits exceptionnels **2 000 €**

Cette recette pourra résulter de la vente de biens mobiliers déclassés (tondeuses, souffleurs, mobiliers...) via la plate-forme Agorastore.

Enfin, l'excédent du compte administratif 2024, d'un montant de 480 000 € (contre 336 000 € en 2024 et 320 000 € en 2023), alimentera les sections de fonctionnement et d'investissement du BP 2025.

3.2. Section d'investissement

Les projets programmés en 2025 traduisent les décisions municipales adoptées au fil des conseils municipaux et des municipalités. Les priorités demeurent le niveau de service rendu à la population, la maintenance du patrimoine communal, le cadre de vie et la sobriété énergétique. Si le contexte économique génère de très vives tensions sur la section de fonctionnement, la sobriété de début de mandat dans le recours à l'emprunt et la poursuite de l'optimisation des financements extérieurs permettent d'envisager un niveau d'investissement intéressant.

A. Dépenses

Opérations financières

Le remboursement du capital de la dette représentera en 2025 un montant d'environ 376 000 € (contre 340 000€ en 2024) en raison de la souscription de l'emprunt 2024, dont le remboursement débutera en fin de 1^{er} trimestre 2025.

L'attribution de compensation d'investissement versée à Grand Poitiers suite au transfert de l'école de musique reste figée à 118 000€

Une provision de 7 300 € est inscrite pour l'attribution de subventions pour des logements sociaux (Opération EKIDOM de 7 logements neufs, rue de Sigon).

Une dépense de 9751,96 € est proposée dans le cadre de l'apurement du compte 1069 sur dix ans.

Enfin, l'amortissement des subventions d'équipements est inscrit pour 29 100€

Investissements courants bâtiments (Gros entretien et études)

Aménagement de l'épicerie sociale	430 K€
Maîtrise d'œuvre CRR	80 K€
Puisard pour gestion des eaux pluviales école République	13 K€
Réfection enrobés RPE et école Schoelcher	31 K€
Participation aux travaux d'aménagement de l'Auxances	20 K€
Création de la connexion Mairie/ place du 11 novembre	100 k€
Réfection partielle de la toiture de l'Eglise	20 K€

Equipements

Mobilier club-house	5 K€
Renouvellement du parc informatique écoles	45 K€
Jeux quartiers/écoles	30 K€
Matériels UPC	38 K€
Mobiliers pour les locaux municipaux	40 K€

Voirie communale

La voirie communale (Chemins ruraux et voiries douces) demeure une compétence communale. Une provision de 281 000€ est donc prévue.

Foncier

Provision pour achats fonciers	10 K€
--------------------------------	-------

Equipements courants tous services

130 000 €

Chaque année, une enveloppe est consacrée au renouvellement du matériel et des équipements dans tous les services.

B. Recettes

Les financements prévisionnels des investissements sont assurés par :

- La taxe d'aménagement pour 40 000€ (taxe sur les constructions), sur la base du réalisé 2024
- Un FCTVA de 220 000€ (Fonds de compensation de la TVA) calculé sur les investissements de l'année 2024)
- Des subventions assurées pour environ 150 K€ (subventions notifiées ou assurées, telles l'enveloppe ACTIV'3 du Conseil départemental ou les Fonds de concours de GPCu)
- Des subventions attendues dont l'inscription ne sera effective qu'en cas de confirmation d'ici le vote du budget
- Par un autofinancement de l'ordre de 650 K€ (amortissements, virement à la section d'investissement et excédent d'investissement reporté)
- La participation de 80 K€ de Grand Poitiers pour le CRR
- Un emprunt dont l'inscription permettra, au stade du BP 2025, de parvenir à l'équilibre budgétaire. A ce stade, l'éventuel recours à l'emprunt n'excèdera pas 500 K€, de manière à poursuivre la dynamique de maîtrise de l'endettement

Pour mémoire, la capacité de désendettement s'établit au 31/12/2024 à 5,2 années.

Les subventions sollicitées (DETR, DSIL, Fonds vert), mais non inscrites en fonction de la règle de la sincérité, devraient permettre, en cas de succès, de réduire le recours réel à l'emprunt et/ou majorer l'inscription des recettes d'investissement.

Fonctionnement

Les efforts engagés pour maîtriser le fonctionnement vont commencer à être financièrement visibles. L'exercice 2024 s'est caractérisé par un desserrement de l'effet de ciseau dont pâtissait le budget communal, avec une croissance des recettes réelles de fonctionnement supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement.

Entre 2023 et 2024, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 390 K€ (+ 430 K€ entre 2022 et 2023). Pour ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, leur hausse a été de + 203 K€ entre 2023 et 2024, alors qu'elles avaient augmenté de 472 K€ entre 2022 et 2023.

La maîtrise forte des dépenses de fonctionnement permettra à la Ville de continuer à répondre aux besoins de la population tout en préservant les grands équilibres budgétaires.

Investissement

La section d'investissement 2025 demeure ambitieuse malgré les incertitudes liées aux subventions d'équipement qui seront apportées aux collectivités par l'Etat et les autres collectivités locales.

L'exercice 2025 verra l'engagement des derniers projets du mandat (CRR, épicerie sociale et café associatif, liaison Mairie/ place du 11 novembre...), la poursuite d'actions déjà engagées (liaisons douces...).

Les efforts d'équipement en direction du scolaire seront concrétisés par la remise à niveau de l'ensemble du parc informatique des écoles.

Les engagements en faveur de la préservation de l'environnement se traduiront par un abondement aux travaux entrepris par le syndicat du Clain Aval en faveur de la restauration des continuités hydrauliques de l'Auxances.

Comme chaque année, l'emprunt sera la variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire, dans l'attente de la notification d'éventuelles subventions.

Quoiqu'il en soit, le recours à cette recette sera limité au maximum, pour préserver la bonne situation d'endettement de la collectivité.

ANNEXE LES CHARGES DE PERSONNEL

EVOLUTION DES EFFECTIFS ENTRE 2023 ET 2024

	NBRE AGENTS TITULAIRES	NBRE AGENTS CONTRACTUELS
31/12/2023	64	24
31/12/2024	61	26

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE

MOTIF NBI	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE DE POINTS
ENCADREMENT D'UNE EQUIPE A VOCATION TECHNIQUE D'AU MOINS CINQ AGENTS	4	15
DIRECTION D'ETABLISSEMENTS ET DE SERVICES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	1	15
ACCUEIL DU PUBLIC D'UNE COMMUNE DE PLUS DE 5000 HABITANTS	0	10
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DES COMMUNES DE 2000 A 10000 HABITANTS	1	30
RESPONSABLE D'UN SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	1	10

HEURES SUPPLEMENTAIRES/COMPLEMENTAIRES

NOMBRE D'HEURES COMPLEMENTAIRES 2024	NOMBRE D'AGENTS
2338,48	33
NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES 2024	NOMBRE D'AGENTS
343,75	21
NOMBRE D'HEURES COMPLEMENTAIRES 2023	NOMBRE D'AGENTS
2196,18	26
NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES 2023	NOMBRE D'AGENTS
205,75	8

AVANTAGES EN NATURE - REPAS

2023	
NOMBRE D'AGENTS	NOMBRE DE REPAS
43	3037
2024	
NOMBRE D'AGENTS	NOMBRE DE REPAS
45	2925

TEMPS DE TRAVAIL

	31/12/2023	31/12/2024
NOMBRE D'AGENT EN TEMPS COMPLET	41	46
NOMBRE D'AGENT EN TEMPS NON COMPLET	46	40
NOMBRE D'AGENT EN TEMPS PARTIEL	1	1



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2025

Conseil municipal du 17 février 2025

Cadre réglementaire:

- Le débat sur les orientations générales du budget doit être organisé dans un délai de 2 mois précédant son examen.
- Règle habituelle: la date limite d'adoption du budget primitif est le 15 avril 2025
- Le DOB doit discuter des orientations budgétaires de la collectivité avec des éléments rétrospectifs, comparatifs et prospectifs (évolution des chapitres budgétaires, dette, fiscalité, etc...)

Environnement macroéconomique

- L'année 2025 s'annonce budgétairement complexe pour les collectivités territoriales, en raison de l'instabilité politique française et une Loi de Finances qui s'est fait attendre.
- Une loi spéciale assurait, jusqu'à présent, la continuité de l'État avec des dotations aux collectivités qui étaient versées par douzièmes provisoires sur la base des crédits 2024.
- L'environnement économique international est incertain, avec une croissance du PIB en zone Euro faible (1,1% à 1,3%) et une inflation stabilisée autour de 2%.
- Au niveau national, malgré un ralentissement de l'inflation (entre 1,6% et 1,9% en 2025), la croissance du PIB est estimée à 0,9% (selon le Premier ministre), et le déficit public, malgré les mesures gouvernementales, devrait atteindre 5,4% du PIB, avec une dette publique à 114,7% du PIB.
- L'instabilité politique et la dégradation des finances publiques génèrent des taux d'intérêt toujours assez élevés.

Environnement local

Le budget primitif 2025 de notre commune sera impacté par plusieurs facteurs :

- Les bases locatives augmenteront de 1,7% en 2025.
- Hausse de 3% par an du taux de cotisation patronale sur les 4 prochaines années.
- Maintien du taux du FCTVA à 16,404%
- Une DGF qui devrait être stable par rapport à 2024
- Des efforts budgétaires importants sont anticipés au niveau national, impactant potentiellement les crédits du Fonds Vert et les soutiens financiers de nos partenaires institutionnels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES : Total recettes : 6 318 378,99

Report N-1 (art. 002) 335 995,38

a : l'excédent de fonct. Peut être imputé au 002 en RF Ou au 1068 en RI.

6 654 374,37

480 882,42 = résultat de clôture en fonct.

DEPENSES : Total dépenses (sans le 023) -6 173 491,95

Nota : prendre le total sans le 023.

-6 173 491,95

= excédent

RESULTAT DE L'EXERCICE : 144 887,04

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :

Total recettes - C27 ci-dessus 2 066 607,32
Affectation du résultat (art. 1068)
Report N-1 (art. 001) : 197 828,86
2 264 436,18

DEPENSES :

Total dépenses : -1 970 160,42
Report N-1 (art. 001) :
-1 970 160,42

RESULTAT DE L'EXERCICE :

96 446,90

RESULTAT DE CLOTURE GENERAL :

775 158,18

RAR 2024 :

RECETTES : 274 608,57

DEPENSES : 1 049 766,57

-432 201,94
= solde RAR 2024 à reprendre
au BP 2025

février 2025

294 275,76
= solde d'exécution
d'investissement (art. "001"
l'année suivante)
= déficit de financement

BESOIN DE FINANCEMENT :

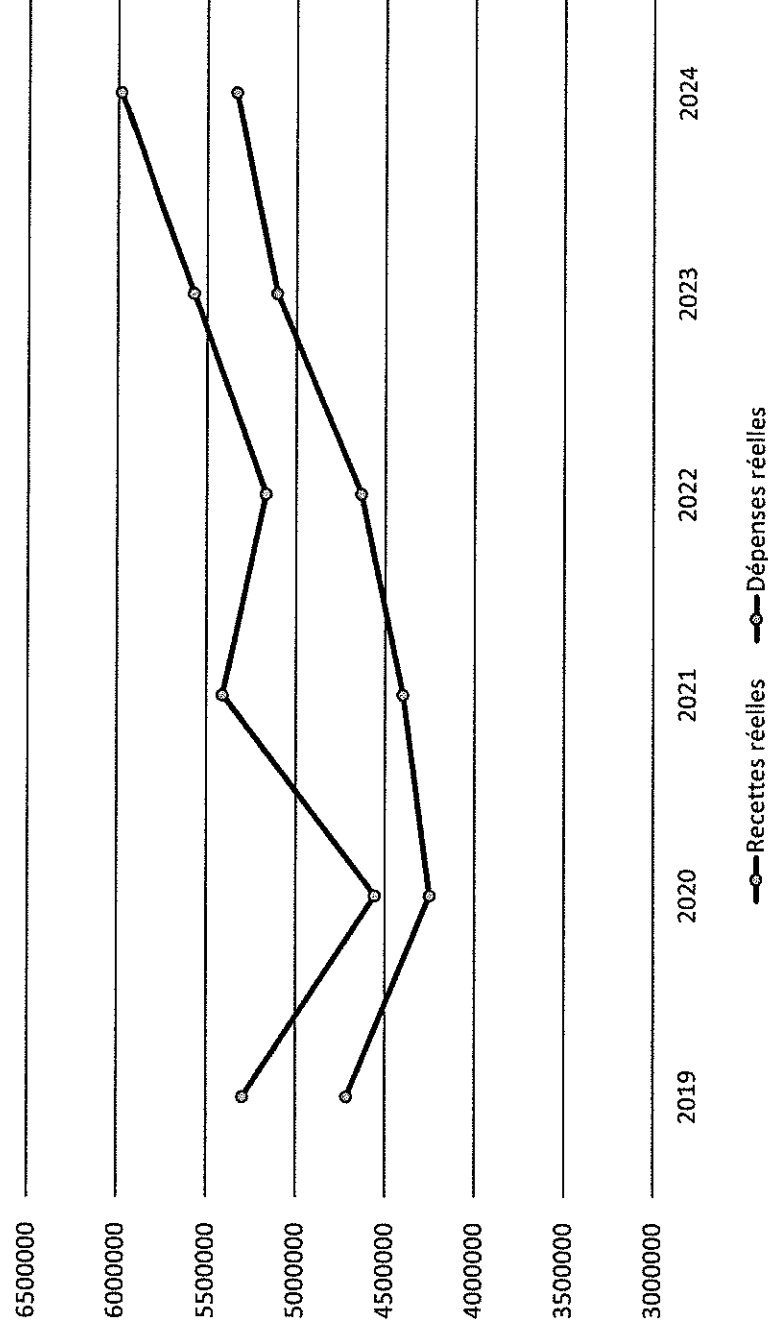
Solde d'exécution d'invest. :	294 275,76
Solde RAR 2024 :	-432 201,94
	-137 926,18

RESULTATS :

Résultat de clôture en fonct	480 882,42
Excédent de financement d'	-137 926,18
RESULTAT GLOBAL	342 956,24

Éléments rétrospectifs 2019-2024:

Recettes et dépenses réelles de fonctionnement



2020 : Année COVID, activités ralenties et transfert de l'école de musique à GP

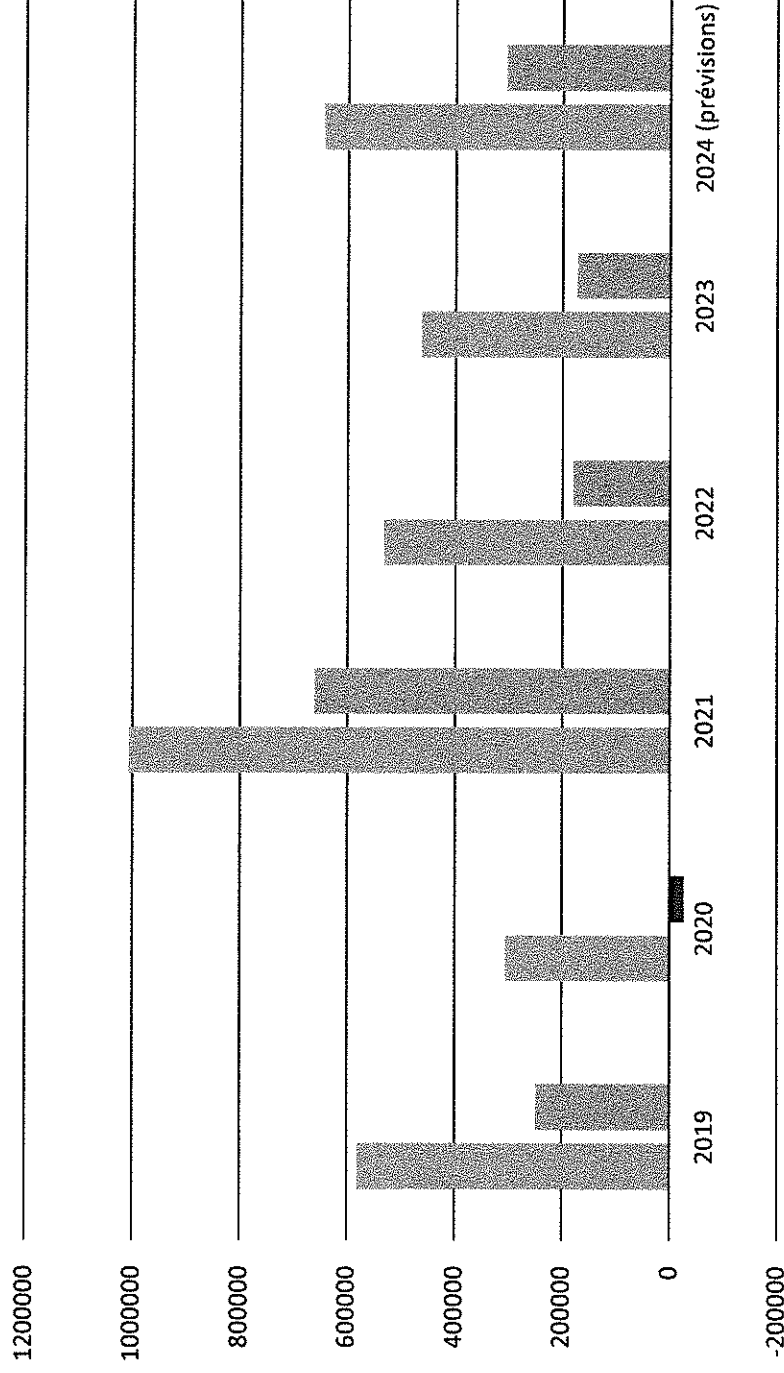
2021 : Reprise d'une activité pleine après COVID, une recette très exceptionnelle avec la vente de la PIC

2022-2023: Effet de l'inflation, sur la masse salariale, l'énergie et les denrées alimentaires. Efforts sur la fiscalité pour y faire face.

2024: Effet des efforts sur les dépenses de fonctionnement et du programme de hausse des taux d'imposition.

Éléments rétrospectifs 2019-2024:

Epargne (recettes réelles – dépenses réelles)



2023 : CAF nette de **28€**/habitant
contre **107€**/habitant en moyenne
sur notre strate départementale

2024 : CAF nette de **48€**/habitant

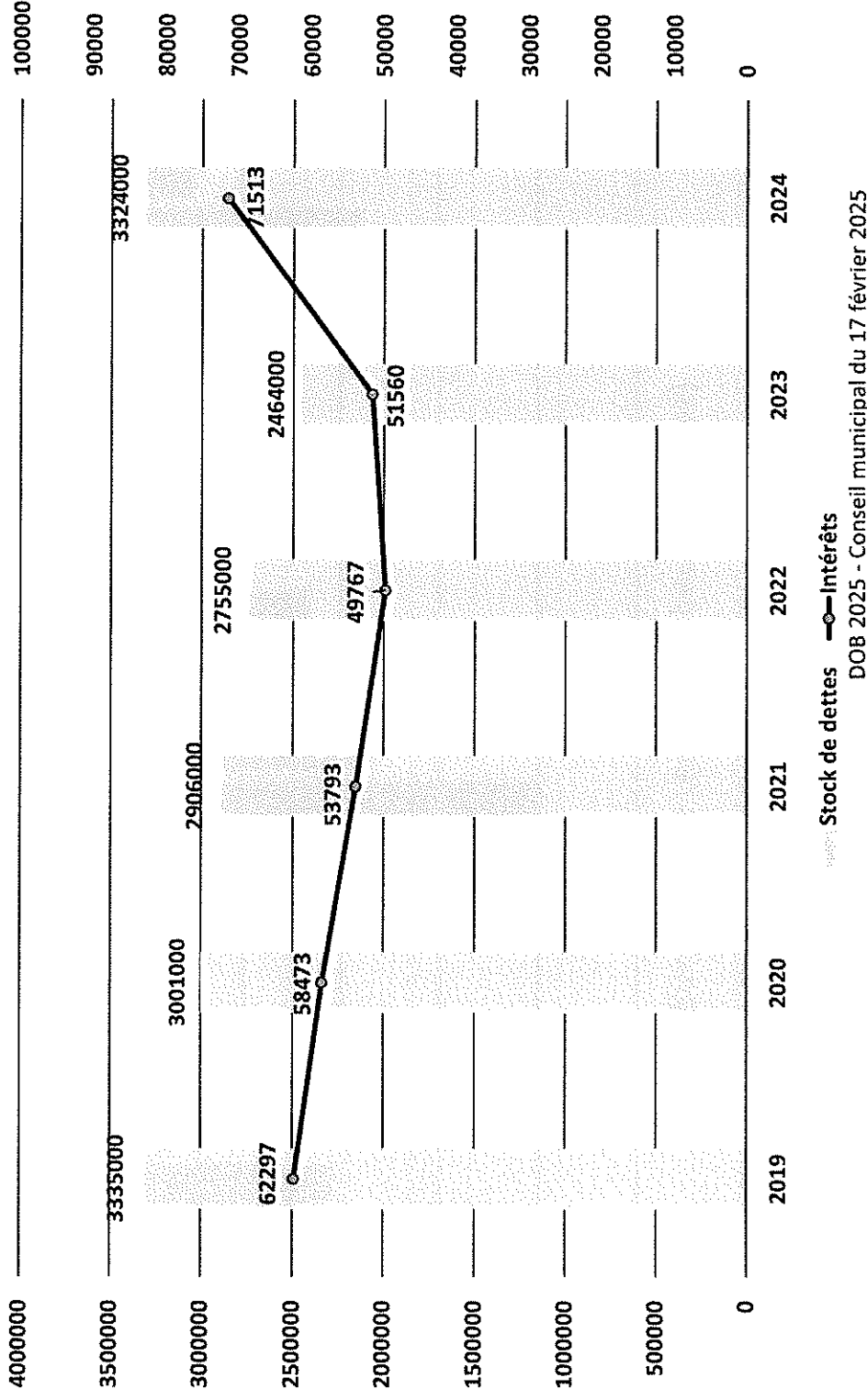
■ Capacité d'autofinancement brute (CAF Brute)

■ Capacité d'autofinancement Nette (CAF Nette)
La CAF nette = CAF brute – remboursement du capital de la dette

DOB 2025 - Conseil municipal du 17 février 2025

Éléments rétrospectifs 2019-2024:

Evolution du stock de dettes



2023 : Le stock de dette représente **391€/hab** contre **702€/hab** dans les communes de même strate départementale.

2024 : Le stock de dette représente **526€/hab**

Éléments de cadrage pour le BP 2025

Recettes de fonctionnement :

- Stabilité des recettes de DGF, prudence relative sur les participations de la part de l'Etat et de la CAF et maintien de la subvention Biodiversité et aménités rurales.
- Une augmentation estimée de 1,5 % de la base d'imposition foncière. Estimation prudente de la TLPE, TADM et de la taxe sur la consommation d'électricité.
- Proposition d'une augmentation des taux calquée sur l'inflation, soit + 1,5%.
Pour mémoire, une hausse d'un point des taux de fiscalité génère environ 40k€ de recettes supplémentaires.
- Diminution des recettes périscolaires du fait de la diminution des effectifs.

Éléments de cadrage pour le BP 2025

Dépenses de fonctionnement :

- Un objectif de -5% des dépenses à caractère générales (baisse des consommations d'énergies, fournitures administratives, petit équipement, frais de réception, ...)
- Une hausse prévisible de la masse salariale (environ 3,6%) liée à l'effet du GVT, de l'augmentation du SMIC et de l'augmentation du taux de cotisation CNRACL et IRCANTEC.
- Augmentation des charges d'intérêts en raison de l'emprunt 2024.
- Des subventions aux associations qui resteront stables en 2025.
- Une contribution aux écoles privées qui augmente (165k€) du fait de la baisse des effectifs dans nos écoles.

DOB 2025

Section de Fonctionnement : recettes

Chap./Articles	Désignation	BP 2024 (hors DM)	Réalisé 2024	Prévision 2025	Evolution
013	Atténuations de charges	45 000,00 €	20 932,87 €	30 000,00 €	-15 000,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	394 808,00 €	390 539,02 €	420 000,00 €	25 192,00 €
73	Impôts et taxes	4 617 683,00 €	4 716 476,14 €	4 730 000,00 €	112 317,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 061 732,00 €	1 151 628,16 €	1 080 000,00 €	18 268,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00 €	12 954,13 €	10 000,00 €	2 000,00 €
76	Produits financiers	100,00 €	199,68 €	100,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	400,00 €	2 646,70 €	2 000,00 €	1 600,00 €
78	Reprise sur amortissements			2 000,00 €	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 531,62 €	23 002,29 €	20 000,00 €	468,38 €
R002	Résultat reporté	335 995,38 €	335 995,38 €	342 956,24 €	6 960,86 €
		6 483 250,00 €	6 654 374,37 €	6 637 056,24 €	153 806,24 €

Recettes courantes = total section - (77+042)

Recettes courantes = total section - (77+042)

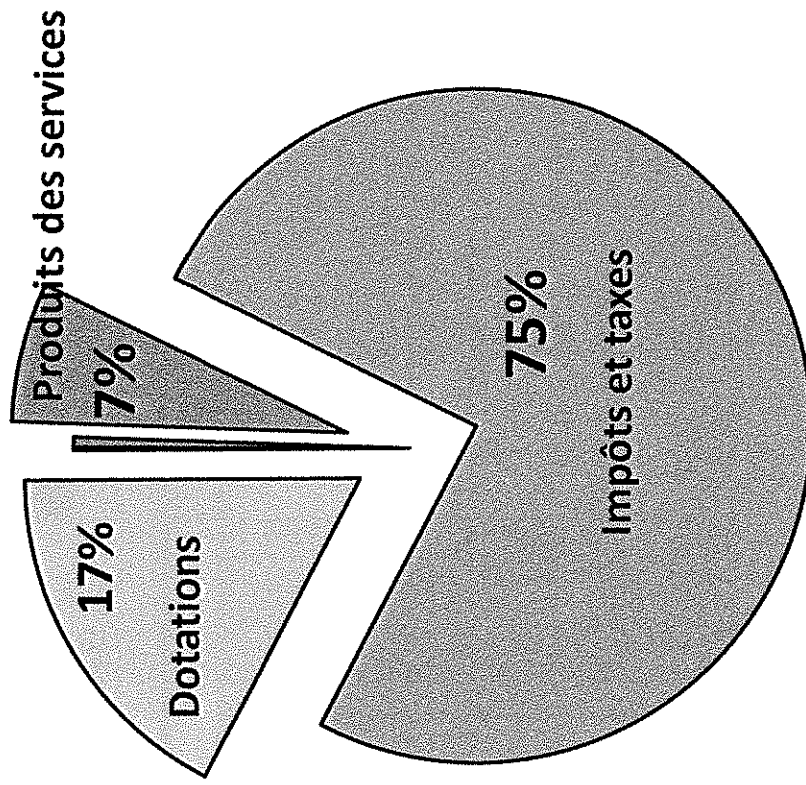
6 270 100,00 € 142 777,00 €

6 127 323,00 € 142 777,00 € 102,33%

Augmentation des recettes courantes de 142 777€ soit +2,33%

M. J. H. H. H.

Recettes courantes 2023



■ 13 ■ 70 ■ 73 ■ 74 ■ 75 ■ 76

DOB 2025

Section de fonctionnement : Dépenses

Chap./Articles	Désignation	BP 2024 (Hors DM)	Réalisé 2024	Prévisions 2025	Evolution
011	Charges à caractère général	1 406 300,00 €	1 233 680,94 €	1 336 000,00 €	-70 300,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 308 500,00 €	3 314 081,52 €	3 450 000,00 €	141 500,00 €
014	Atténuations de produits	294 000,00 €	292 706,00 €	305 000,00 €	11 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	743 400,00 €	732 978,76 €	805 500,00 €	62 100,00 €
66	Charges financières	78 831,84 €	75 774,56 €	80 000,00 €	1 168,16 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	566,04 €	5 000,00 €	0,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	155 868,16 €		146 000,00 €	-9 868,16 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	489 350,00 €	523 704,13 €	505 000,00 €	15 650,00 €
		6 483 250,00 €	6 173 491,95 €	6 637 500,00 €	154 250,00 €

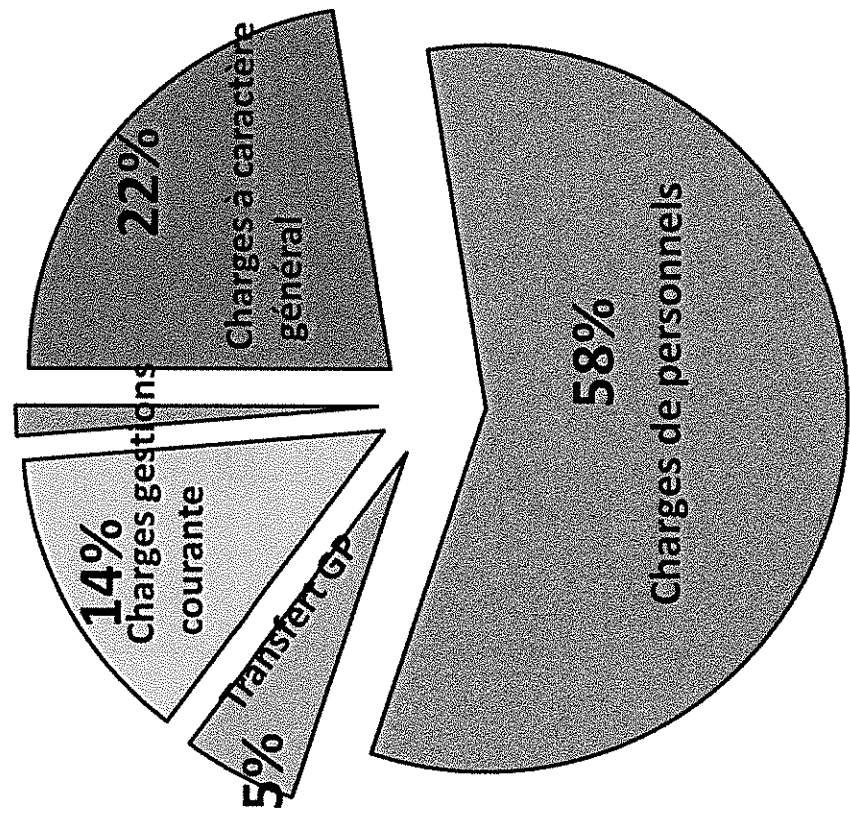
Dépenses courantes
Chapitres 011 à 66

5 831 031,84 € 5 649 221,78 € 5 976 500,00 € 145 468,16 €
145 468,16 € 102,49%

Augmentation des dépenses courantes de 145 468€ soit +2,49%

M. Jean-Marc...

Dépenses courantes 2023



■ 11 ■ 12 ■ 14 ■ 65 ■ 66

Section d'investissement : Nouvelles Dépenses 2025

Opérations financières (<i>dette, Attributions CRR...</i>)	540 152€
Epicerie solidaire et café associatif :	430 000€
Voirie	281 000€
Equipement des services	130 000€
Aménagement Centre bourg : <i>Passerelles et terrasse bibliothèque</i>	100 000€
Ecoles	88 000€
CRR	80 000€
Cuisine centrale	38 000€
Eglise	20 000€
Environnement	17 000€
Réserve Foncière	10 000€
Nouveaux vestiaires	5 000€
Total	1 739 152€

Section d'investissement : Nouvelles Recettes

Taxe d'aménagement	40 000€
FCTVA	220 000€
Subventions assurées <i>Activ'3 + GP</i>	150 000€
Grand Poitiers : Antenne CRR	80 000€
Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	650 000€
Emprunt	600 000€

Total nouvelles recettes :

1 740 000€

Conseil municipal du 17 février 2025
Annexe à la question n°7
Page 1

Etienne FRAPPIER commente le diaporama joint.

Éric MOINE : oui Etienne. Est-ce que tu pourrais repréciser ? On commence un petit peu à être abreuvé de chiffres. J'ai retenu 3 choses : 2 emprunts, je peux me tromper mais 2 emprunts, un de 850.000 et un de 350.000 et un futur de 380.000 ?

Etienne FRAPPIER : non les 380.000 € dont j'ai parlé tout à l'heure c'est simplement le remboursement annuel du capital de la dette. C'est pour rembourser les emprunts contractés.

Éric MOINE : et la durée de ces remboursements ?

Etienne FRAPPIER : en général, les emprunts on les prend sur 15 ans

Éric MOINE : et avec un hypothétique emprunt de 600.000 € ?

Etienne FRAPPIER : oui. Donc là, quand j'ai mis le stock de dettes tout à l'heure, tout est inclus pour l'instant. Tous les emprunts que l'on a faits sont comptabilisés dans ce que j'ai présenté. On est pour l'instant à 3.324.000 € de stock de dettes. L'année prochaine on rembourse 380.000 € donc on fait tomber le stock de dettes en dessous de 3 millions €. Si on remprunte par exemple 450.000 € on ne va pas augmenter notre stock de dettes de 450.000 €, on aura augmenté le stock de dettes de 450.000 moins les 380.000 de capital qu'on aura remboursés.

Florence JARDIN : pour en ajouter sur la question des emprunts, on a des ratios qui sont tout à fait corrects pour une collectivité de notre taille. On est en dessous des principaux indicateurs moyens.

Jean-Marc MAZIERE : pas une question parce que tout est clair, c'est plutôt 3 remarques. Effectivement si on cumule les 1.7 % de l'Etat et les 1.5 % de la commune, ça fait 3,2. %, ça veut dire que les habitants vont se manger une augmentation de la taxe foncière de + 3% et surtout ça fait 4 ans, si je compte bien, je crois... 4 ans qu'on fait de l'augmentation de la fiscalité. Quand tu avais présenté ton projet, disant que tu avais planifié une augmentation pendant 3 ans pour générer de l'auto financement mais qu'en fait on courait après l'inflation... je me rappelle qu'à l'époque j'avais fait la remarque. J'avais échangé avec Jean-Noël en disant que finalement ça n'allait pas nous générer grand-chose ce plan d'actions car on courait déjà après l'inflation. On le voit au niveau des résultats... l'année dernière on a fait 15.000 et cette année 145.000 enfin l'année d'avant et celle d'il y a deux ans. C'est peut-être difficile à dire mais je pense qu'il faut peut-être mieux, certains le font, mettre une augmentation un peu plus importante... ça a été fait au niveau du Département, au niveau de Grand Poitiers... Là ça fait 3.2 % sur 4 ans mais ça ferait 12 % mais l'intérêt chaque année se cumule donc ça fait plus que 12. On serait peut-être à 15. Alors que si par exemple on mettait 10 % une année, je pense en début de mandature, comme le point d'impôt est à 40.000 €... ça fait 400.000 et après 380.000 € tu vois ce que je veux dire ? tu vas cumuler beaucoup plus de recettes que tu n'en cumules de cette façon-là. Ici les quatre années d'augmentation ça sert à couvrir notre différentiel par rapport à l'inflation. La commune « gagne très peu » ... on est entre financiers... ça reste relativement peu productif. Je sais bien que pour les habitants ce n'est pas pareil... Mais à la limite pour les habitants, ça représente une augmentation moins forte puisque comme je viens de le dire c'est 3.2 par 4 ans, ça fait plus de 12, ça fait peut-être 15 alors qu'une augmentation importante mais au début ça te génère plus d'autofinancement tous les ans.

Conseil municipal du 17 février 2025

Annexe à la question n°7

Page 2

Deuxièmement, par rapport aux emprunts, je reviens un peu dessus quand même. Ce qui me dérange, c'est qu'il y a deux ans... 850.000 € pour le projet du stade, on va dire 1 million. On emprunte en gros par rapport au projet qu'on a. L'an dernier pas vraiment de projet, je crois que tu avais même proposé une baisse d'impôt... on a eu un report de 350.000 €... cette année, on ne le fera pas, on ne fera pas 600.000 € évidemment mais c'est quand même un emprunt relativement important. Si on prend 600.000 ça ferait quand même 1.8 million sur 3 ans, c'est-à-dire qu'en gros la commune emprunte à hauteur de ses projets principaux. Là, les projets c'est le café associatif, je crois 400.000 € et 100.000 € les passerelles, ça ferait 500.000 € et on emprunte 600.000 €. C'est quand même un peu inquiétant. D'un côté on augmente tous les ans les impôts et de l'autre côté on emprunte à hauteur des projets principaux... je trouve ça un peu difficile, un peu délicat.

Le troisième point, je reviens sur ce qu'a dit le collègue. Le café associatif. Certes l'investissement c'est pour l'épicerie solidaire, ça on est tous d'accord, il n'y a pas de problème... et puis c'est un réaménagement du bâtiment, ça va coûter 600.000 ou 700.000 ce qui me gêne, c'est quand même pour installer le café associatif dont nous n'avons aucune information. Nous n'avons pas le budget prévisionnel. Nous n'avons rien du tout. C'est-à-dire qu'on réaménage un bâtiment à 700.000 €, je viens de le dire l'épicerie solidaire très bien... mais quand même, c'est pour installer un café associatif dont nous n'avons aucune information ! même pas un budget prévisionnel recettes, dépenses, heures d'ouverture, qui va le tenir, comment... Je crois que j'ai éventuellement entendu parler d'embauche d'un salarié... les bras m'en tombent ! Enfin, je ne sais pas... ça m'étonnerait que ça puisse fonctionner sans subvention... enfin a priori.

Ce sont plus des remarques... le budget en lui-même... il est équilibré, je n'ai pas de remarques sur le budget lui-même.

Etienne FRAPPIER : je vais essayer de répondre à quelques petites remarques. Sur l'augmentation prévue du taux d'imposition. Là, on n'est plus vraiment dans le cadre de ce que j'avais programmé sur 3 ou 4 ans. Là, c'était vraiment quelque chose qu'il fallait qu'on fasse par rapport au fait que les taux d'imposition n'avaient pas du tout été augmentés depuis plus de 10 ans et qu'il fallait rattraper et qu'on commençait à avoir notre ratio qui se contractait. On a fait un programme sur 3 ans qui s'était étalé finalement sur 4 ans. Là, on est plus sur une continuité pour ne pas se mettre en difficulté et pour aussi préparer correctement le terrain pour la prochaine mandature, pour pas laisser un budget trop contraint. Parce que là, ça ne serait pas du tout viable de laisser un taux d'imposition sans le bouger, de faire par exemple juste... pas du tout d'augmentation, ça serait un peu trop démagogique par rapport à la réalité des chiffres... il faut essayer d'accompagner au mieux le budget. C'est une décision de suivre l'inflation au plus près, en restant un tout petit peu en dessous, c'est à peu près raisonnable. Après, quand tu dis que si on fait 1.7 + 1.5 %... on est d'accord, les pourcentages ne s'additionnent pas, ça va être plus que 3.2 %. Je n'ai pas le détail mais ça fait un petit chouia en plus. C'est en toute connaissance de cause pour faire en sorte que le budget puisse continuer à se solidifier et que l'on puisse créer de l'autofinancement réel, avec de l'épargne digne de ce nom.

Sur les emprunts, effectivement, on a commencé à toucher un petit peu à la dette depuis 2 ans on va dire. Parce que c'était possible, parce que faire un emprunt et l'utiliser pour faire des investissements, ce n'est pas négatif. On n'est pas dans la même gestion qu'un particulier. L'emprunt, on doit vivre avec. Il faut essayer de vivre correctement, en le maîtrisant mais ce n'est pas embêtant d'utiliser un emprunt pour faire des investissements, surtout lorsqu'on n'a pas utilisé la dette pendant quelques années. Là, on avait vraiment un stock de dettes en décroissance très forte. On avait l'occasion justement d'utiliser l'emprunt, dans une conjoncture économique un petit peu contrainte et difficile, ce qui fait que ça nous a permis de mettre en place, malgré tout, nos projets d'investissement.

Conseil municipal du 17 février 2025
Annexe à la question n°7
Page 3

C'est important de pouvoir justement avoir un investissement assez dynamique. Sinon, on n'aurait pas pu faire grand-chose. Finalement, c'est bien qu'on ait pu faire ce recours à l'emprunt. On ne l'avait pas touché depuis très longtemps. Après, effectivement ce sont des sommes importantes mais vous voyez que c'est bien maîtrisé, on arrive à un stock de dettes... pareil à celui qu'on avait en 2019. Finalement entre les deux, c'est très très maîtrisé.

Pour le café associatif... Michel est-ce que tu veux répondre quelque chose ? Par rapport à l'association ?

Michel LHERAHOUX : pour le café associatif, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une convention qui a déjà été signée avec eux, elle est passée ici il y a 3 ou 4 ans. Sur le mode de gestion, en tant que tel, du lieu, ce n'est pas le lieu du 40 mars, de cette association. Là pour l'instant, elle est associée pour penser l'usage du lieu. Elle sera posée de façon principale. Ce lieu n'est pas dédié à cette association. Ça, il faut bien le comprendre. Après, sur le fonctionnement en tant que tel, pour l'instant, il y a le bénéfice de ce qu'on appelle la valorisation de la mise à disposition du lieu. C'est vraiment l'aide de la collectivité, la subvention de fonctionnement habituelle qui va peut-être évoluer à la marge, en fonction des besoins. Après, le fonctionnement commercial en tant que tel, puisque c'est là que ça semble vous questionner... l'association fonctionnera à l'équilibre, en fonction de ses entrées et de ses sorties. S'ils veulent embaucher quelqu'un... pour l'instant ils nous en n'ont pas parlé. On n'est pas au courant de ça.

Florence JARDIN : peut être quelques compléments et interrogation en retour. Si j'ai bien compris, vous préconisez plutôt de taper fort de temps en temps ? Ce n'est pas ce que j'ai entendu dans les précédents conseils où à chaque fois que l'on fait une proposition d'augmentation d'impôt, on a plutôt des levées de bouclier. Vous citez Grand Poitiers. Oui, Grand Poitiers a frappé en arrivant assez fort, et encore, tout est relatif car quand on parle de pourcentage, de quoi parle-t-on ? Quand on parle de 1 et quelque pour arriver à 5, on n'est pas non plus dans des choses tout à fait délirantes. Mais pourquoi ? Pour rattraper un budget qui lui était bien malade et on était dans le viseur rouge de la trésorerie. Le principe d'un budget, c'est la sincérité, un des principes. La sincérité, ça veut dire quoi ? ça veut dire qu'on ne va pas aller faire de l'impôt pour faire de l'impôt et se dire comme ça, je suis tranquille pendant 10 ans, c'est vraiment ajuster à nos besoins et à la réalité. Etienne le disait, on se base plutôt sur l'inflation. Ce qui serait intéressant aussi en termes de pourcentage, c'est de voir combien on ne ferait pas si l'Etat ne mettait pas une nouvelle fois les collectivités à contribution...

[Interventions inaudibles]

Jean-Marc MAZIERE : vous ne marcheriez pas sans l'Etat !

Florence JARDIN : nous sommes dans un mécanisme. On ne marchera pas sans l'Etat mais manifestement aujourd'hui, c'est l'Etat qui ne marche pas sans nous donc si vous voulez, on peut avoir un débat sur qui, que, quoi... en tous les cas, une chose est sûre et certaine, c'est qu'une part de l'impôt que l'on fait payer à nos contribuables, c'est bien pour rembourser la dette de l'Etat. Ce n'est pas uniquement les dépenses de la commune. Vous l'avez vu, on a inversé l'effet ciseau et quand même, il faut le souligner, on prévoit de faire - 5% encore sur les dépenses alors qu'il y a déjà énormément d'économies qui ont été recherchées. On actionne tous les leviers et on essaye d'être dans une certaine cohérence, une certaine logique par rapport à tout ce qu'on a à faire. Ce qui m'inquiéterait moi, ce serait qu'il n'y ait plus d'investissements. Je pense qu'il y a beaucoup d'entreprises et notamment

Conseil municipal du 17 février 2025

Annexe à la question n°7

Page 4

des entreprises locales qui seraient très inquiètes et qui sont franchement ravies aujourd'hui que les collectivités, les communes, la commune de Migné-Auxances investissent parce que derrière, c'est l'emploi, c'est la dynamique de toute une économie locale qui est en train de s'effondrer parce que tout le monde lève le pied sur les investissements. Et les investissements sont financés comment ?

Et bien une partie par l'impôt mais je dirais comme vous, comme moi, on n'a pas acheté notre maison cash en fait ! Ce n'est pas un problème l'emprunt tant qu'on est dans des ratios tout à fait raisonnables.

Et c'est le cas à Migné-Auxances. Je reviens deux secondes sur Grand Poitiers. La CRC a salué l'action qu'on a menée pour redresser les budgets et nous avons récemment rencontré, pour Migné, notre conseiller financier qui a également souligné la bonne gestion de la commune de Migné-Auxances.

Donc là-dessus, pas d'inquiétude, on n'est pas totalement irresponsables. Et enfin, sur le café associatif, je pense que ce qu'il est important de voir, c'est quel centre-bourg on veut, quel centre-ville on veut.

On a souvent entendu dire cité-dortoir, etc. Aujourd'hui, on essaye de maintenir du service de proximité, de l'animation. On a la chance d'avoir un tissu associatif qui est très actif. Donc, permettre qu'il se passe des choses à Migné-Auxances, je pense que ça fait aussi partie de notre responsabilité.

Voilà ce que je voulais rajouter.

Conseil municipal du 17 février 2025

Questions diverses

Page 1

Florence JARDIN : deux petits points de questions diverses.

Avec Céline CASTRO et notre adjointe aux affaires scolaires et à la petite enfance, nous avons rencontré cet après-midi notre députée, Lisa BELLUCO pour évoquer la question du mécanisme de financement des écoles privées. Là, c'est un autre effet ciseau : c'est moins on a d'effectif, plus on paye cher à l'école privée... pour mémoire, Etienne le citait tout à l'heure, on arrive à 165 000 euros donc moi je respecte tout à fait le choix des parents, ce n'est pas un souci mais le mécanisme aujourd'hui fait qu'on travaille complètement au détriment de l'école publique ! Nous avons été signaler cette difficulté dans le mode de calcul et nous avons également évoqué l'accueil des enfants handicapés puisque nous sommes tous favorables à l'inclusion mais quand elle se fait dans de bonnes conditions. Et aujourd'hui si la commune, là encore, ne finançait pas un certain nombre de postes, d'heures et de matériels et bien l'accueil des enfants se ferait dans de bien moins bonnes conditions. A minima, la députée va appuyer sur le fait qu'il y a une compensation notamment de l'Etat sur la prise en charge du personnel complémentaire sur la pause méridienne et qui n'est pas appliquée partout et notamment pas chez nous. Donc ça, ça fait quand même partie d'injustice et d'inégalités sur le territoire donc elle va essayer d'avancer sur ces questions-là. Sur le reste, c'est des lois à changer, à modifier, c'est plus long.

Voilà et puis un petit point certainement, vous vous interrogez tous sur les annonces de fermeture de classes ? Donc nous avons l'école maternelle, l'école Desnos où la classe provisoire n'est pas maintenue. Ça ne figure pas dans la presse parce que ce non maintien n'est pas analysée par l'Education Nationale comme une fermeture mais en tous les cas, on perd quand même une classe sur Desnos par rapport à cette année. Et puis, il y avait Limbre et la République qui perdaient là aussi des effectifs, de manière assez conséquente. Nous avons bien sûr les parents d'élèves qui sont mobilisés, nous avons-nous-mêmes rencontré notre Inspectrice locale. La difficulté, c'est qu'en aucun cas la commune ne valide une fermeture de classe, ça c'est bien clair ! Nous avons essayé de présenter tous les éléments qui nous paraissaient importants, et en tous les cas, pour a minima sauvegarder la classe à Limbre, puisque la fermeture d'une classe à Limbre entraînait la perte de la décharge de la directrice et des cours à trois niveaux, ce qui est peu confortable ! Pour autant, on va se battre pour la République aussi, aujourd'hui on n'arrive pas à faire valoir la construction des logements, puisqu'ils ne seront pas livrés au moment de la rentrée, mais on entretient vraiment la relation avec l'inspection.... En fait on n'attend pas la livraison des logements qui interviendra fin 2026, mais l'idée est déjà d'anticiper pour à la rentrée 2026, si on connaît un peu les familles et les compositions des familles, pouvoir se battre pour une réouverture à République.

Jeannie CHEBROUX : un petit point qui m'a interpellée un petit peu, c'est la provision de 25.000 €... je reviens sur le budget. Pour une éventuelle élection ?

Florence JARDIN : les législatives ? Il est peut-être annoncé, si le président décide de dissoudre l'Assemblée... il y aura peut-être des élections.

Jeannie CHEBROUX : ce n'est pas sur la nature des élections, c'est sur la somme de la provision. Je trouve ça beaucoup, je pense qu'on a déjà les isoires, les urnes, etc. Je ne pense pas que ça représente uniquement la charge de personnel ?

Cédric HAMELIN : si ! ça ne représente pas autre chose que des frais de personnel que cette provision pour 25.000 € mais effectivement c'est la rémunération des personnels municipaux pour l'organisation des élections, physiquement le jour du scrutin mais aussi la préparation des différents bureaux de vote.

Conseil municipal du 17 février 2025
Questions diverses
(Page 2)

Si vous avez bien lu, Madame CHEBROUX, dans ce chapitre 12 où il est évoqué ces 25.000 €, j'ai intégré aussi de probables évolutions du SMIC. Après, l'achat d'urnes et d'isoloirs, ce n'est pas sur le chapitre 12. Le chapitre 12 ne concerne que les dépenses de personnel. Il y a une provision pour le suivi d'éventuelles élections... un voire deux tours... il a fallu qu'on rajoute des crédits sur l'exercice 2024 pour financer les deux tours de scrutin qu'on n'avait pas prévu. Là, je me suis permis d'être un peu proactif. En tout état de cause, s'il n'y a pas d'élections, ce chapitre 12 sera amené à être diminué à l'occasion d'une décision modificative.

Jeannie CHEBROUX : je n'avais pas vu la probable hausse du SMIC en cours d'année. Merci

**Plus personne ne souhaitant intervenir et l'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 h 55.**

La secrétaire
Valérie POHU



La Maire
Florence GARDIN

